

Gouel ar filmoù / Festival de cinéma
de Douarnenez présente

Jenny Bel'Air, (c) Régine Abadia

DU 21 AU 24 MARS 2011

NOTRE PÈRE QUI ÊTES ODIEUX...

Éclats de femmes / État du monde

À toi ma mère, ma soeur, ma fille, mon amante,
ma voisine, ma collègue...
À toi les hommes.

LUNDI 21/03, 20H

« Monsieur l'Abbé », court-métrage de
B. Lenoir et « Amours zoulous »,
documentaire de E. Bidou. 4€

MARDI 22/03, 20H

« La domination masculine »,
documentaire de P. Jean. 4€

**AUDITORIUM DE LA
MÉDIATHÈQUE
À DOUARNENEZ**

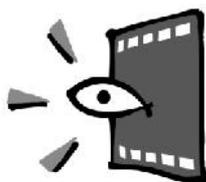
MERCREDI 23/03, 20H

« Jenny Bel'Air », documentaire
de R. Abadia. En présence de
Jenny Bel'Air et Régine
Abadia. 4€

JEUDI 24/03, 18H

Lecture collective, festive, ludique et populaire
d'extraits de romans, par celles et ceux qui
désireront partager la plus belle littérature de
femmes, sur les femmes... du monde. **Entrée libre**

Renseignements Festival de cinéma : 02 98 92 09 21 / fdz@wanadoo.fr / www.festival-douarnenez.com



Festival de Cinéma de Douarnenez

Gouel Ar Filmou

13 rue Michel Le Nobletz
BP 206
29172 DOUARNENEZ Cedex
www.festival-douarnenez.com
33 (0) 2 98 92 09 21

FESTIVAL DE CINEMA DE DOUARNENEZ

Gouel ar Filmou

Auditorium de la médiathèque de Douarnenez – Place de l'Enfer

Du 21 au 24 mars 2011

2011 - 2021 Décennie de la Femme : « *Chaque jour est un 8 mars* »

3 soirées pour 4 films + 1 soirée spéciale lectures : Femmes à Lire/Femmes à Dire

AVERTISSEMENT

Une programmation artistique, quelle qu'elle soit, se réalise toujours dans un contexte et un environnement. Mais lesquels ? Ce court dossier est une esquisse de ce contexte. Certaines fois les sources sont citées, d'autres non. Ce qui n'a pas vraiment d'importance ici. Pourquoi ces informations là plutôt que d'autres ? Le temps manque pour les trier et les hiérarchisées. Aujourd'hui ce sont celles-ci. Arbitrairement. Dans la foule d'informations disponibles, rarement connectées entre elles, se dessinent un état des choses et du monde. Reste à chacun-e de les compléter et de les lire à la lumière de ce qui se vite à Douarnenez, dans le Finistère, en Bretagne, etc. Et d'en tirer des conclusions, même provisoire. Pour agir. Ou non.

Les quelques pages qui suivent ne sont donc que d'infimes parties de ce qui se dit, sur cette planète, se vit, de ce qui est revendiqué, qui est détruit, qui est discuté, débattu, analysé, collecté, de ce que l'on ne sait pas, ne sait plus, ne voulons pas savoir, ignorons, ou refusons, ou oublions.

Ce n'est pas un livret d'accompagnement, juste quelques bribes amassées au hasard : mais le hasard existe-t-il ? Ce ne sont que des petites lucarnes, pour voir un bout de la réalité, celle plus loin, mais qui ressemble à la nôtre, ici, sans doute un peu. Ce ne sont que des fissures pour déceler des réels d'un peu partout. *Notre futur est derrière nous*, disait quelqu'un, et *le passé nous précède* ! Il est question de mémoire, quand on nomme les gens, et de combats. Plus de la moitié de l'humanité est composée de femmes. Voilà quelques nouvelles de leurs fronts. Au cœur de ces deux moitiés, se trouvent aussi des êtres qui ont décidé d'être dans leur sexualité différente, choisie, à qui on dénie ce droit. Ce sont des combats qu'il faut entendre, au-delà de la question des Femmes et des Hommes.

Voilà donc une promenade journalistique pour ouvrir les quatre soirées proposées par le festival de cinéma de Douarnenez, du 21 au 24 mars 2011.

« Là où il n'y a pas de noms, il n'y a pas de mortes. »
(Une des mères de la Plaza del Mayo, en Argentine)

Les Chiennes de garde montrent les crocs au Macho de l'année

A l'occasion de la Journée internationale des femmes, **les Chiennes de garde** montrent les crocs au Macho de l'année, qu'elles ont élu pour une déclaration publique faite en 2010.

Après le cardinal-archevêque de Paris, André Vingt-Trois, en 2009 et Louis Nicollin, président du club de football de Montpellier, en 2010, « *le troisième macho à recevoir ainsi les déshonneurs féministes* » est **Jean-Claude Elfassi** pour sa déclaration au sujet de femmes qui ont osé rendre publique une condamnation pour violences conjugales. Le paparazzi a raflé la palme ce 7 mars à ses sept autres concurrents pour une phrase prononcée sur **Direct 8** dans l'émission de **Jean-Marc Morandini** : « *C'est des salopes qui n'ont rien d'autre à faire (...), c'est des amoureuses éconduites* ».



« Femmes dans les rues, la rue pour les femmes »

Les femmes seraient-elles invisibles ?

« *A part les publicités sexistes où le corps des femmes est utilisé comme un support de commerce, les femmes sont quasi inexistantes dans l'espace public* ».

Pour faire prendre conscience de ce phénomène, la **Maison des femmes de Montreuil**, prévoit une petite révolution, histoire de bousculer les repères... et les mentalités. **Mardi 8 mars**, à partir de 7 h 30, les habitants et travailleurs de Montreuil vont constater quelques modifications dans les noms des rues autour de la mairie : « *un clin d'œil éphémère pour faire réfléchir ou début d'une (r)évolution ?* ». « *Chacun et chacune sera invité à choisir dans une liste près de la maison des femmes, rue de l'Église, celle qui pourrait (re)nommer sa rue, un centre de santé ou un établissement scolaire de la ville* ».

En effet, « *à Montreuil, 435 rues, 56 établissements scolaires publics, une quinzaine de bâtiments publics ou de santé, mais à peine 35 rues ont des noms de femmes (et encore à la périphérie et pas de boulevard ni d'avenue) et seulement trois crèches, trois maternelles, une école élémentaire et un lycée !* ».

DÍA INTERNACIONAL DE LA MUJER TRABAJADORA

A LAS MUJERES DEL MUNDO, A LAS ORGANIZACIONES DE DERECHOS HUMANOS, A LA PRENSA NACIONAL E INTERNACIONAL.

Hoy, 8 de marzo, Día Internacional de la Mujer Trabajadora, mujeres organizadas en la Cooperativa Jolom Mayaetik (“Tejedoras Mayas”), el Colectivo “Rosa Luxemburgo” y la Asociación Civil K’injal Antsetik (“Tierra de Mujeres”), alarmadas por el agravamiento de las condiciones estructurales que sustentan la pobreza extrema y la violencia en nuestro país; e indignadas ante el clima de completa impunidad en el que se desarrollan las consecuencias de esta situación: feminicidios, militarización, persecución y hostigamiento a defensoras de los derechos humanos, manifestamos:

Nuestra más enérgica condena ante los asesinatos de las defensoras de los Derechos Humanos: Marisela Escobedo, asesinada el 15 de diciembre de 2010 mientras realizaba un platón frente al Palacio de Gobierno de Chihuahua en demanda del esclarecimiento del homicidio de su hija, Rubí. Susana Chávez, poetisa y activista por esclarecimiento de los feminicidios en Ciudad Juárez, violada, asesinada y cruelmente mutilada el 5 de enero de 2011 en esta misma localidad. Josefina Reyes, luchadora social por el esclarecimiento de la desaparición forzada de personas a manos de miembros del ejército mexicano en el Valle de Juárez, entre los que se encuentra su hijo, Miguel. Asesinada el 3 de enero de 2011 al este de Ciudad Juárez, sólo mes y medio antes de que lo fueran sus familiares: Malena Reyes, Elías Reyes y Luisa Ornelas, cuyos cadáveres fueron hallados el pasado 25 de febrero.

Condenamos igualmente el incendio de los hogares de doña Malú García y Sara Salazar los pasados días 16 y 15 de febrero respectivamente; la primera hermana de Lilia Alejandra, mujer violada, tortura y asesinada en Ciudad Juárez y presidenta de la organización Nuestras Hijas de Regreso a Casa, quien en el momento de la destrucción de su domicilio participaba en una acción de huelga de hambre y protesta frente a la Fiscalía del estado de Chihuahua en la citada ciudad; la segunda, madre de la familia Reyes, abocada a continuar su lucha desde el exilio frente a un estado incapaz de ampararla y ofrecerle verdad y justicia tras el asesinato de sus hijos.

Condenamos estos crímenes y condenamos igualmente el clima de impunidad que los rodea, representativo del que diariamente se reproduce en todo el país en relación con la violencia que las mujeres sufrimos. Condenamos asimismo la indefensión que padecen todas aquellas mujeres que desde la sociedad los denuncian y combaten, y señalamos la grave responsabilidad contraída por el estado mexicano en esta materia.



Saludamos la lucha emprendida por Doña Sara Salazar, como antes por sus hijas, quienes rompieron y rompen el silencio que rodea estos crímenes perpetrados por grupos paramilitares y militares en el contexto nacional de la denominada “guerra contra el crimen organizado”.

Nos solidarizamos con cuantas mujeres en todo nuestro país, defensoras de los Derechos Humanos como las antes citadas, mantienen su lucha contra la impunidad en el más completo desamparo institucional.

Hacemos un llamado a todas las mujeres para unirnos en contra de los feminicidios y desapariciones forzadas, violaciones sexuales y toda violencia perpetrada contra las mujeres.

Consideramos que no puede hablarse de la existencia de democracia en un país militarizado, donde se usa la represión contra toda expresión de lucha social; donde se maquillan los datos de la pobreza extrema y su repercusión sobre las mujeres; donde los gobiernos locales y federal se niegan a establecer la “alerta de género” frente a la oleada feminicidios que sufrimos; donde reina el terror propio de un escenario bélico en el que en los últimos años han sido asesinadas más de 35 mil

personas, sin que el presidente Felipe Calderón haya alzado más que tímidamente la voz frente a las 8,500 armerías que desde los Estados Unidos suministran el material con el que se perpetúa esta tragedia.

Consideramos que no puede hablarse de democracia en un país cuando los derechos de más de la mitad de sus habitantes, nosotras, las mujeres, son sistemáticamente conculcados como resultado de esta militarización, sometiéndonos cotidianamente a la violencia y el hostigamiento inherentes a este “estado de sitio”, privándonos de nuestra libertad diaria, afectando el normal discurrir de nuestras actividades económicas y transformando violentamente, en nuestro detrimento, prácticas culturales en las comunidades indígenas en las que muchas de nosotras vivimos.

Consideramos que no puede hablarse de democracia en un país donde la política social se supedita a los intereses fluctuantes de cada campaña electoral; donde se fomenta la división de los movimientos sociales y de mujeres; donde se violan extensamente los derechos económicos, sociales y culturales de la ciudadanía; donde a la situación generalizada de precariedad de su población campesina se añade la falta de voluntad política para la resolución de conflictos agrarios; conflictos en los que están presentes intereses de empresas multinacionales y en los cuales se impulsan estrategias represivas, con claros ingredientes patriarcales, que atentan contra los derechos de las mujeres.

Nos solidarizamos con todas las mujeres que en el mundo se encuentran luchando, integrando diversas formas de resistencia, para lograr transformaciones en sus respectivos países. En este sentido nos merecen especial consideración las mujeres de aquellos países árabes del Norte de África y el Oriente Próximo que, como en los casos de Túnez o Egipto, impulsan procesos de cambio en los mismos. Expresamos nuestra solidaridad ante el sufrimiento de estas mujeres en Libia, que junto al resto de su población, viven hoy la guerra civil desatada en este país.

Nos solidarizamos igualmente con todas aquellas mujeres que en las semanas previas han integrado las protestas sociales en Grecia.

Expresamos nuestra solidaridad incondicional para todas aquellas miles y miles de mujeres que como parte de los flujos migratorios internacionales viven en condiciones de precariedad y suman su fuerza a la de la mano de obra barata que beneficia a los bloques de países ricos en el mundo; mujeres migrantes que en su condición de tales se ven más gravemente expuestas a la trata, las vejaciones, el racismo, el clasismo y doblemente privadas de sus más elementales derechos laborales.

Enviamos nuestro abrazo solidario a nuestras hermanas del Sáhara, Palestina y Colombia; a todas aquellas mujeres anónimas que en el mundo resisten diariamente y elaboran estrategias de sobrevivencia; a nuestras hermanas indígenas, mujeres feministas y lesbianas de América Latina y del mundo que el día de hoy llevarán a cabo eventos, foros, tomarán las calles y romperán el silencio para denunciar la violación de nuestros derechos como mujeres, marchando por una vida sin violencia, por la diversidad sexual, por los derechos sexuales y reproductivos, contra la ocupación militar, contra el patriarcado, por los derechos de las mujeres indígenas y contra todo tipo de violencia hacia las mujeres...

Nuestro compromiso como mujeres será seguir adelante en nuestras resistencias, alimentadas por la creatividad, el arte, la consigna, la marcha, la participación en foros,... en una apuesta activa y permanente por una vida digna para todas las mujeres del mundo.

*¡¡VIVA LA RESISTENCIA DE LAS MUJERES EN EL MUNDO!!
¡¡CONTRA LOS FEMINICIDIOS LA MOVILIZACIÓN!!
¡¡POR UNA VIDA LIBRE DE VIOLENCIA!!
¡¡POR EL RESPETO A LA DIVERSIDAD SEXUAL!!!*

*FRATERNALMENTE
K'INAL ANTSETIK, COOPERATIVA JOLOM MAYAETIK Y COLECTIVO ROSA LUXEMBURGO*

LES FEMMES DEMANDENT REPARATION

La Conférence de Durban contre le racisme et l'intolérance a été un lieu de rencontres pour les victimes de la traite, de la colonisation, de l'apartheid, de l'épuration ethnique, du système des castes, des violences religieuses et politiques de toutes sortes. Et les femmes ? Le sexisme n'a été évoqué qu'en fonction de la double oppression qu'il implique pour elles : femmes et noire, femme et musulmane, femme et Dalit, femme et Rom... Mais, des femmes en tant que victimes d'un système d'oppression spécifique, le Patriarcat, il n'est nullement question !

Nous, Femmes du Monde dénonçons les violences et les différentes formes d'exploitation que les hommes nous ont fait et nous font subir depuis des millénaires :

pour nos pieds bandés

nos cous prisonniers des anneaux

nos sexes coupés ou cousus

nos lèvres à plateaux ou nos oreilles percées

pour les ceintures de chasteté ou le contrôle de notre virginité

pour les corsets qui nous étouffent

pour nos corps anorexiques ou engraisés selon leur loi

pour les femmes qu'ils privent d'éducation, de liberté, d'autonomie

pour celles qu'ils enferment dans les harems ou aux foyers, le voile, le tchador, le niqab ou la burqa

pour les mariages précoces, les rapports sexuels imposés

les grossesses non désirées, les stérilisations forcées

les avortements de fœtus féminins

pour la polygamie, la répudiation, la pratique de la dot

la discrimination dans l'héritage

pour l'exploitation économique, l'esclavage domestique, la double journée de travail

pour les coups, les insultes, le harcèlement moral et sexuel

pour les viols privés ou collectifs

pour la pornographie, la prostitution

les femmes vendues dans le « mariage de jouissance » ou par le Crime organisé

pour les jets d'acide, la lapidation, la pratique du Sati,

pour les « sorcières » brûlées vives

pour les crimes d'honneur, les meurtres de femmes

pour les massacres religieux ou politiques

pour les petites filles qu'ils tuent et celles qu'ils empêchent de naître : il manque cent millions de femmes sur la terre...

pour le contrôle qu'ils ont exercé et continuent d'exercer sur nos vies

pour nos vies qu'ils nous ont volées

pour notre intelligence qu'ils ont étouffée

pour la division qu'ils ont instaurée entre nous pour nous maintenir en esclavage,

pour tous les crimes odieux que les hommes ont commis contre les femmes depuis des temps immémoriaux,

pour avoir fait de nous le symbole du MAL dans les religions misogynes du dieu qu'ils ont créé à leur image, un décret caractéristique de toute idéologie raciste,

pour nos Droits Humains bafoués, Nous, Femmes du Monde, demandons que les Gouvernements des différents pays nous présentent des excuses et que ces instances apprécient, à leur juste valeur, les compensations financières, juridiques, professionnelles et politiques que les femmes sont en droit de recevoir.

DROIT A LA VILLE ET LIBERTE DE CIRCULATION : COMMENT METTRE FIN AUX VIOLENCES CONTRE LES FEMMES DANS LES ESPACES PUBLICS ?

Dominique POGGI, sociologue et animatrice de marches exploratoires de femmes

Limiter les sorties, rentrer plus tôt, se faire raccompagner, prendre sa voiture, éviter certains lieux, faire attention à la manière de s'habiller, sont quelques unes des stratégies utilisées par les femmes pour éviter les violences machistes dans les espaces publics.



Insultes, harcèlements, violences physiques et sexuelles : les femmes savent qu'elles peuvent faire face à de multiples agressions qui leur rappellent qu'elles n'ont pas leur place dans la rue, en particulier la nuit. Fondée ou instrumentalisée, la peur est un outil de contrôle des femmes.

Les inégalités d'accès à l'espace public sont une réelle entrave au droit des femmes à la ville et à la liberté de circulation.

Au delà des réponses individuelles, et à contre-courant des politiques sécuritaires de contrôle et de stigmatisation de certaines populations, comment définir collectivement des actions de lutte contre ces inégalités ?

Dominique Poggi est sociologue, formatrice et animatrice de marches exploratoires de femmes. Ces marches sont des enquêtes de terrain réunissant des habitantes d'un quartier. Elles permettent d'identifier les espaces pouvant causer un sentiment d'insécurité et de proposer des améliorations en faveur du droit des femmes à la ville.

Présidentielle 2012 : lancement du Pacte pour l'égalité, par Laboratoire de l'égalité

Interpeller les candidats à l'élection présidentielle de 2012 et leur proposer une série de mesures permettant d'instaurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, tel est l'objectif du *Pacte pour l'égalité*, dont le Laboratoire de l'égalité a présenté aujourd'hui les principales orientations.

Une enquête exclusive réalisée auprès de plus de 3 000 personnes par MediaprismGroup a permis de mesurer les attentes des Françaises et des Français en la matière : 7 répondants sur 10 souhaitent que l'égalité femmes / hommes soit au cœur du débat présidentiel.

Le Pacte pour l'égalité proposé à la signature des candidats à la présidentielle décline en quatre thématiques des mesures emblématiques, parmi lesquelles :

1. Sur la parité et l'accès des femmes aux responsabilités, le Laboratoire de l'Égalité demande de :

- suspendre le financement des partis qui ne présenteraient pas 50% de candidates aux élections ;
- légiférer sur la parité dans toutes les instances de décision publiques et privées.

2. Sur l'égalité salariale et la lutte contre la précarité dans le travail, le Laboratoire de l'Égalité demande de :

- faire appliquer les lois sur l'égalité professionnelle assorties de sanctions financières ;
- pénaliser le recours au temps partiel subi.

3. Sur la valorisation de l'implication des pères et la conciliation des temps de vie, le Laboratoire de l'Égalité demande de :

- allonger le congé paternité ;
- créer 500 000 places d'accueil de jeunes enfants.

4. Sur le partage d'une culture de l'égalité, le Laboratoire de l'Égalité demande de :

- lutter contre les stéréotypes sexistes dès le plus jeune âge et former le personnel éducatif ;
- lancer une campagne d'intérêt général sur la lutte contre les stéréotypes de genre.

CANADA. Sur Sisyphe, le 6 décembre 2010

À la mémoire des quatorze jeunes femmes assassinées le 6 décembre 1989 par Marc Lépine au cri de « *j'haïs les féministes* » :

- Geneviève Bergeron
- Hélène Colgan
- Nathalie Croteau
- Barbara Daigneault
- Anne-Marie Edward
- Maud Haviernick
- Barbara Maria Kluznick
- Maryse Laganière
- Maryse Leclair
- Anne-Marie Lemay
- Sonia Pelletier
- Michèle Richard
- Annie St-Arneault
- Annie Turcotte

En 1991, le gouvernement du Canada a fait du 6 décembre la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes. « *La violence faite aux femmes et aux filles demeure un problème grave au Canada, selon Condition féminine Canada, qu'il s'agisse de gestes manifestement haineux, comme la tuerie de Polytechnique, de crimes ayant un fondement culturel ou d'actes quotidiens de contrainte, comme le harcèlement sexuel et la violence conjugale.* »

Les femmes et les filles sont plus susceptibles d'être victimes de violence et d'agressions :

- En moyenne, 178 femmes ont été assassinées chaque année entre 1994 et 2008.
- En 2008, 146 femmes ont été victimes d'homicide au Canada. De ce nombre, 45 ont été victimes d'un homicide conjugal.
- Les jeunes femmes connaissent les taux les plus élevés de violence. Comparés aux taux de violence conjugale des femmes en général, ces taux étaient près de trois fois plus élevés chez les femmes de 15 à 24 ans entre 1997 et 2006. Pour la même période, le taux d'agressions sexuelles aux mains de membres de la famille a été quatre fois plus élevé chez les filles (moins de 18 ans) que chez les garçons.

Au Québec, 945 femmes et enfants ont été tués par des hommes "en tant qu'hommes" dans différentes circonstances depuis le 6 décembre 1989.

Au Canada, certaines femmes sont particulièrement susceptibles d'être victimes de violence :

Le taux d'homicide conjugal chez les femmes autochtones est plus de huit fois celui des femmes non autochtones.

Les immigrantes peuvent être plus vulnérables à la violence familiale, notamment en raison de leur dépendance économique, de la barrière des langues et de leur difficulté à avoir accès aux ressources. Les aînées sont deux fois plus susceptibles que les aînés d'être victimes d'un crime violent perpétré par une ou un membre de leur famille.

Il faudrait ajouter à ces femmes les plus susceptibles d'être victimes de violence les femmes et les adolescentes dans la prostitution, celles qui tombent aux mains des Pickton de ce monde, ou autres crapules qui organisent leur mise en marché et leur trafic pour s'enrichir, avec la complicité des non moins crapules prostitueurs soi-disant clients, sans qui ce commerce n'existerait pas.

On pourrait ajouter également toutes ces femmes et tous ces enfants à la merci des militaires qui tirent leur pouvoir de leurs fusils. Comme l'écrit Elaine Audet : « Combien de temps encore l'impitoyable rancœur. L'arme au poing à la seule vue de la joie souveraine ?

945 FEMMES ET ENFANTS TUÉES PAR DES HOMMES EN TANT QU'HOMMES (OU PAR DES INCONNUS), AU QUÉBEC, DEPUIS LE 6 DÉCEMBRE 1989. Liste tenue à jour par Martin Dufresne

*En italiques : Enfants et jeunes (205) Femmes (740). En Caractères gras : Les 14 femmes abattues par un masculiniste à l'École Polytechnique de Montréal, le 6-12-1989 ».

Abdou Alain Keita, Ada Burns, Aïda El-Tomi, Agnes McCormick-McKenzie, Ai Ny Cai, Albina Arbour Cloutier, *Alex Maheux-Royer*, Alexandra McBride, *Alexandre Blanchette*, *Alexandre Livernoche*, *Alexandre Riendeau*, Alice Benoît, Alice Lépine-Reeves, *Alice Tzokovitch*, Alicia Moses, Aline Dubé, Aline Robidoux, Aline Taylor-Francoeur, Aloma Potvin, *Alonzo Ortiz*, Amanda Huard, Ana-Maria Salinass Norbakk, Anastasia De Sousa, *Anastasia Siméon*, **Andréa Gagné**, **Andrée Gagné**, **Andrée Halpin**, **Andréanne Tremblay**, **Andrée Guénette**, **Angel Laskaris**, Angela Moreau, Anita Lelièvre, Anita Roy, Ann Craig, Ann Lyons, Ann Tuyet Nguen, Anna Marden, Anna Yarnold, Anna-Maria Codina-Leva, Anne Brissette, Anne Laurin, Anne Morency, Anne-Lisa Cefali,



Anne-Marie Edward, **Anne-Marie Lemay**, Anna Palmerone, Anne-Marie Morin, Anne-Marie Sharpe, **Anne-Sophie Turcotte**, Annette Wilson, Annick Babin, **Annick Gravel**, Annie Dominique-Normandin, Annie

Lapointe, Annie Lefebvre, **Annie St-Arneault**, **Annie Turcotte**, *Anthony Lefebvre-Richer*, *Anthony Tanguay*, Antoinette Asselin, Antonia Cantin, *Ariane Thériault*, *Ashley Pluviose*, Asife Saroussim, *Audrey Danjou-Chrétien*, *Audrey Houde*, *Audrey Paquet*, Audrey-Ève Charron, *Aurélie Grimoux*, Aurore Tremblay (2), *Aylin Otano-Garcia*, **Barbara Daigneault**, Barbara Erhardt, **Barbara Maria Kluznick**, *Béatrice De Montigny*, Béatrice Goyette-Spellir, Béatrice Lavoie, Béatrice Thibodeau, Bee-Leei Meng, *Benoît Marceau*, Beruhi Leylekoglu, Berta Dimidjan, Berthe Dionne-Champagne, Berthe Hardy-Blanchette, *Bianca Caron*, Binh-Khieu-Thanh Tran, Bitha Mengo Munsu, Blandine Simoneau-Girard, Bonnie Dagenais, Born Samphorn, *Brejnev Lee Maynard*, Brigitte Gagné, Brigitte Pelletier, *Brigitte Serre*, Brigitte St-Germain, Calliope Vournous, Carine Morneau, Carmel Louisjeune, Carmen Jobin, Carmen Lagueux, Carmie Jeannot, Carmina Rivas, Carole Bienvenue, Carole Blanchette, Carole Boisvert, Carole Lachapelle, Carole Martin, Carole Nabhan, Carole Rajotte, Caroline Guimond, Caroline Landry, Caroline Laniel, Caroline Lyrette, Caroline Poulin, Caroline Veilleux, Carolle Deschamps, Carrie Dolores Mancuso, Carrie-Ann Larocque, Catherine Bourbonnière, *Catherine Dansereau*, Catherine Daviau, Catherine Morin, Cathy Brooks, Cathy Caretta, Cécile Clément, Cécile Leduc, Cécile Roy, *Cédric Alexandre-Scott*, *Cédric Bourgeois-Cadieux*, Céline Fréchette, Céline Lemieux-Letendre, Céline Letellier, Céline Pearson, Céline Saint-Amant, Céline Tardif, Chantal Brière, Chantal Brochu, Chantal Charbonneau, Chantal Coutu, Chantal Dubeau, Chantal Lavoie, Chantal Tremblay, Chantal Trudeau, Chantale Gervais, Chantale Larose, Charlene McFarlane, *Charles Gagné*, *Charles Tremblay*, Charlotte Cullerier-Tassé, Chien Chin Wong, *Christian Girard*, Christiane Asselin, Christiane Boucher, Christiane Maurice, *Christina Deladurantaye*, Christina Mitriou, *Christina Palasanu*, *Christine Baillargeon*, *Christine Dallaire-Labelle*, Christine De Grandmont, Christine Deslauriers, Christine Dubé, Christine Leclerc, *Christine Lessard*, *Christine Speich*, Christine Tremblay, *Christophe-Emmanuel Robinson*, *Chrystelle Lavigne-Gagnon*, Cindy Bouchard, *Cindy Faucher*, Cindy Gauthier, Cinthia Toussaint, Claire Lafrenière, Claire Ouellet-Bourgault, Claire Samson, Claude Ferron, Claude Julien, Claude Lecours, Claudette Archambault-Perron, Claudette Frenière, Claudette Servant, *Claudia De Montigny*, Claudia Drouin, Claudine Breault, Claudine Caron, Clothilde d'Auteuil-Quimper, Colette Couture, Colette Harnois, Colette Julien, Colette Rondeau, Colombe Pelletier, Cristobalina Vasquez, Cynthia Kudjick, Cynthia Crichlow, *Daniel Desrochers*, Danielle André, Danielle Boucher, Danielle Cyr-Lacasse, Danielle Dufour, Danielle Falardeau, Danielle Guilbault, Danielle Laplante, Danielle Provost, Danny Deschamps, *Dany Fleurant*, *Daphnée Pelchat*, *David Guillet*, *David Nyagahene Mutunzy*, *David Prieur-Santerre*, Deborah Ann Rothmann, *Deilia Tautu*, Delima Kopeau, Denise Charron, Denise Duquette, Denise L'Escarbeau, Denise Martel, Denise Rybicki, Diana Martinez, *Diana Tautu*, Diane Bergeron, Diane Clouatre, Diane Couture, Diane Durand, Diane Francis, Diane Gélinas, Diane Joannette, Diane Labelle, Diane Latour, Diane Lavigne, Diane Massicotte, Diane Paquette, Diane Tremblay, Dolores Lijoi, Dominique Papineau, Dominique Tremblay, *Donald Desruisseaux*, Donna Norris, Dora Psyrris, Dorine Mallette, *Dylan Lebel*, Elaine Cormier, Éliane Hervieux, Elisapi Assepa, Elise Leboeuf, Elizabeth Bernachez-Larocque, Elizabeth Fuller, *Emilia Thomas*, *Émilie Lord*, *Émilie Thinel*, Emma Reda di Girolano, Emmanuella Corso, *Éric Arpin*, *Éric Beauvais*, *Éric Labonne*, Estelle Lauzon, Estelle Letendre, *Esther Conserve*, Eva Paradis, *Eva Tzokovitch*, *Ève St-Onge*, Evette Brown-Alliman, Fabian Mitchell, Fanny Kingstone, Fatima Kama,

Faye Geraghty, Florence Bouchard, France Bazinet, France Beauregard, France Cossette, France Lacharité, France Legault, France Pelletier, France Roy (2), France Saint-Germain, *Francesca St-Pierre*, Francine Coderre-Grégoire, Francine Drapeau, Francine Gouin, Francine Lacroix, Francine Lefebvre, Francine Nadeau, Francine Turcotte-Bérard, Francine Valois, Francine Villeneuve, *Francis Boucher*, *François Mongrain*, *François Wistaff*, Françoise Barnes-Carrière, Françoise Beaulieu, Françoise Beaulne, Françoise Lirette, *Frankz Anatole*, *Gabriel Tanguay*, Gabrielle van Chestein, Gaétane Saint-Pierre, Gemma Dessureault, Geneviève Beaulieu, **Geneviève Bergeron**, Geneviève Dubois, *Geneviève Prieur-Santerre*, *Georges-Éric Lohier*, Georgette Forget, Geralda Dubé, Germaine Charbonneau, Germaine Désilets, Germaine Hebert, Gertrude Paquin, Getti Shafia, Ghislaine Dubé, Ghislaine Gagnon, Ghislaine Poirier, Gilberte Desalliers, Ginette Boucher, Ginette Dufresne, Ginette Gaudette, Ginette Gauthier, Ginette Lamirande-Grenon, Ginette Lavallée, Ginette Legault, Ginette Rivard, Ginette Roger, Ginette Vincent, Gisèle Côté, Gisèle Laperle, Giusepina Rizzi, Gurpreet Kaur, Guylaine Bélanger, Guylaine Fortin, Guylaine Gent, Guylaine Leblond, Guylaine Potvin, Hanh Nguyen, Helen Bauer, **Hélène Colgan**, Hélène Dufresne, Héléne Farman, Héléne Hurtubise, Héléne Langlais, Héléne Morneau, Héléne Plante, Héléne Verreault, *Hend El-Tomi*, Hermeline Leblanc-Bourdages, *Hilary Erhardt*, Hortensia Diaz, Huguette Bilodeau, Huguette Boulanger, Huguette Demers-Paradis, Huguette Rousse, Huguette-Marie Brideau, *Ian Lambert-Tourangeau*, Ida Rudy Kramer, Immaculée-Barbara Pierre, Inès Méjia de Mogrovejo, *Innocent Kastar*, Isabelle Bacon, Isabelle Bolduc, Isabelle Brouillette-Venne, Isabelle Champoux, Isabelle Denis, Isabelle Lespérance, Isabelle Lotz, Isabelle Rolin, Isabelle Villeneuve, Ivy Roberts, Jacinthe Dufour, Jacqueline Bernard, Jacqueline Dansereau, Jacqueline Fortin, Jacqueline Lecors, Jadwiga Lorynski, *Jae Woo Hu*, Jane Grefford, Janet Kuchinski, Janette Daigneault, *Janie Lefebvre*, Jasmine Mathews, Jayshri Patel, *Jea In Hu*, *Jean-Anthony Richer*, *Jean-Christophe Roy*, *Jean-Francois Leclerc*, *Jean-Francois Lessard*, *Jean-François Parenteau*, *Jean-Marc Harper*, *Jean-Philippe Rossignol*, *Jean-Vanel Prévost*, Jeanet Grenier-Lajoie, Jeanie Poucachie, Jeanne Bouchard, *Jeanne Francoeur*, Jeanne d'Arc Alarie-Ouellet, Jeanne-Lolita Cameron, Jeannelle Dumont, Jeannette Fradette-Fréchette, Jeannette Gélinas, Jeannette Lamoureux, Jeannine Barlati, Jeannine Boissonneault-Durand, Jeannine Gagnon, Jeannine Marineau, Jeannine Proteau, Jennifer Hernandez, Jenny Lenner, *Jérôme Fréchette-Vachon*, *Jérôme Langlois*, *Jérôme Leclerc*, *Jerry Adjei-Frimpong*, Jessica Charbonneau, *Jessica Chiasson-Huard*, *Jessica Grimard*, *Jessica Lemire-Gagnon*, Jessica Neilson, Jessica Racine, *Jessica Sylvain*, Jinane Ghanoum, Joan Williams, Joanna Simolenska-Powada, Joanne Beaudoin, Joanne Cloutier, Joanne Foessi, Joanne Murray, Joanne Salvatore, Jocelyn Toope, Jocelyne Bourbonnais-Delorme, Jocelyne Lemay, Jocelyne Montreuil, Jocelyne Parent, Jocelyne Plante, Jocelyne Poirier, Joëlle Delage, *Joëlle Laliberté*, Joëlle Tremblay, Johanne Ayotte, Johanne Bonhomme, Johanne Bourbeau, Johanne Chalut, Johanne Dufresne, Johanne Godbout, Johanne Guay, Johanne Patenaude, Johanne Plante, Johanne Renaud, *Johanne Saint-Éloi*, Johanne Valade, *John Feurer Pellerin*, *Joleil Campeau*, *Jonathan Beaudin*, *Jonathan Brodeur*, *Jonathan Couture*, *Jonathan Gilbert*, Josée Jobidon, Josée Johnston, Josée Mathieu, Josée Matte, Josée Olsen, Josée Papillon, Josée Paquin, Josée Pitre, Josée Pothier, Josée Siracusa, Josée Tremblay, Joséphine Petitpas, Joséphine Sberna, Josette Duchesne, Josette Therriault, *Josiane Jeannot*, Joyce Bond, Judy Clark, Judy O'Reilly, *Julie Beauvais*, Julie Boisvenu, Julie Croteau, Julie Gendron, *Julie Labonne*, Julie Marcil, *Justin Bauer*, *Justin Langlois*, Juthlande Pierre, Kamalmatie Mulidhar-Janack, Karen Margaret Ann Lewis, Karina Janveau, Karina Paola Esquivel-Moya, Karine Gaudreault, *Karine Hamel*, *Karine Pagé*, Karyn Hicks, Kathryn Hannan, Kathy Rioux, Katti Blouin, Kelly Ann Drummond, Kelly Morrisseau, Kelly-Lynn Fitzpatrick, *Keven Duquet*, *Kevin Stringer*, Kim Ngu-Lien, *Kim Parent*, Kristelle Duval, Kristina Blain, Lai „Josephine% Wah, Lamia Bouchekkif, Laorina Adriansen, Laurette Jarry, Laurette Roy, *Laurin Lirette*, *Laurie Fréchette*, Leah Qavavauq, Leila Arbaoui, *Leila El-Tomi*, Léonie Hanscom-Dubé, Lijuan Wang, Liliane De Montigny, Lilianne Thélène, Lina Charron, Lina Pérusse, Lina Tremblay, Linda Borden, Linda Condo, Linda Lafrance, Line Laforce, Line Sansoucy, Lisa L'Espérance, Lise Beaudoin, Lise Bélisle, Lise Bourgeois, Lise Brisebois, Lise Cossette, Lise Desmarais, Lise Hardy, Lise Laporte, Lise Legault, Lise Lessard, Lise Papineau, Lise Phaneuf, Lise Raymond, Lise Roberge-Beaudoin, Lise Verreault-Bélanger, Lisette Boucher, Lisette Duval Mailhot, Lison Dubé, Lor Huy Teang, Lorraine Bourgeois, Lorraine Keogh, Lorraine Pelletier, Louana Charles, *Louis-Philippe Laliberté*, Louise Campbell, Louise Chaput, Louise De Prater, Louise Dubreuil, Louise Ellis, Louise Fleury, Louise Fortin, Louise Gagnon, Louise Héroux, Louise Lessard-Piché, Louise Macenat, Louise Pageau, Louise Plante-Ouellet, Louise Prieur-Santerre, Louise Ruel, Louiselle Caron, Louise Laflamme, Lucette Boily, Lucette Mageau-Casey, Lucie Brousseau, Lucie Castonguay, Lucie Dionne, Lucie Fournier-Piché, Lucie Gélinas, Lucille Gignac-Gélinas, Lucille Martel, Lucille Morin, *Ludovic Giasson*, *Luis Antonio Ortiz*, Lyane Breault, Lydia Enaruiluk, Lydie Lemoine, Lyne Saint-Onge, Lyne Villeneuve, Lynn Labonté, Madeleine Gauthier, Magalie Samedie, Manisay Ridvisay, Manon Hamel, Manon Houde, Manon Leblanc, Manon

Lécuyer, Manon Paquin, Manon Trottier, *Manuel Pouw*, *Marc Falardeau*, *Marc-Alexandre Chartrand*, *Marc-Ange Laliberté*, Margaret Anglin, Marguerite Boka, Marguerite Landry, Marguerite Montreuil, Marguerite Paris-Beaugard, Maria Altagracia Dorval, Maria Carmella Lina Battista, Maria Gallo-Dubé, Maria Giuseppina Siracusa, Maria Susette Lamos, Marie Bourdeau, Marie Rosa Perluzzo, Marie Clermont-Bazzarelli, Marie Lemay, Marie-Anne Bouffard, Marie-Berthe Marcotte, *Marie-Chantale Desjardins*, Marie-Claire Pothier, *Marie-Claude Côté*, Marie-Claude Dugas, *Marie-Eve Larivière*, Marie-France Foucault, Marie-France Robichaud, Marie-Ghislaine Charles, *Marie-Hélène Houde*, Marie-Jimcia Augustin, Marie-Josée Champagne, Marie-Josée Desmeules, Marie-Marthe Picard, Marie-Nicole Rainville, Marie-Pascale Proulx, Marie-Paule Foucault, Marie-Paule Gagné, *Marie-Pier Gauthier*, *Marie-Pier Joly*, Marielle Houle, Marielle Michaud, Marielle Villeneuve, Mariette Giroux, Mariette Lacombe, Marilou Labrèche, *Marilu Ortiz*, Marlène Barbeau, Marlene Hogue, Marthe Beaulieu, Martine Auger, Martine Lefebvre, Martine Scotto, *Marwan Harb*, Mary Begg, Mary Glenn, Maryse Charron, Maryse Côté, **Maryse Laganière**, **Maryse Leclair**, Maryse Levac, *Matthew Collins*, *Mathieu McDonald*, *Mathieu Millette*, Maud Bélaïr, **Maud Haviernick**, Maude Lepage, *Maxime Ayotte-McPhee*, *Maxime Bélaïr-Côté*, *Maxime Raymond*, *Maxime Giasson Saint-Hilaire*, Mélanie Cabay, Mélanie Messier, Mélanie Meunier, *Melina Laskaris*, Mélissa Beaudin, Melissa Lambert, Mélissa McDonald, Melissa Williski, Mercedes Castellanos, Mercedes Boudu, *Michael Paquette*, *Michael-Stéphane Jolin*, *Michel Perreault*, Michèle Bernard, Michèle Blais, **Michèle Richard**, Micheline Bond, Micheline Cuerrier, Micheline Denis, Micheline Dufault, Micheline Grégoire-Denis, Micheline Lacharité, Micheline Lapierre, Micheline Leblanc, Micheline Sévigny, Micheline Vadnais, Micheline-Ange Charest, Michelle Rhéaume, *Mikael McDonald*, Mikaela Tautu, Mila Voynova, Milia Abrar, Mina Brascoupé-Jérôme, Ming Hung Ha, Minnie Kenuajuak, Mireille Bélanger, Mireille Bruneau, Mirlande Pépin, *Moïra Fortin*, Monique Chapeau, Monique Gaudreau, Monique Gravel, Monique Saint-Germain, Monique Stocker, Monique Tardif, Monique Woods, Mylène Marceau, *Myriam Chrétien*, Myriam Kathoun Njonkou-Kouando, Myriam Valois, Nadège Châtelain, Nadia Caron, Nadia Fera Panarello, *Nadia Marion*, Nancy Guimond, Nancy Lebreux, Nancy Martins, Nancy Michaud, Nancy Ouellette, Nancy Potvin, Nancy West, Nassima Sarousim, Natacha Desbiens, Natacha Genovesi, *Natalia Masiak*, *Natasha Alexandre-Scott*, Natasha Cournoyer, Nathalie Beauregard, Nathalie Boutin, Nathalie Champigny, Nathalie Chassy, Nathalie Côté, **Nathalie Croteau**, Nathalie Dallaire, *Nathalie Dumont*, Nathalie Dupont, Nathalie Fournier, *Nathalie Jolicoeur*, Nathalie Lévesque, Nathalie Morrissette, Nathalie Rouleau, Nazia Chahen, Nelly Bobishe, Nicky Robinson, *Nicolas Maloney*, Nicole Abi-Natted, Nicole Blanchette, Bloomer, Nicole Desgagnés, Nicole Dubuc, Nicole François, Nicole Lacombe Rocheleau, Nicole Lavoie, Nicole Morrissette, Nicole Sassoon, Nicole Tremblay, Nora Guité-Bujold, *Nouténé Sidimé*, Nuran Demirel Keser, Odette Dugas, Odette Pinard, Olivette Dupont-Baril, *Olivier Turcotte*, *Pascal Poulin*, Pascale Eustache, Pascale Lemaire, *Pascale Thomas*, Patricia Shandroo, *Patricio Astudillo*, Paula Laviolette, Pauline Berthiaume-Bouthillette, Pauline Boulet-Bellegarde, Pauline Bourrelle, Pauline Duval, Pauline Saint-Vincent, Pearl Lamarre-Rushford, *Pierre-Luc Michaud*, *Pierre-Luc Rioux*, Pierrette Charrette, Pierrette Faucher, Pierrette Garceau, Pierrette Pelletier, Pierrette Plouffe-Guénette, Pierrette Vaillancourt-Péladeau, *Priscilla Décarie-Rondeau*, Rachel Brood, Rachel Marcoux, Rachelle Wrathmall, Raymonde Poulin-Lapointe, Reine Lauzière-Pagé, Réjeanne Pelletier, *René Lauzon*, Renée Bourbeau, Renée Vaudreuil, Rhéa Landry-Carufel, Rita Houde-Marchand, Rita Tookalook, Roberte Ménard-Dunn, Rollande Asselin-Beaucage, Rollande Liboiron, Rollande Vincent-Rinfret, Rona Amir Mohammed, Rosa del Carmen Yanez Cartagena, Rose Daigle, *Rose Kaitak*, Rose Lagacé, Rose-Anne Blackned, Roséda St-Amand, Roseline Malo, Rosilda Houle, Roxan Charbonneau, Ruby Ann Poucachiche, *Ryan Jean-Louis*, *Sacha Vallée*, *Sahar Shafia*, Samara Foucault, *Samuel Archambault*, *Samuel Desormeaux*, *Samuel Shawn*, *Samuel Thompson*, Sandra Gaudet, Sandra Gilbert, *Sandra Theriault*, *Santino d'Intino*, *Sara Palumbi*, *Sarah Dutil-Coculuzzi*, Sarah Gagnon, Saroya Sinnathurai, *Scott MacCormack*, *Sébastien Fugues*, *Seneca Lapointe*, *Shade Durand*, *Shana Poissant*, Shanmatie Dookie, *Shaun Birch*, *Shirel Attar*, Sidney Normandin, *Skyler Hallock-Marchand*, Solange Bérubé-Guay, Solange Lelièvre, Sonia Frappier, **Sonia Pelletier**, Sonia Raymond, Sonnara So, Sophie Champagne, Sophie Gervais, *Stéphane Dion*, *Stéphane Guimond*, *Stéphane Houle*, Stéphanie Forest, Stéphanie Ladouceur, *Stephanie Pierpaolie*, *Steve Trudel*, *Steven Sirois*, *Steven Valentine*, Sun Ok Hu, Suzanne Bédard, Suzanne Bergeron, Suzanne Chiquelho, Suzanne Grondin, Suzanne Jodoin, Suzanne Lamy-Boisvert, Suzanne Lecours, Suzie Perreault-Ayotte, Sylvia Branco, Sylvie Boucher, Sylvie Chauvin, Sylvie Cyr, Sylvie Lefebvre, Sylvie Mireault, Sylvie Richard, Sylvie Saint-Onge, Sylvie Samson, Sylvie Tétreault, Sylvie Théorêt, Sylvie Tremblay, Sylvie Viau, *Talin Lylekoglu*, Tamara Shaikh, Tanya Buschman, Tanya Melzer, *Tanya Pinette*, Tara Forbes, *Tara Manning*, Teresinha Ng, Theresa Shanahan Litzak, Theresa Luca, Thérèse Brière, Thérèse Gélinas, Thérèse Labelle, Thérèse Riel, *Thomas Phillipon*, Thong Van Luanguanguthidej, Tiffany Morrison, Tina Diaz, Tina Laposta,

Tobbie Turbide, Tommy St-Germain, Travis Paris, Tricia Shelen Pillingy, Tsao Chih Pan, Tung Than Nueng, Tyler Jacobs, Valérie Aubin, Valérie Gignac, Valérie Martin, Vayolla Brutus, Véronique Lalonde, Vicky Michaud, Vicky Parent, Vicky Paquet, Vicky Roy, Victoire Cossette, Victoria Debes Ghazal, Victor Lemay, Virginia Bernardo, Virginia Pacuraru, Viviane Simoneau, Wesley Bauer, Widad El-Tomi, Wildrine Julien, William Lavallée, Yanne Cornu-Poirier, Yolande Perron, Youlia Ermenlieva, Yvette Charbonneau-Bonneau, Yvette Groleau-Gariépy, Yvette Latulippe, Yvette Martin-Chouinard, Yvonne Arseneault, Yvonne Bédard, Yvonne Duchesne, Yvrose Guilloux, Zacharie Hallé et Zainab Shafia,

Si les *masculinistes* tentent de présenter les hommes comme collectivement « en détresse », c'est pour faire oublier à quel point les femmes (et enfants) sont démesurément agressées en tant que telles, par autant d'hommes soucieux de préserver sur elles un contrôle social masculin, qui leur tient lieu d'identité.



A Ouagadougou, la Francophonie n'a pas oublié la place des femmes dans le développement durable

Extrait de *Equilibre et populations*, Avril 2006

Femmes et Guerre d'Espagne. Quelques femmes dont il faut épeler le nom au nom de toutes.

<http://losdelasierra.info> Los de la sierra, 1936-1975 : Dictionnaire des guérilleros et résistants antifranquistes.

CORTÉS DÍAZ, Magdalena

Cordoba (Andalousie)

C'est en 1946 que Magdalena Cortes Díaz, comme son frère Antonio Curro De Palma, s'était intégrée à la 31^e Division de la Tercera Agrupación. Elle appartenait à la 2^e Guérilla du 149^e Bataillon. Magdalena Cortes Díaz a été capturée en octobre 1946. Son frère Antonio a été tué le 9 de ce même mois d'octobre au ravin Cañas de Villaviciosa (Cordoba).

CORTES, Francisca

Jaén (Andalousie)

Francisca Cortes était la compagne du militant communiste Antonio Fernández Rodríguez Culomojado. En 1944 elle le cachait à son domicile (4 rue Lara à Jaén) et était son principal agent de liaison. Dénoncée, le 17 mai 1944 sa maison était investie par deux phalangistes et deux membres de la Guardia Civil ; Antonio Fernández Rodríguez, parvenait à s'enfuir après avoir abattu le garde Francico Pantoja Cano, mais trahi par un agent de liaison, était tué le 20 mai à la ferme Cerro del Torro, district de Santiesteban del (...)

Assassinée le 8 juin 1948

COLETO, Catalina

Cordoba (Andalousie)

Catalina Coletto était l'épouse du guérillero communiste José Luna Cartán Ratón. Elle a été assassinée par la Guardia Civil le 8 juin 1948. Elle était la mère de sept enfants. Son mari José Luna Cartán sera tué le 1^{er} avril 1949 à Cerro De la Garita, district de Obejo (Cordoba) avec un autre guérillero, Rafael Luque Lindo Lindo.

COBOS VALECILLO, Araceli

Grenade (Andalousie)

Araceli Cobos Valecillo et son mari Antonio Alcala avaient fourni des informations aux guérilleros de la zone de Baza (Grenade) afin que ceux-ci puissent réaliser une attaque financière contre leur patron.

COBOS PEÑA, Ignacia Maria Luisa

MLE - ML - CNT - Jerez de la Frontera (Cadix) – Andalousie & Cuenca (Nouvelle Castille)

Compagne de Juan Pedro Gonzalez, Ignacia Maria Luisa Cobos Peña avait été dans les années 1930 l'animatrice d'un syndicat CNT d'ouvrières à Jerez de la Frontera (Cadix) et collaborait à Solidaridad Obrera. Pendant la guerre civile elle avait été l'organisatrice du groupe Mujeres Libres de Tarancón (Cuenca). Militante sous le franquisme, Maria Luisa Cobos Peña a été arrêtée le 4 juin 1948 avec une soixantaine de militants et internée à la prison de Ventas (Madrid). Elle a été jugée en septembre 1949 (...)

CIPRES, Carmen

MLE - CNT - Groupe de José RAMIÁ CIPRÉS "PETROL" - Teruel (Aragon)

Carmen Ciprés était la compagne du guérillero anarchiste José Ramiá Ciprés Petrol. Elle aurait été arrêtée en 1945.

CHICA MARCHAL, Maria

Groupe de Tomás VILLÉN ROLDÁN "CENCERRO" - Jaén (Andalousie)

Maria Chica Marchal était comme ses frères, un agent de liaison du groupe de Tomás Villén Roldán Cencerro. Suite aux informations données par l'ancien guérillero Torribio Baeza Palomino, la Guardia Civil encerclait le 16 juillet 1947 une maison de Valdepeñas de Jaén où étaient réfugiés des guérilleros. Après une longue résistance, la maison était incendiée et dynamitée. Dans les décombres

étaient retrouvés les cadavres des guérilleros Tomás Villén Roldán Cencerro et José Crispín Pérez Crispín qui se seraient suicidés, des agents de liaison Tomas Chica Marchal, Bernardino Narvaéz Ortega El Cojo, Isidro Jiménez (...)

CENTENO, Luisa

Lugo (Galice)

Luisa Centeno était la compagne du guérillero communiste Evaristo González Pérez O Rocés.

CAVALL CUNILL, Montserrat

MLE - CNT - Terrasa (Barcelone) - Groupe de Francisco SABATE LLOPART "QUICO" - Catalogne

Montserrat Cavall Cunill avait été arrêtée début janvier 1957 avec son compagnon José Prat Closas et une quinzaine de militants de Terrasa (Barcelone) lors d'une vaste rafle commencée le 31 décembre 1956 et qui touchera une cinquantaine de militants de la région. Le conseil de guerre s'ouvrira à Barcelone le 14 juillet 1958. Tous étaient accusés de complicité avec Francisco Sabate Llopart El Quico et d'avoir diffusé son journal clandestin El Combate. Montserrat Cavall était en outre accusée d'avoir été clandestinement en juillet 1956 à Toulouse, avec José Prat, Higinio Gonzalez Restoi et Luis Font Cunill, (...)

CASTRO, Maria

MLE - CNT - Madrid (Nouvelle Castille)

Maria Castro a été arrêtée à Madrid en juillet 1949 et est internée à Ocaña.

CASTILLO MARTÍNEZ, Maria

MLE - CNT - Barcelone (Catalogne)

Maria Castillo Martínez a été arrêtée à Barcelone le 5 janvier 1940 avec Manuel Pascal Artegui, A. Hernando, Francisco Jauderila, Trinidad López et B. Ortoza.

Née à Alcala de Gurrea (Huesca) en 1921

CASAS GODESAR, Carmen « ELISA »

JSU- PCE - UNE - Saragosse(Aragon) – Madrid (Nouvelle Castille)

Pendant la guerre civile, Carmen Casas Godesar qui auparavant militait à la CNT, avait adhéré aux Jeunesses Socialistes Unifiées (JSU) de tendance communiste. Exilée en France elle a été pendant l'occupation responsable des JSU des départements du Gard, Lozère et de l'Ardèche. Elle était la compagne du militant communiste Leandro Saún qui passait en Espagne en 1943, où il était dénoncé et emprisonné à Saragosse. En juillet 1944 Carmen Casas Godesar Elisa passait en Espagne avec un groupe de huit jeunes qu'elle avait organisé à Perpignan. Lors du passage de frontière le groupe était arrêté et tous étaient (...)

CASANAS, Maria

Étudiante - Barcelone (Catalogne)

Militante du Collectif Libertaire Etudiant, Maria Casanas a été arrêtée à Barcelone en juin 1975.

CARRIÓN, Carmen

ML - CNT - Madrid (Nouvelle Castille)

Dans les années 1940, Carmen Carrión participait avec les soeurs Lobo et Maria Bruguera Pérez à la reconstitution du groupe Mujeres Libres de Madrid.

CARBALLO, Carmen

MLE - CNT - Séville (Andalousie)

Le 14 novembre 1951 s'ouvrait à Séville un conseil de guerre contre plusieurs militants libertaires dont Dionisio Carrera Ruda, Antonio Nuñez Pérez, Francisco Garabito, Policarpo Nuñez, les frères Juan et Francisco Muñoz, Miguel Francisco Paez, Juan Carballo Cruz et Carmen Carballo ; cette dernière était condamnée à huit ans de prison tandis qu'étaient condamnés à mort Dionisio Carrera Ruda et Antonio Nuñez Pérez. Ce dernier sera fusillé le 28 février 1952.

Née à Minglanilla (Cuenca) vers 1908 - morte le 10 novembre 1971

CANO, Julia

MLE - CNT - Valence (Levant)

Emigrée très jeune à Valence, Julia Cano y devint à l'âge de vingt ans la compagne du militant libertaire A. Serrano ; c'est en lisant la collection La Novela Ideal et au contact de son compagnon

qu'elle devint anarchiste. En juillet 1936 elle participait très activement à la lutte contre le fascisme. En 1939 elle parvenait à faire évader son compagnon du camp d'Albatera grâce à un faux ordre de libération. Arrêtée par la Guardia Civil, qui lui fit boire de l'huile de ricin pour la faire avouer la cachette

CAMPO CAÑEDO, Adoración

MLE - CNT - Groupe d'Edelmiro ALONSO GARCÍA - Leon

A partir de 1940 Adoración Campo Cañedo avait participé à la guérilla en Galice dans la zone de Arganza et Cacabelos, aux cotés de son compagnon Edelmiro Alonso García, déserteur de l'armée franquiste. Elle a été la première femme guérillero au Leon. En juillet 1947 elle faisait partie avec Edelmiro, Amadeo Ramón Valledor, Manuel Gutiérrez Abella, César Ríos et Serafin Fernández Ramón Santeiro, d'un groupe de sept guérilleros qui tentaient de passer en France avec l'aide d'un agent de liaison. Cachés près de Pobladura, ils étaient avertis de l'arrivée de la Guardia Civil et partaient pour Paradiña où ils (...)

Assassinée le 24 novembre 1943

CALVO REGUERA, Josefa

Rioferreiros (Leon)

Josefa Calvo Reguera était propriétaire d'une maison à Rioferreiros, Priaranza del Bierzo, située au bord de la route nationale 120 de Ponferrada à Orense, qui servait de point d'appui à la guérilla. Un agent de liaison de la guérilla, après s'être rendu à la Guardia Civil, dénoncera cette maison. Les guérilleros, avertis, donneront l'ordre de ne plus utiliser ce refuge. Le 24 novembre 1943, un guérillero appelé Amaro ou Amador —il s'agit sans doute de Amaro Pérez Poncelas— ignorant cet ordre se rendait dans la maison. La Guardia Civil intervenait immédiatement : Amaro, blessé, parvenait à sauter par (...)

Née à Madrid en 1912

CALVO GUTIERREZ, Palmira

Couturière - MLE - CNT - Madrid (Nouvelle Castille) - Barcelone (Catalogne)

Palmira Calvo Gutierrez avait été arrêtée le 6 novembre 1945 à Barcelone mais laissée en liberté conditionnelle. Elle était à nouveau arrêtée le 28 janvier 1947 et internée à Alcalá de Henares. Jugée le 21 mars 1947 elle était condamnée à vingt ans de prison, accusée d'être une collaboratrice du Comité National de la CNT.

CALSAPEU-LAYRET, Bet

MIL - Catalogne

Compagne d'Ignaci Sole Sugranyes, Bet Calsapeu-Layret appartenait également dans les années 1970 au Mouvement Ibérique de Libération (MIL).

CALOMARDE MARTINEZ, Consuelo

MLE - CNT - Barcelone (Catalogne)

En 1941 Consuelo Calomarde Martínez profitait des visites qu'elle rendait à son père Aquilino Calomarde Ibañez à la prison provinciale de Barcelone où il purgeait une peine de trente ans, pour assurer les liaisons entre l'organisation à l'extérieur et les prisonniers. Elle a été arrêtée en juillet 1943.

CADOMEQUE (ou CARDOMEQUE ?), Carmen

MLE - CNT - Barcelone (Catalogne)

Carmen Cadomeque a été arrêtée à Barcelone en 1954 après la découverte de l'imprimerie clandestine de Solidaridad Obrera.

CABANES MONTAÑÉS, Dolores

MLE - CNT - Barcelone - Catalogne

Dolores Cabanes Montañés était la compagne de Primitivo Llansola Ranau. C'est leur domicile au n°1 de la rue Fideuers, qui servait de boîte aux lettres avec le MLE en exil lorsqu'en décembre 1953 Diego Camacho Escámez et Manuel Llatser Tomás Rosendo organisaient l'édition clandestine de Solidaridad Obrera et de CNT à Barcelone. Elle a été arrêtée à Barcelone le 9 mai 1954 lors de la chute de l'imprimerie clandestine de Solidaridad Obrera.

CABALLERO, Isabel

Groupe de José CABALLERO DOMÍNGUEZ "EL YAMBA" - Badajoz (Estrémadure)

Isabel Caballero était la mère du guérillero Manuel Martínez De La Mata Mera. C'est elle qui en 1945 à la ferme Huerta de Aliso, district de Cabeza del Buey (Badajoz), qui servait de base au groupe de José Caballero Domínguez El Yamba, était chargée de la répartition du butin venant des actions du groupe.

Née à Rubi en 1913

CABALL CUNILL, Montserrat

CNT - Terrasa (Catalogne)

Arrêtée en 1957 Montserrat Caball Cunill a été condamnée à dix huit mois de prison. Son compagnon, José Prat Closa était condamné à 13 ans de prison. Le couple était en contact avec Francisco Sabaté Llopart El Quico. Montserrat Caball sera libéré au bout de six mois de prison et bénéficiera d'une remise de peine, suite à la nomination de Jean 23 comme pape.

Née à Jerez de los Caballeros (Badajoz) le 6 novembre 1913 - morte le 26 décembre 1992

BRUGUERA PÉREZ, Maria

FIJL - ML - CNT - CGT - Badajoz (Estrémadure) & Madrid (Nouvelle Castille)

Soeur d'Antonio, Maria Bruguera Pérez était allée à l'école jusqu'à l'âge de neuf ans puis avait appris à broder avec sa mère. Elle militait à la Fédération des Jeunesses Libertaires (FIJL) dès sa fondation en 1932 et au groupe artistique libertaire Ni dios ni amo. Elle a été arrêtée par les franquistes en novembre 1937 avec plusieurs membres de sa famille dont sa mère Elisa Pérez Moreno et son compagnon Francisco Torrado Navarro qui seront tous deux fusillés. Enceinte, elle échappait à la peine de mort et était condamnée à la prison perpétuelle à Badajoz. Elle accouchera en prison et sera tour à tour (...)

BLÁZQUEZ DEL POZO, María

PCE - La Corogne - Galice

María Blázquez Del Pozo était la compagne du responsable communiste José Gómez Gayoso López (ou Juan); elle a été arrêtée avec lui à La Corogne le 11 juillet 1947 (ou 1948 ?). María Blázquez Del Pozo a été traduite devant un conseil de guerre le 18 octobre 1947 avec José Gómez Gayoso, Antonio Seoane Ramos, José Bartrina Villanueva, Carmen Orozco Muñoz, Josefina González Cudeiro, José Rodríguez Campos, Clementina Gallego Abeledo soeur du guérillero Juan Gallego Abeledo Comandante, et les agents de liaison José Ramón Díaz et Juan Martínez. José Gómez Gayoso et Antonio Seoane étaient condamnés à mort et (...)

BLANCO GARCÍA, Lucia

MLE - CNT - Villarrabines & Leon (Leon)

C'est lors d'un meeting à Turón, pendant la guerre civile, que Lucia Blanco García avait rencontré son futur compagnon Jacinto Rueda Pérez qui était alors membre du Comité de propagande du comité interrégional des Asturies, Leon et Palencia de la CNT. Après la chute du front nord elle l'avait suivi à Valence où il était le secrétaire de propagande du Comité péninsulaire de la Fédération Ibérique des Jeunesses Libertaires (FIJL). Tous deux avaient été arrêtés à la fin de la guerre civile, puis internés au camp d'Albatera dont ils s'évadaient très vite grâce à des faux papiers fournis par l'organisation. (...)

BLANCO, Emilia de

MLE - CNT - Madrid (Nouvelle Castille)

C'est en décembre 1947 qu'Emilia de Blanco était retournée en Espagne avec son compagnon José Blanco. Suite à l'évasion en mai 1948 de militants libertaires de la prison d'Ocaña, elle était arrêtée en juin avec une soixantaine de compagnons. Traduite devant le conseil de guerre qui s'est réuni à Madrid en septembre 1949, elle a été condamnée à dix ans de prison.

Née à Malcocinado (Badajoz)

BERMEJO GRUESO, Josefa « PAQUITA »

Groupe de Juan Manuel GARCÍA MARTINEZ "CHATO DE MALCOCINADO" - Badajoz (Estrémadure) & Séville & Cordoba (Andalousie)

Compagne de Juan Manuel García Martínez Chato De Malcocinado, Josefa Bermejo Grueso Paquita faisait partie du groupe qu'il avait organisé en 1941 avec des évadés de la prison d'Azuaga (Badajoz)

et qui rassemblait une quinzaine de personnes dont José Martínez Campos Tripas, Lorenzo García Romero Chato De Huelva, Jesus Suarez Gómez Azulito, Carmelo Romero Ortega Pinche et Aurelano Viñuales Garcia Cantares. Son périmètre d'activité s'étendait d'Azuaga (Badajoz) au nord à Constantina (Séville) au sud, et d'Hornachuelos (Cordoba) à l'est à Fuente de Leon (Badajoz) à l'ouest.

Née à Santander en 1899 - morte le 23 décembre 1988

BERGES, Consuelo

Journaliste, écrivain et traductrice - ML - CNT – Madrid (Nouvelle Castille)

Consuelo Berges avait été membre pendant la guerre de l'organisation de femmes libertaires Mujeres libres et collaborait étroitement à la revue du même nom. Exilée en France à la fin de la guerre, elle a été internée en camp de concentration puis rapatriée en Espagne où elle allait subir la répression. Ne pouvant exercer son métier de journaliste elle allait se consacrer à la traduction (en particulier de Stendhal, Proust et Saint Simon) et participer aux luttes pour obtenir des droits de traduction. À la fin de sa vie elle vivait à Madrid avec Clara Campoamor. Consuelo Berges est morte à Madrid le (...)

BENEITO LÓPEZ, Josefa « La ABANDERADA » .

PCE - Alberique (Valence) - AGL, 5° secteur - Levant

Arrêtée en avril 1939 Josefa Beneito López La Abanderada avait été condamnée à mort puis sa peine avait été commuée en celle de trente ans de détention.

Née à Bohonal de Ibor (Cacères) en 1917.

BARROSO ESCUDERO, Daniela « DANIELA » ; « MADROÑA »

Groupe de Jesus GOMEZ RECIO "QUINCOCES" & de Joaquin VENTAS CINTA "CHAQUETALARGA" - Caceres (Estrémadure) & Tolède (Nouvelle Castille)

Les Barroso Escudero - Alejandro, Emilio, Avelino, Eulalio et Daniela- étaient cinq frères et sœurs d'une famille paysanne de Bohonal de Ibor (Caceres), qui, en 1943 avaient tous rejoints la guérilla. Daniela Madroña avait gagné la sierra en novembre 1943 où elle appartenait d'abord à la 14° Division commandée par Jésus Gomez Recio El Quincoces,

Née à Barcelone le 6 janvier 1919 - morte le 20 janvier 1998.

BARRANCO HANGLIN, Julia

MLE - CNT - Madrid (Nouvelle Castille)

Fusillée le 23 août 1936.

BARRABÉS ASÚN, Violeta

FIJL - CNT - Huesca (Aragon)

Fusillée le 23 août 1936.

BARRABÉS ASÚN, Rafaela

BARCENA BUSTAMANTE, Benita

Madrid (Nouvelle Castille) & Barcelone (Catalogne)

Pendant la guerre civile Benita Bárcena Bustamante avait été la secrétaire du groupe Mujeres Libres du quartier de Cuatro Caminos à Madrid. De 1946 à 1953 elle a participé aux activités de plusieurs Comités Nationaux de la CNT comme estafette et agent de liaison à travers toute la péninsule.

En février 1947 elle était condamnée à deux mois et un jour de prison pour avoir "volé" des pommes de terre dans un champ pour nourrir son fils âgé de quatre ans. Elle a été arrêtée par la suite à plusieurs reprises.

BALLART CAPDEVILA, Nuria

AUSIÓ, Maria

ARREBOLA TOLEDO, Josefa

« AROMA »

À la fin de la guerre civile Aroma faisait partie du groupe de femmes qui autour de Julia Miravet Barrau La Maña, Lidia Sánchez, Trinidad Llorens et Carmen Herrera, collaborait avec le premier Comité national de la CNT dont le secrétaire était Esteban Pallarols Xirgu. Ces femmes étaient plus

particulièrement chargées de l'évacuation des militants évadés du camp de concentration d'Albatera.

ARANDIA FERNÁNDEZ, Amadora

ARANDA HERNANDEZ, Magdalena

ARANDA COMIN, Maria

ARAMENDIRIA, Gregoria

« ANGELITA »

ANGEL RODRÍGUEZ, Manuela

AMARO PACHÁ, Paulina « PAULINA »

AMADOR GUZMAN, Isabel

AMADO OTERO, Maria

ÁLVAREZ FELIPE, Casimira « La JOPA »

ÁLVAREZ AGUERA, Maria

ÁLVAREZ, Sara

ALORDA, Maria Rosa

ALONSO, Balbina

ALBA DIGÓN Consuelo

AJURIA DE LA TORRE, Inés

AIXÓ FARRES, Pilar

ADRADOS, Valeriana

ADALIA, Natividad

ABARCA, Adela

Militante des Jeunesses Socialistes Unifiées (JSU) Adela Abarca avait été condamnée à mort en 1939. La peine était ensuite commuée en dix sept années de prison. Elle a été emprisonnée tour à tour à Las Ventas (Madrid), Tarragone, Gérone et Barcelone. En mars 1946 Adela Abarca parvenait à s'évader et à passer en France.

Et toutes les autres...

Mariage forcé, par Annette Langer. Sisyph.org

Une fillette de huit ans séparée de son mari doit craindre pour sa vie. La jeune Nujûd Nasser, âgée de huit ans, a subi pendant des semaines des tourments et des abus aux mains du mari qu'on lui avait imposé. La fillette yéménite vient maintenant d'obtenir l'annulation de cette union devant les tribunaux. Elle doit toutefois craindre pour ses jours.

Hambourg - La jeune Yéménite Nujûd Nasser a l'air éveillé et extrêmement déterminé. Foulard rabattu sur le front, bras menus croisés sur la poitrine, c'est ainsi que la représente le journal *Yemen Times*. Une fillette apparemment normale, qui ne laisse rien voir des épreuves qu'elle a subies au cours des derniers mois.

En effet, elle sort de semaines d'angoisse pendant lesquelles elle a été violée, battue et humiliée à outrance. Des semaines durant lesquelles personne n'a prêté l'oreille à ses plaintes ni même tenté de lui venir en aide. Une enfant livrée aux quatre volontés d'un homme d'âge mûr et de sa propre famille. « *Chaque fois que je voulais aller jouer dans le jardin, il me battait et me demandait de l'accompagner dans la chambre à coucher* », relate Nujûd au *Yemen Times*. Elle tentait d'échapper à son tortionnaire en fuyant d'une pièce à l'autre. « *Il réussissait toujours à me rattraper* ». L'homme, âgé de trente ans, aurait fait beaucoup de « mauvaises choses », raconte la jeune fille. Et celle-ci ne pouvait compter sur aucune aide de l'extérieur.

Son propre père la battait fréquemment et la menaçait de viol, au cas où elle refuserait d'épouser Fâ'iz Ali Thamir, le parti qu'il avait choisi pour elle. « *Aucune loi et aucun chef de tribu au pays ne pourront empêcher cela* ». L'enfant n'a pas eu le choix : les noces ont été célébrées et le mariage a été consommé.

« J'ai mendié, et j'ai prié mes parents et une tante de m'aider à divorcer. Ils ont répondu : « Nous ne pouvons rien faire pour toi. Si tu veux aller devant les tribunaux, débrouille-toi toute seule ». Et c'est justement ce qu'a fait la fillette. Au début du mois d'avril, elle s'est enfuie de la maison de son mari puis s'est adressée à la cour compétente de Sanaa, la capitale du pays. Le tribunal vient d'annuler le mariage et de condamner la famille de la petite à une amende de 250 dollars américains.

Qui ne dit mot consent

Qu'une jeune fille ose se rebeller ouvertement contre la charia et le poids des traditions constitue un fait inouï, du jamais vu au Yémen. Plus inouïe encore a été la réaction du juge Muhammad al-Qathi. Celui-ci a manifestement fait preuve de compassion envers l'enfant. Il a aussi fait arrêter provisoirement le père et mari de Nujûd, et ce, même en l'absence d'acte d'accusation officiel, car la jeune fille, étant mineure, n'était pas habilitée à en présenter un. La fillette a d'abord été hébergée chez le juge, puis chez un de ses oncles.

La réaction extraordinairement conciliante du juge s'explique sans doute par des motifs personnels : « Je ne crois pas qu'on puisse y voir une tendance vers un renforcement des droits des enfants au Yémen », a affirmé à Sanaa une responsable de l'organisation de défense des droits des enfants *Save the Children* au journal *Spiegel Online*.

De fait, l'article 15 du Droit civil yéménite stipule qu'un jeune homme ou une jeune femme ne peuvent se marier avant leur quinzième année de vie. Toutefois, en pratique, il y a un gouffre entre la lettre de la loi et la réalité. Une étude menée par le *Women and Development Study Center* de l'Université de Sanaa a révélé que plus de la moitié des jeunes filles mineures sont mariées de force.

« Certes, selon la charia, la fiancée peut refuser un mariage arrangé, mais, en pratique, ceci ne se produit à peu près jamais », affirme Myria Böhmecke de l'organisme Terre des Femmes (1) à *Spiegel Online*. Généralement, c'est la règle du « qui ne dit mot, consent » qui prévaut. Le contrat se conclut entre le père de la fiancée et le futur mari.

Dans le cadre d'une étude menée en 2006, des chercheurs ont interrogé 1 495 couples. Considérés à l'aune des valeurs occidentales, les résultats donnent la chair de poule. Certes, au cours des trois dernières générations, l'âge moyen au moment du mariage chez les filles est passé de 10 à 14,7 ans. Cependant, dans des régions comme Hudeida et Hadramaut, les enfants sont mariés dès l'âge de huit ans en moyenne.

Le Comité national des femmes du Yémen a réclamé que l'âge minimum du mariage soit porté à dix-huit ans. La proposition a été rejetée, car il n'existerait pas de justification juridique pour un tel amendement. « C'est non seulement contraire à l'islam, mais c'est aussi inhumain d'exposer des filles



si jeunes à une telle expérience », a tonné la présidente du Comité national des femmes, Rachîda al-Hamadani.

« Comment a-t-elle pu oser ? »

Le père de Nujûd, Muhammad Nasser, a été libéré peu de temps après son arrestation pour des raisons de santé. Avant le mariage forcé qu'il avait ordonné pour sa fille, il aurait perdu un emploi comme conducteur de camion d'ordures ménagères à Hajja et il doit depuis lors se débrouiller en mendiant, comme les dix millions de Yéménites qui vivent sous le seuil de la pauvreté. Selon un parent, il souffrirait en plus de problèmes de santé mentale.

Fâ'iz Ali Thamir, le mari, est par contre toujours incarcéré et s'insurge contre l'impertinence de son « épouse ». Selon le *Yemen Times*, il aurait déclaré : « Comment a-t-elle pu oser porter plainte contre moi ? J'ai le droit de la garder. » Il n'aurait pas besoin de coucher avec la fillette, mais pourrait cependant la garder avec lui : « Personne ne peut m'en empêcher ».

« Il existe des centaines de filles comme Nujûd exposées à des abus aux mains d'hommes plus âgés, rappelle Shatha Ali Nasser, avocate à la Cour suprême de Sanaa. Le problème, c'est qu'il n'existe pas de loi pour punir le père qui conclut un mariage forcé pour sa fille, pour punir le chef de tribu qui autorise le mariage ou pour punir l'homme qui emmène la jeune fille chez lui pour en faire sa servante », a-t-elle déclaré au *Yemen Times*.

Pour protéger Nujûd contre les éventuelles exactions de la famille, la fillette est actuellement hébergée dans un établissement de l'organisme de protection de l'enfance *Dar al-Rahma* (2) : « Là-bas, elle a de bonnes chances de jouir d'une vie et d'une éducation meilleures », précise l'avocate. Elle y est accueillie gratuitement.

Quatre cents crimes d'honneur par année

Puisque le mariage forcé signifie presque toujours pour les jeunes filles l'arrêt de l'école et l'interruption des études, les conséquences de cette pratique sont pour elles désastreuses. Le Yémen a un taux d'analphabétisme chez les femmes de près de soixante-dix pour cent, soit un des plus élevés au monde.

Le fait que les enfants n'aient droit à aucun appui, ni de la part de la collectivité ni de la part de leur propre famille, est particulièrement accablant. « Même les proches et les parents bienveillants ont peur d'intervenir, déclare Myria Böhmecke de Terre des femmes. Lorsqu'un mariage arrangé se trouve empêché, cela équivaut à une transgression grave du code d'honneur familial. Cet affront ne peut être réparé que dans la violence, c'est-à-dire par un 'crime d'honneur' ».

Durant la seule année 1997, le département d'études féminines de l'Université de Sanaa a recensé plus de 400 actes de violence meurtrière de cette nature. Il s'agit des seules statistiques crédibles dont nous disposons. Les chiffres réels doivent correspondre à un multiple de cela, parce que la plupart des crimes d'honneur sont maquillés en accidents et que la loi du silence règne au sein des familles concernées. De plus, il n'existe pas de données fiables sur les mariages. « Personne ne sait où, quand et auprès de quel imam les filles sont mariées », rapporte la championne des droits des femmes Myria Böhmecke.

« Il est extrêmement difficile de la protéger contre sa famille »

Quand ce sont la loi tribale et la charia qui prévalent, on se trouve à des années-lumière d'une justice indépendante. Au Yémen, la peine de mort est toujours appliquée aux mineurs, même si cela contrevient à l'article 31 du Code criminel de ce pays. Amnistie Internationale évalue à au moins trente le nombre des exécutions au cours de la dernière année.

Même s'il peut être utile de rendre public le cas de Nujûd, il existe peu d'espoir que la fillette de huit ans puisse entreprendre une nouvelle vie. « Par son comportement, Nujûd a souillé l'honneur de la famille. Il sera extrêmement difficile de la protéger contre sa propre famille, rappelle Myria Böhmecke. Il faudra beaucoup d'argent et de dévouement pour assurer son anonymat et la cacher pendant toute sa vie, car tous les membres de sa parenté sont invités à se venger. »

Nujûd ne craint pas seulement pour sa vie. Elle se fait aussi du souci pour sa jeune sœur âgée de six ans, qui pourrait subir le même sort qu'elle. Pourtant, la fillette n'a qu'un désir : « Tout ce que je souhaite, c'est pouvoir mener une vie honorable. »

Source : [Spiegel Online](#).

Le « féminicide » dans les républiques « maquiladoras » Par Francesca gargallo

L'Amérique centrale - en particulier le Guatemala et le Honduras - est devenue la zone du continent américain la plus touchée par les meurtres crapuleux de femmes de tous âges, situations sociales, professions et niveaux d'études. L'auteur établit un lien entre ces assassinats et le passé de guerre civile dans ces pays, et suggère que le féminicide peut être une politique spécialement conçue pour terroriser celles qui émergent comme actrices de leur propre destin, du changement social et économique, une sorte d'action de dissuasion contre ces femmes qui auraient les velléités de participer à la vie politique, syndicale et/ou culturelle.

Elle avait 23 ans, avait fait des études secondaires et était manager dans une maquila [1]. Elle venait d'avoir 39 ans et travaillait dans la police. Elle était l'une des vingt jeunes filles qui ont été retrouvées démembrées à l'intérieur d'un tonneau. Elle avait 18 ans et vendait des produits cosmétiques pendant les vacances pour financer ses études. C'était une fille de bonne famille. Elle était célibataire. Elle était mariée et s'occupait de ses trois enfants. C'était des militantes qui animaient des ateliers sur la violence intra-familiale. Ou bien elles étaient professeurs, paysannes, dirigeantes syndicales, employées de maison, commerçantes ou encore exerçaient des professions libérales. Elles ont toutes été assassinées entre 2001 et mai 2005 : 1 780 au Guatemala, 462 au Honduras, 117 au Costa Rica, environ cinq par mois au Salvador. Les données sont inexistantes au Panama, à Belize et au Nicaragua car une façon d'empêcher que justice soit faite est de ne pas reconnaître le délit. Il n'y a que des indicateurs. Au Nicaragua, par exemple, un cas de mauvais traitement au sein de la famille a lieu toutes les dix minutes : en 2003, 51.000 jeunes filles et femmes ont été victimes d'abus dans un pays qui compte cinq millions quatre cent mille habitants, dont 79% sont pauvres. Au Panama, en 2004, l'Alliance du mouvement des femmes s'est organisée face à l'augmentation des féminicides et, d'après la féministe et philosophe Urania Ungo, « *face à l'indifférence et la négligence des pouvoirs publics* ».

L'Amérique centrale - en particulier le Guatemala et le Honduras - est devenue la zone du continent américain la plus touchée par les meurtres crapuleux de femmes de tous âges, milieux sociaux, métiers et niveaux d'études. C'est aussi la zone qui a subi une guerre civile généralisée et prolongée, assortie de taux élevés de violation des droits humains, de massacres et de processus de pacification qui, de par leur propre dynamique d'exclusion sociale, ont fini par faire des anciennes républiques bananières la « zone » des républiques maquiladoras.

Y aurait-il un rapport entre ces deux faits ?

S'agit-il de deux manifestations d'un même phénomène ?

Serait-ce une politique expressément conçue dans le but d'inculquer la peur aux femmes, afin qu'elles cessent de revendiquer et de défendre leurs droits, tout récemment obtenus ?

Serait-ce une politique qui se fonde sur les faiblesses et les fragilités des démocraties occidentales pour se généraliser ?

Radhika Coomaraswamy, rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes à l'Organisation des Nations unies (ONU) [2], a affirmé en 1999 que la « *nature, qui semble endémique, des viols en temps de guerre a été institutionnalisée par le biais de la prostitution forcée et de l'esclavage sexuel des femmes par des civils* ». La députée guatémaltèque Alba Estela Maldonado a ajouté en 2004 : « *Il y a un lien entre les féminicides et l'environnement idéologique et social de la violence normalisée contre les femmes* ». Autrement dit, entre la guerre (entendue aussi comme répression systématique) et la violence contre les femmes, il y a un lien qui mérite d'être éclairci.

La plupart des assassinats de femmes centraméricaines ont lieu dans des zones urbaines, qui ont connu ces dernières années une croissance de la violence liée à la délinquance - dont le trafic de drogues, d'armes et les enlèvements en vue d'extorquer de l'argent, ainsi que les agissements des gangs urbains de jeunes, les maras [3]. Celles-ci, formées de jeunes hommes dans la plupart des cas, ont retenu l'attention des spécialistes de la spirale de violence que connaît actuellement l'Amérique centrale.

Nul doute que les maras sont révélatrices des carences sociales, du manque d'opportunités éducatives, de l'augmentation du trafic et de la consommation locale de drogues illégales et de la facilité d'accès aux armes dans les pays de l'isthme [centraméricain]. Ainsi, au Honduras, au Salvador, au Guatemala et dans la zone frontalière au Sud du Mexique, les maras ont été et sont encore les auteurs de certains des assassinats les plus effrayants (et notoires) de jeunes femmes. Il s'agit généralement de femmes qui avaient soit fait partie des maras, soit entretenu des relations sentimentales ou trafiqué de la drogue avec certains de leurs membres. L'immense majorité des femmes et des jeunes filles d'Amérique centrale vivent au quotidien dans une situation de violence

spécifique, liée à la pauvreté et à la place que la société leur impose dans son ordre familial, religieux et du travail : ladite violence de genre. Depuis leurs premiers mois jusqu'à leur vieillesse, les femmes sont victimes de mauvais traitements, de menaces contre leur sécurité, de discrimination et de non-respect de leurs décisions, de viols, de harcèlements sexuels dans le cadre du travail et de l'école. Dans ce contexte - au Mexique et partout ailleurs -, la croissance de la violence liée à la délinquance fragilise encore plus le droit à la vie et au bien-être des femmes. Si cette violence n'est, de plus, jamais poursuivie en justice par les instances judiciaires - ce qui laisse entendre qu'il n'est pas important de poursuivre les délits commis contre les femmes -, alors le féminicide apparaît comme un syndrome dans lequel tous les facteurs entrent en jeu.

Marcela Lagarde définit le féminicide comme « **le génocide contre les femmes** » qui se perpétue lorsque les conditions historiques engendrent des pratiques sociales qui permettent d'attenter à l'intégrité, au développement, à la santé, aux libertés et aux vies des femmes. Ce qui reviendrait à dire que le féminicide est commis dans l'intention de détruire un groupe social identifié par son sexe, en le soumettant intentionnellement à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle, selon la définition du génocide établie par l'Assemblée générale de l'ONU en 1948. Il ne peut y avoir de féminicide sans que les autorités ne soient complices avec les auteurs des crimes, nous rappelle la chercheuse et féministe Mirta Kennedy, du Centre d'études de la femme du Honduras (CEM-H), car ceux-ci jouissent d'une « *impunité constante quant aux crimes contre les femmes et de la responsabilité complice de l'Etat et des organismes compétents, qui ne donnent pas de réponse pour mettre fin à cette violence, tant en raison de la fragilité du système de sécurité et de justice que du manque de volonté politique, de la lenteur à mettre en œuvre les réformes légales demandées et du désintérêt manifeste pour le problème* ».

La violence n'est pas un phénomène nouveau

En 2002, au Costa Rica, le premier rapport sur les féminicides en Amérique centrale a été rédigé suite à une campagne lancée au Mexique un an plus tôt par le Réseau féministe latino-américain et des Caraïbes contre la violence domestique et sexuelle. Ainsi, en 2004, le Costa Rica a présenté la première loi au monde sur la pénalisation de la violence contre les femmes dans laquelle le délit de féminicide est reconnu, quoique réduit à l'assassinat des femmes au sein d'une relation de couple.

Les féministes centraméricaines critiquent l'idée d'exiger quelque chose d'impossible : « Pas une mort de plus », car la mort est un phénomène naturel. Elles trouvent que parler de mort et de mortes, et non pas d'assassinat, est profondément équivoque et tend à dépolitiser la dénonciation de la privation de liberté, de la torture et de la disparition qui vont jusqu'à l'homicide avec trahison, préméditation et abus de vulnérabilité contre les femmes. Par ses apports, le rapport du Costa Rica de 2002 a ainsi défini le féminicide comme « *l'assassinat de femmes pour des raisons liées à leur genre* », soit la violence exercée par les hommes contre les femmes pour combler leurs désirs de pouvoir, de domination ou de contrôle, comprenant aussi les assassinats produits par la violence au sein de la famille et la violence sexuelle, ainsi que la mort dans la dénommée « ligne de feu ».

Au Mexique, cette dernière expression surprend. Qu'est-ce que la ligne de feu dans le cas de la violence de genre ? Edda Gabiola, féministe et directrice exécutive du Centre pour l'action légale des droits de l'homme (CALDH) du Guatemala, considère que « la violence contre les femmes est une expression non seulement des rapports inégaux de pouvoir entre hommes et femmes, mais qu'elle est également le reflet des modèles de conduite d'une société où le conflit se résout de façon violente ».

Au Guatemala, les explications sociales sur les causes des assassinats de femmes et leur tendance à croître ces dernières années ont changé. Avant, on faisait état de la délinquance, ensuite de la violence au sein de la famille, et ces derniers temps, de « l'existence d'un plan d'extermination des femmes ou féminicide ». Selon cette perspective, la « ligne de feu » est tout moment de la vie d'une femme qui s'assume comme maîtresse de ses actes et dont les décisions entrent en conflit avec les plans explicites ou implicites des hommes de sa famille, de sa société ou de l'Etat.

.../... Pendant les guerres civiles centraméricaines qui ont pris fin dans les années 90, une victime sur quatre était une femme (25%). Le pourcentage est légèrement



plus élevé pour le Guatemala, où la « contre-insurrection » [militaires et paramilitaires] a surtout attaqué les zones indigènes et paysannes. Il en va de même au Salvador dans les années 80 et au Nicaragua, entre 1970 et 1979. La violence a pris diverses formes, bien qu'une victime sur cinq ait été assassinée de façon arbitraire et qu'une sur sept ait été torturée afin d'intimider, de « rééduquer » ou de soutirer des informations. Toutes les femmes torturées ont été violées.

Une caractéristique spécifique des assassinats de femmes fut l'acharnement particulier dans les zones rurales, que l'armée croyait sous l'influence ou le contrôle des guérilleros, contre les petites filles ayant entre 2 et 5 ans, ainsi que le viol et la torture des femmes enceintes. Parmi les plus jeunes, la proportion d'exécutions a été de deux filles pour un garçon. Ces assassinats ont été généralisés également du côté de la Contra [4] quand elle menait des incursions sur le territoire du Nicaragua [depuis le Honduras] et s'attaquait aux communautés et aux coopératives agricoles.

Beaucoup de femmes entre 18 et 23 ans et entre 30 et 35 ans (la plupart des femmes étaient actives politiquement aussi bien avant qu'après la phase des premiers soins maternels) furent assassinées pour leur engagement politico-militaire, religieux ou dans des associations civiles et de défense des droits humains. Des femmes furent également exécutées à cause des activités de leurs pères, maris, frères ou enfants. Dans d'autres cas, elles ont été victimes d'exécutions de masse ou massacres.

De nos jours, l'Amérique centrale s'avère être très hétérogène quant à la répartition de sa population, allant de la zone la plus densément peuplée (le Salvador, avec 8 millions d'habitants sur un territoire de 23.000 km²) à la moins peuplée (Belize, avec 250.000 habitants sur un territoire à peine plus petit), allant des zones agricoles et sylvicoles aux nouvelles villes organisées autour de l'industrie maquiladora (Santa Ana au Salvador et San Pedro Sula au Honduras sont les cas extrêmes), avec une population indigène, noire et aux métissages divers socialement stratifiés. Sur tout le territoire centraméricain, en ce début de millénaire, trois phénomènes ont commencé à émerger dans l'opinion publique : 1) la fin de la guerre n'implique pas la fin de la violence ; 2) la police publique et privée continue à assassiner, ses cibles étant maintenant les jeunes des gangs ; 3) un nombre toujours croissant de femmes est assassiné.

En 2003, au Guatemala, l'Etat a reconnu la persistance des groupes illégaux et des appareils clandestins de sécurité qui ont fonctionné pendant le conflit armé interne [5], bien que leur existence soit devenue clandestine. Néanmoins, à la même époque, les agressions contre les défenseurs des droits humains et contre plus de 70 journalistes ont été qualifiées comme relevant de la délinquance commune.

En 2001, la police guatémaltèque a commencé à détruire les registres de mortes victimes de violence de genre, parce qu'un an plus tôt le Groupe guatémaltèque de femmes (GGM) avait commencé à faire son propre recensement face à l'évidence des crimes. Celui-ci lui avait d'ailleurs permis d'identifier des modèles récurrents dans les homicides, aussi bien du point de vue de l'acharnement sur les victimes que de l'âge des femmes.

En mai 2005, le GGM a présenté un rapport « Diagnóstico Situacional de las Muertes Violentas de Mujeres en Guatemala », avec un graphique qui montre la croissance annuelle des morts violentes : d'un chiffre de 307 morts en 2001, on passe à 317 en 2002, 383 en 2003, 527 en 2004 et 255 dans les cinq premiers mois de 2005. Le diagnostic signale que la violence se concentre dans les zones urbaines et que, comme pour les autres types de criminalité, la nuit semble être le moment préféré pour s'attaquer aux femmes, aussi bien dans la rue que chez elles.

Il indique également que pour la plupart des proches des femmes assassinées, les coupables sont des membres des maras, des trafiquants de drogue, des policiers ou des militaires. Autrement dit, pour les personnes concernées, les agressions proviennent d'une "entité" qui planifie avec malveillance des actions contre des victimes impuissantes face aux attaques. A l'inverse, les autorités assurent que les assassinats ne sont pas planifiés mais qu'il s'agit là d'actions accidentelles ou spontanées, faisant ainsi preuve d'une certaine indifférence face aux responsables. Ces deux perceptions contribuent à généraliser la peur parmi les femmes, et la population en général, limitant leur engagement social.

La principale exigence des familles est l'éclaircissement des faits et la punition des assassins. Néanmoins, de nombreuses familles renoncent aux poursuites légales à cause des menaces de mort qu'elles reçoivent. En même temps, un nombre important de familles ne dénoncent pas la disparition d'une femme en raison de la réponse, souvent réduite au strict minimum, des autorités, d'une méfiance généralisée envers le système, des problèmes liés à la bureaucratie, de la peur des représailles, du manque de ressources ou de temps, et de la discrimination raciale ou de pauvreté qu'elles subissent.

Ce sont des modèles récurrents au Guatemala, au Salvador, au Nicaragua et au Honduras, car les morts violentes de femmes présentent des éléments communs avec les récents conflits socio-militaires : l'acharnement sur les victimes, la fréquence des assassinats et la peur qu'ils sèment. Ainsi, la violence contre les femmes met en lumière le fait que la police peut entreprendre des actions de répression aussi dures que celles commises par l'armée dans le passé. De fait, dans tous ces pays, des cas de policiers impliqués dans des affaires de violence sexuelle ont été reportés.

Notes

1. [NDLR] Les maquilas sont des entreprises de sous-traitance, filiales de multinationales, faisant appel à une main-d'œuvre non qualifiée. « Maquila » est un terme d'origine arabe signifiant « portion de grain, de farine ou d'huile qui revient au meunier pour la mouture ». Ce terme est invariablement associé à une précarité du travail, à une absence de libertés syndicales et de négociations, à des salaires de misère, à des journées de travail interminables et épuisantes et - il faut le souligner - à l'embauche prioritaire de femmes. Lire Jon Ander Bilbao, Olga Rocha, Magdalena Mayorga, « [Nicaragua : espoirs et déceptions autour des maquilas](#) », RISAL, 29 septembre 2004 ; Yanina Turcios Gómez, « [Voyage au coeur d'une maquila](#) », RISAL, octobre 2002 ; Marcelo Colussi, « [Les maquilas en Amérique latine](#) », RISAL, 20 juillet 2004.
2. [NDLR] Visitez : [ICES](#)
3. [NDLR] Maras et pandillas sont les équivalents centre-américains des « gangs » des Etats-Unis. Leurs membres sont des mareros ou pandilleros. Consultez le dossier « [Violence juvénile en Amérique latine](#) », RISAL.
4. [NDLR] Appellation des contre-révolutionnaires qui, organisés, financés et armés par l'administration états-unienne, ont lutté contre les Sandinistes quand ceux-ci ont pris le pouvoir au Nicaragua en 1979. « Le conflit a surgi dans cette région peu après la chute du dictateur Anastasio Somoza et la prise du pouvoir par le Front sandiniste de libération nationale (FSLN), en 1979. Alors que les sans-terre et semi-prolétaires des campagnes rejoignent avec enthousiasme les rangs de la révolution, les paysans, traditionalistes et catholiques, vivent mal les grands projets lancés par les sandinistes. Passe encore la croisade d'alphabétisation. Mais la réforme agraire de 1981, les coopératives agricoles et les fermes d'Etat, le contrôle des prix - sans parler du « marxisme athée du FSLN » (qui compte alors trois prêtres au gouvernement !) et du service militaire obligatoire - les poussent vers la machine de guerre contre-révolutionnaire financée par le président américain Ronald Reagan. » Extrait de Raphaëlle Bail, « [Contras](#) » et « [compas](#) », une même amertume, *Le Monde diplomatique*, décembre 2001.
5. [NDLR] Lire Robert Parry, « [L'histoire des "escadrons de la mort" guatémaltèques](#) », RISAL, 26 janvier 2005.
6. [NDLR] : [Rapport en espagnol](#).
7. [NDLR] Gianni Proietti, Mexique : « [Femmes perdues dans l'arrière-cour de Satan](#) », RISAL, 22 août 2004 ; Sergio González Rodríguez, Mexique : « [Tueurs de femmes à Ciudad Juárez](#) », RISAL, 23 novembre 2003.
8. [NDLR] Lire Willy J. Stevens, « [Disparaître au Guatemala, la pire des malédictions](#) », *Le Monde diplomatique*, mai 1998.

Hassi Messaoud - Halte à la "fatalité" de la terreur à l'encontre des femmes algériennes ! Quoi faire tout de suite ? par : groupes de défenses des droits humains

La constitution algérienne consacre la sécurité des citoyennes et des citoyens. L'Algérie a ratifié la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, la Convention contre la torture et autres peines et traitements cruels ou dégradants, la Déclaration sur l'élimination des violences faites aux femmes.

Au nom de ces principes, nous, associations, ligues et défenseurs des droits humains sommes profondément choqués par la nouvelle tragédie vécue par des femmes venues de différentes régions d'Algérie travaillant et vivant dans des habitations précaires à Hassi Messaoud, une des villes les plus sécurisées du pays.

Le martyr qu'elles viennent de subir est la répétition macabre des événements de 2001. Un sinistre 13 juillet 2001, une horde de 300 hommes armés attaquent une centaine de femmes et leur font subir les pires atrocités – un véritable lynchage – dans le quartier d'El Haicha à Hassi Messaoud.

Nous tenons d'abord à exprimer à ces nouvelles victimes notre solidarité, notre indignation et notre émotion face aux actes barbares que des criminels déchaînés commettent sans répit en venant et revenant plusieurs nuits de suite, depuis quelques semaines, sur les lieux de leurs forfaits.

Juillet 2001.....Mars 2010 : Même lieu. Mêmes agressions.

Même type d'agresseurs lâches et cyniques provoquant des actes méticuleusement organisés, donc mûrement prémédités sinon commandités.

Même type de scénario d'horreur où les criminels regroupés et encagoulés terrorisent chacune des victimes parce que isolées et sans défense.

Même type de violences extrêmes où la rapine, les injures et la torture visent à humilier et à réduire à néant les femmes en tant que telles.

Même volonté par la valeur exemplaire de tels actes de terreur de dissuader toutes les femmes d'exercer librement leur droit au travail où que ce soit sur le territoire national et de les punir parce qu'elles vivent seules.

Au-delà du constat horrifié, de la condamnation des criminels et de la compassion pour les victimes, nous tenons aussi à souligner le caractère particulier de ces expéditions punitives qui rappellent étrangement non seulement les événements de 2001, mais aussi toutes les autres agressions depuis vingt ans dans différentes régions d'Algérie (Ouargla, Remchi, Bordj, Tebessa...). Elles rappellent étrangement, hélas, les viols collectifs des femmes par les terroristes, ce crime contre l'humanité, tâche noire qui a mis en péril notre avenir et celui de toute la société. Il s'agit donc d'une violence systématisée, construite, structurelle, orchestrée, autant d'éléments de gravité supplémentaire.

En effet cette répétition et cette continuité d'actes odieux à l'encontre des femmes, qui semblent se perpétuer comme une 'fatalité', ne sont possibles que parce qu'en 2001 le traitement de l'affaire de Hassi Messaoud s'est réduit à une parodie de justice, reléguant cette tragédie au rang de vulgaire fait divers.

Cette répétition et cette continuité d'actes intolérables ne sont possibles qu'à cause non seulement de la complicité et du silence des institutions et des autorités locales, mais aussi du laxisme de la société. D'ailleurs l'absence de réaction citoyenne et de médiatisation de cet événement est frappante et inquiétante.

Cette répétition et cette continuité de crimes contre l'humanité ne sont possibles qu'à cause de l'impunité dont bénéficient les agresseurs des femmes.

Cette répétition et cette continuité de violation des droits de la personne humaine ne sont rendues possibles que par l'absence de l'État et des institutions censés protéger les citoyennes et les citoyens. Est-ce que cela signifie qu'aucune femme ne peut se sentir en sécurité dans son propre pays et qu'aucun citoyen n'est protégé par la loi ?

C'est pourquoi, encore une fois, nous dénonçons avec force ces crimes et interpellons les pouvoirs publics pour qu'ils réagissent d'urgence en assurant la protection de ces femmes victimes encore sous le coup de la menace quotidienne, et leur prise en charge globale (médicale psychologique, sociale et juridique). Nous sommes déterminé-es à soutenir toutes ces femmes victimes d'agressions inacceptables.

Signataires : Réseau Wassila, ADPDF (Association pour la défense et protection des droits des femmes), AEF (Association pour l'émancipation des femmes), APF (Association du planning familial), ANADDE, ATUSTEP, Amusnaw, AVIFE (Association d'Aide aux Victimes de Violence Femmes et Enfants), CIDDEF (Centre d'Information et de Documentation/Droits des Femmes et des Enfants), Collectif des Femmes du Printemps Noir, Djazairouna, FEC (Femmes en Communication), Femmes PLD, LADDH Ligue Algérienne de Défense des Droits des Hommes), LADH (Ligue Algérienne des Droits des Hommes), RACHDA, SOS Femmes en Détresse, Tharwa Fatma N'Sumer, Fatiha Mamora et Rahmouna (deux femmes victimes des attaques de 2001 à Hassi Messaoud)

En provenance des Balkans <http://balkans.courriers.info>

La Macédoine lance une campagne de lutte contre les violences conjugales

Traduit par Katerina Kirovska

Une campagne de lutte contre les violences conjugales a été lancée le 26 octobre dernier en Macédoine. Dans un pays particulièrement touché par ce fléau, les autorités, assistées par les agences des Nations unies, ont cru bon de renforcer la prévention et l'aide aux victimes de ces violences.

Osservatorio Balcani e Caucaso

Bosnie-Herzégovine : les violences conjugales face au mur institutionnel

Traduit par Mandi Gueguen Dans une société bosnienne encore très patriarcale, les violences conjugales restent un problème largement répandu. Plusieurs lois devraient garantir la protection des victimes, mais elles restent souvent lettre morte et la division institutionnelle vient encore compliquer la mise en œuvre d'une législation et d'une justice unifiées. Devant le manque d'engagement des pouvoirs publics, les ONG doivent lutter seules, vaille que vaille.

Article de 2009 : En Bosnie-Herzégovine, trois cas de violence contre les femmes par jour sont signalés en moyenne, soit plus de 1500 cas par an. Cependant, il est difficile de déterminer combien d'autres cas ne sont pas dénoncés. Tel est le constat de Samra Filipovic-Hadžiabdić, directrice de l'ONG Gender, qui lutte pour l'égalité des sexes. Samra Filipović-Hadžiabdić a déclaré que ces chiffres dataient de 2007, le traitement des données pour 2008 n'étant pas encore terminé. Cependant, ces données ne répondent pas aux critères internationaux car elles ne prennent pas en compte les violences psychologiques ou économiques. La directrice de l'agence Gender a ainsi mis l'accent sur la nécessité de développer une nouvelle méthode de collecte des données. Elle a également affirmé que la lutte contre les violences infligées aux femmes allait être encore plus difficile, alors que la crise économique s'aggravait, en raison des inégalités économiques entre les hommes et les femmes. Elle a souligné qu'il arrivait parfois que les victimes de violences quittent les foyers d'accueil pour retourner vers leurs oppresseurs car elles n'ont pas d'autre choix. En Bosnie-Herzégovine, il existe neuf foyers d'accueil qui ont une capacité de 350 lits. Leur financement est en partie assuré par les gouvernements de la Fédération et de Republika Srpska. Elle a également déclaré que la violence prenait des formes différentes, d'une main levée sur les membres de la famille jusqu'aux formes les plus extrêmes - comme cela s'est passé en Bosnie-Herzégovine, les violences infligées aux femmes en tant qu'arme de guerre et moyens de génocide. Le secrétaire de la Commission pour l'égalité des sexes à l'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine, Davorin Semenik a annoncé que les travaux visant à modifier la loi électorale de Bosnie-Herzégovine et la loi sur l'égalité des sexes allaient être poursuivis cette année.

« On constate des résultats toujours plus faibles concernant la participation des femmes au gouvernement. Cela pourrait pousser la Bosnie-Herzégovine à prendre enfin des mesures avant les prochaines élections ».

Le président du groupe Gender des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, Hjalmar Sigmarsson, a affirmé que le monde n'avait pas une approche unifiée de la lutte contre les violences portées aux femmes et que chaque pays devait élaborer sa propre stratégie. Il a également souligné qu'il était important que de plus en plus d'hommes parlent des violences infligées aux femmes. Le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, a également proposé une initiative venant de la part des hommes, afin de mettre en place un réseau de lutte contre ces violences.

Roumanie. Violences et discriminations : « les femmes de Roumanie n'osent pas rêver »

Publié dans la presse : juillet 2009

Mise en ligne : jeudi 9 juillet 2009

Violences domestiques, discriminations, notamment dans l'accès à l'emploi et la représentation politique : la situation des femmes roumaines ne s'améliore guère. Entretien avec Dina Loghin, présidente de la Fondation pour l'égalité des chances des femmes, une association basée à Iasi qui œuvre depuis 1996 pour les droits des femmes roumaines.

Mapo. Albanie : violences conjugales, les femmes méritent justice !

Traduit par Mandi Gueguen

Amnesty International, la prestigieuse organisation qui défend les droits de la personne, a récemment publié un rapport concernant la violence que subissent les femmes et les jeunes femmes au sein de leurs familles en Albanie. L'ONG demande, de ce fait, à Tirana de prendre les mesures nécessaires pour assurer leur protection.

Étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes

La violence à l'égard des femmes est une forme de discrimination et une violation des droits fondamentaux. Le rapport du Secrétaire général de l'Assemblée générale des Nations Unies est disponible.

RESUME

La violence à l'égard des femmes est une forme de discrimination et une violation des droits fondamentaux. Elle est source de malheurs et de pertes en vies humaines, et à cause d'elle, un grand nombre de femmes partout dans le monde vivent dans la peur et la douleur. Elle nuit aux familles - à toutes les générations - appauvrit les communautés et renforce d'autres formes de violence dans toutes les sociétés. La violence à l'égard des femmes les empêche de réaliser leur potentiel, entrave la croissance économique et sape le développement. La portée et l'étendue de la violence à l'égard des femmes sont reflet du degré et de la persistance de la discrimination à laquelle les femmes continuent de faire face. On ne pourra donc l'éliminer qu'en traitant du problème de la discrimination, en promouvant l'égalité et l'autonomisation des femmes et en veillant au respect de leurs droits fondamentaux. L'humanité tout entière tirerait profit de la fin de cette forme de violence, et des progrès considérables ont été réalisés pour créer un cadre international aux fins de cet objectif, mais de nouvelles formes de violence sont apparues et dans certains pays, les progrès réalisés précédemment par les femmes sur la voie de l'égalité et pour vivre sans crainte de la violence ont été sapés ou sont menacés. La prévalence continue de la violence à l'égard des femmes est la preuve que les Etats doivent encore s'y attaquer avec la volonté politique, la visibilité et les ressources nécessaires. La violence à l'égard des femmes n'est ni immuable ni inévitable et pourrait être grandement réduite, voire éliminée, avec la volonté politique et les ressources nécessaires. La présente étude identifie les moyens de combler le fossé entre les obligations des Etats conformément aux normes et aux politiques internationales et leur mise en œuvre inadéquate et incohérente au niveau national. Elle demande que les initiatives prises pour éliminer la violence à l'égard des femmes se voient accorder une priorité accrue aux niveaux local, national et international.

Vue d'ensemble

La violence à l'égard des femmes est passée du domaine privé à l'attention publique et est devenue la responsabilité de l'Etat grâce en grande partie aux activités menées depuis la base par des organisations et des mouvements de femmes partout dans le monde. Ces activités ont mis en lumière le fait que la violence à l'égard des femmes n'est pas le résultat d'actes individuels et spontanés d'inconduite, mais qu'elle est profondément enracinée dans la relation structurelle d'inégalité qui existe entre les femmes et les hommes.

L'interaction entre les activités de plaidoyer des femmes et les initiatives de l'ONU a été l'un des principaux facteurs qui a fait que la violence à l'égard des femmes est devenue une des questions des droits fondamentaux inscrite à l'ordre du jour international. Des progrès considérables ont été réalisés dans l'élaboration de normes et de critères internationaux convenus. Des instruments juridiques et politiques internationaux ont clarifié les obligations des Etats de prévenir, éradiquer et punir la violence à l'égard des femmes. Mais partout dans le monde, des Etats ne satisfont pas aux exigences juridiques et politiques internationales.



Causes et facteurs de risques

L'origine de la violence à l'égard des femmes réside dans les relations inégales de pouvoir qui, de tout temps, ont existé entre les hommes et les femmes, et dans la discrimination générale que subissent les femmes au niveau tant public que privé. Les disparités patriarcales de pouvoir, les normes culturelles discriminatoires et les inégalités économiques nient aux femmes leurs droits fondamentaux et perpétuent la violence. La violence à l'égard des femmes est l'un des principaux moyens par lequel les hommes contrôlent la liberté et la sexualité des femmes.

Dans le contexte plus large de la subordination des femmes, les causes spécifiques de violence incluent le recours à la violence pour régler des conflits, les doctrines de la vie privée et l'inaction de l'Etat. Les schémas de comportement individuel ou familial, notamment la maltraitance, sont également en corrélation avec un risque accru de violence.

La violence à l'égard des femmes n'est pas confinée à une culture, une région ou un pays donnés, ni à un groupe spécifique de femmes dans une société. Les diverses manifestations de cette violence et

les expériences personnelles des femmes sont toutefois influencées par des facteurs tels que l'ethnicité, la classe sociale, l'âge, l'orientation sexuelle, l'incapacité, la nationalité et la religion.

Formes et conséquences

Il existe de nombreuses formes de violence à l'égard des femmes - physique, sexuelle, psychologique et économique. Certaines deviennent plus virulentes tandis que d'autres s'estompent au fil des changements démographiques, de la restructuration économique et des mouvements sociaux et culturels des sociétés.

Par exemple, de nouvelles technologies peuvent engendrer de nouvelles formes de violence, tels le harcèlement par l'Internet ou le téléphone mobile. Certaines formes, tels le trafic international et la violence contre les travailleurs migrants, traversent les frontières nationales. Les femmes subissent la violence dans toutes sortes d'environnements - la famille, la communauté, l'Etat, et les conflits armés et leur suite.

La violence constitue un continuum dans la vie des femmes, de la naissance à la mort, tant dans la vie publique que dans la vie privée.

La forme la plus commune de violence que les femmes subissent partout dans le monde est la violence infligée par un compagnon, violence qui parfois entraîne la mort. Certaines pratiques traditionnelles très répandues sont également nocives, notamment les mariages précoces et forcés et la mutilation et/ou ablation génitale féminine. Dans le contexte communautaire, le fémicide (meurtre de femmes à caractère sexiste) la violence et le harcèlement sexuels et la traite des femmes suscitent une attention croissante. La violence perpétrée par l'Etat, par le biais de ses agents, par omission, ou par le biais de politiques nationales, va de la violence physique et sexuelle à la violence psychologique, et peut être assimilée à une forme de torture. L'incidence élevée de violence à l'égard des femmes dans les conflits armés, en particulier la violence sexuelle, notamment les viols, a été progressivement mise au jour. La violence à l'égard des femmes est lourde de conséquences pour les femmes, leurs enfants et l'ensemble de la société. Les femmes qui sont victimes de la violence ont toute une gamme de problèmes de santé, et leur aptitude à gagner leur vie et à participer à la vie publique s'en trouve diminuée. Leurs enfants sont bien plus exposés à avoir des problèmes de santé, de mauvais résultats scolaires et des troubles de comportement. La violence à l'égard des femmes appauvrit les femmes, leurs familles, leurs communautés et leurs pays. Elle affaiblit la production économique, draine les ressources des services publics et des employeurs, et réduit la formation du capital humain. Même si les enquêtes les plus complètes menées à ce jour en sous-estiment les coûts, toutes montrent néanmoins que si rien n'est fait pour remédier au problème de la violence à l'égard des femmes, cela aura de graves répercussions économiques.

Les bases de connaissances

Il ressort clairement que la violence à l'égard des femmes est un problème grave répandu dans le monde entier : 71 pays ont procédé à une enquête au moins sur la violence à l'égard des femmes. Mais il existe un besoin urgent de renforcer les bases de connaissances qui permettront d'élaborer des politiques et des stratégies. Un grand nombre de pays ne disposent pas de données fiables et il n'est pas toujours possible de comparer de manière significative une grande partie de l'information existante. Peu nombreux sont les pays qui collectent régulièrement des données, ce qui permettrait de quantifier les changements dans le temps. Il faut rassembler sans plus tarder des informations sur la façon dont les différentes formes de violence touchent divers groupes de femmes ; il faut pour cela des données qui ont été ventilées selon des facteurs tels que l'âge et l'ethnicité. On ne dispose que de peu de l'information nécessaire pour évaluer les mesures prises pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et pour en juger l'impact. Il incombe à chaque Etat de veiller à ce que des données adéquates soient collectées pour traiter du problème de la violence à l'égard des femmes, mais des données inadéquates ne réduisent en rien la responsabilité de l'Etat de prévenir et d'éliminer la violence à l'égard des femmes.

Il faudrait établir un ensemble d'indicateurs internationaux sur la violence à l'égard des femmes basé sur les données fiables et largement disponibles collectées au niveau national, en recourant à des méthodes comparables pour définir et quantifier la violence. La responsabilité de l'Etat Les Etats ont l'obligation claire et concrète de s'employer à résoudre le problème de la violence à l'égard des femmes, que cette violence soit le fait d'agents de l'Etat ou d'acteurs non étatiques. Les Etats ont également des responsabilités à l'égard des femmes elles-mêmes, de l'ensemble de leurs citoyens et de la communauté internationale. Les Etats ont le devoir de prévenir les actes de violence à l'égard des femmes ; d'enquêter sur ces actes lorsqu'ils se produisent et de poursuivre et punir les auteurs ; et de compenser et d'aider les victimes. Si des circonstances et des contraintes exigent que différents

types d'action soient pris par l'Etat, elles n'excusent pas une inaction de la part de l'Etat. Pourtant, partout dans le monde, des Etats n'appliquent pas pleinement les normes internationales relatives à la violence à l'égard des femmes.

Lorsque l'Etat ne tient pas les auteurs de violences responsables de leurs actes, ceci a non seulement pour résultat d'encourager de nouveaux sévices, mais le message ainsi transmis est que la violence des hommes à l'égard des femmes est acceptable ou normale. Cette impunité constitue donc non seulement un déni de justice envers les victimes ou survivantes, mais renforce également les inégalités dont souffrent également les autres femmes et filles.

Femmes - Culture – France... pleure oh pays des lumières... éteintes.

de la Charte de l'égalité appliquée au spectacle vivant à l'organisation culturelle française
(étude réalisée par Reine Prat, milieu des années 2000)

« Longtemps le silence a pesé sur la plupart des œuvres de femmes parce que la création ne pouvait aller de pair avec la place réservée aux femmes dans la société. Et la situation a aujourd'hui moins changé dans ce domaine que dans beaucoup d'autres. » Charte de l'égalité,

Une situation fortement inégalitaire...

Qui dirige les institutions ?

Ce sont des hommes qui dirigent :

92% des théâtres consacrés à la création dramatique.

89% des institutions musicales.

86% des établissements d'enseignement.

78% des établissements à vocation pluridisciplinaires.

71% des centres de ressources.

59% des centres chorégraphiques nationaux.

Qui a la maîtrise de la représentation ?

97% des musiques que nous entendons dans nos institutions ont été composées par des hommes.

94% des orchestres programmés sont dirigés par des hommes.

85% des textes que nous entendons ont été écrits par des hommes.

78% des spectacles que nous voyons ont été mis en scène par des hommes.

57% ont été chorégraphiés par un homme.

Qui dispose des moyens financiers ?

En 2003, la moyenne des subventions attribuées aux scènes nationales par l'ensemble de leurs partenaires était de 2.096.319 €.

Quand elles étaient dirigées par un homme, cette moyenne s'élevait à 2.347.488 €.

Quand elles étaient dirigées par une femme, la moyenne des subventions perçues était de 1.764.349 €.

Qui participe à la prise de décision ?

ChacunE* aura pu observer que les jurys et conseils d'administration auxquels nous sommes appelés à participer sont rarement égalitaires. En outre la présence éventuelle de femmes dans de telles instances s'explique souvent par le fait qu'elles représentent LE titulaire de la fonction.

A titre d'exemple, la composition des comités d'experts auprès des Drac fait apparaître les chiffres suivants :

- *danse* : sur les 99 experts réunis dans six commissions consultatives inter-régionales d'aide à la création chorégraphique, 52 sont des femmes, soit 52,5%
- *théâtre et spectacles* : sur un échantillon de sept comités d'experts régionaux d'aide aux compagnies dramatiques, la situation est assez hétéroclite : la composition des comités d'Ile-de-France et de Picardie est remarquablement proche de la parité (16 femmes et 17 hommes pour l'une ; 5 femmes et 6 hommes pour l'autre) ; dans les autres régions la part des femmes oscille entre 25% et 40% ; à l'exception de la région Pays de Loire où on ne compte que 3 femmes pour 18 hommes. Sur ces sept régions, les hommes représentent 66% des experts consultés.
- *musique* : les contrastes sont plus marqués, avec deux régions (Centre et Nord-Pas-de-Calais) qui affichent une remarquable parité ; trois régions où les femmes représentent près du tiers des effectifs ; six régions où la présence d'une ou deux femmes situe leur pourcentage entre 10 et 20% ; tandis que cinq régions ne comptent aucune femme parmi les membres de leur comité. Dans l'ensemble, les hommes occupent 82,5% des postes.

... qui induit un fonctionnement homosocial préjudiciable à la vitalité du secteur

Les inégalités constatées ont pour corollaire une organisation homosociale du secteur qui favorise des comportements mimétiques, symptomatiques d'un entre-soi où se désapprend l'écoute de l'autre, de toute possible différence ou divergence.

De telles situations de non mixité, inhérentes à l'organisation actuelle (réunions de directeurs, de représentants d'organisations, des membres d'un conseil d'administration ou d'un jury, d'une équipe technique ou d'une équipe de relations publiques) ont pour conséquence de constituer l'autre (qu'on ne rencontre que rarement en situation de travail égalitaire, qu'on ne connaît généralement que comme subordonnéE ou supérieurE hiérarchique) en autre absoluE.

CetTE autre absoluE on a du mal à l'imaginer prendre place à ses côtés, à la table de travail ou de négociation, mais on a aussi du mal à s'imaginer prendre place à ses côtés, en relation d'égalité à égal : comment s'y prendre avec cetTE « autre absoluE » ? comment prendre la parole en sa présence ?

D'où il résulte par exemple que les motivations d'un jeune garçon pour s'inscrire et se maintenir dans un cours de danse devront être phénoménales, de même que celles d'une jeune fille pour envisager une carrière de corniste ou de machiniste.

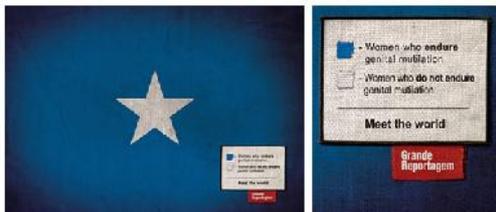
L'un et l'autre se trouveront nécessairement confrontéEs de la part du groupe homogène auquel ils prétendent adhérer soit à des situations d'isolement et d'exclusion, soit à l'injonction d'incarner la figure d'exception – situation certainement plus gratifiante mais pas forcément plus confortable.

L'habitude de « l'entre-soi » explique aussi la réticence à nommer une femme, si compétente soit-elle, à la tête d'un établissement où on a toujours vu un homme : ne faudra-t-il pas se comporter d'une manière particulière avec une interlocutrice alors qu'on a toujours eu un interlocuteur ? Voilà une difficulté qu'on préférera éviter. Conscientes de ce phénomène, des femmes renoncent encore trop souvent à poser leur candidature.

« L'autre absoluE », une construction culturelle

La description qui précède, pour caricaturale qu'elle soit, aura sans doute le mérite d'éclairer chacunE sur des situations auxquelles nous sommes habituellement confrontéEs sans en percevoir jamais l'étrangeté. Il suffit pourtant de s'en aviser une fois pour être surprisE toujours que nos sociétés occidentales, dites modernes, fonctionnent encore selon un système de séparation des sexes que l'on se plaît à imaginer réservé à d'autres cultures.

Cette description demande toutefois à être nuancée : il ne s'agit pas ici d'adopter une position essentialiste ni d'entériner l'idée de différences entre les hommes et les femmes supposées apporter, dans le cadre de la mixité, une complémentarité de points de vue, de sensibilités, de méthodes, d'intérêts etc.



Car c'est justement cette idée de différences de nature prétendument ancrées dans un *substrat biologique*, qui fonde les inégalités constatées, et permet de perpétuer un système d'empêchements et d'interdictions que rien ne justifie et qui s'exerce principalement à l'encontre des femmes (voir ci-après : *Les Freins à l'égalité*).

« Le sexisme est un essentialisme : comme le racisme d'ethnie ou de classe, il vise à imputer des différences sociales historiquement instituées à une nature biologique fonctionnant comme une essence d'où se déduisent implacablement tous les actes de l'existence. » Pierre Bourdieu, *La Domination masculine, Actes de la recherche en sciences sociales*, n°84, 1990.

« Il me paraît tout à fait possible de se dire féministe tout en affirmant qu'il n'existe pas une « nature » ou une « essence » de la femme. Selon moi, les termes de « femme » et d'« homme » restent des catégories politiques importantes. Nous les utilisons comme des expressions instables, toujours en cours d'élaboration, tout en continuant à les employer pour dénoncer les inégalités et se battre pour leur abolition. » Judith Butler, citée dans *Le Monde* 2, rubrique *Le Grand portrait*, samedi 18 mars 2006.

« On pensait qu'un grand artiste avait du génie dès sa naissance, que celui-ci triomphait de tous les obstacles circonstanciels et se manifestait par des chefs-d'oeuvre d'une beauté transcendante. » Anne Higonnet, *Femmes et images in Histoire des femmes en Occident, t.4, Le XIXème siècle*, Plon 1991.

Une responsabilité particulière aux arts du spectacle ?

Certes, les réalités décrites ici ne sont pas spécifiques au monde du spectacle et il peut paraître illusoire d'imaginer que ce secteur de la vie publique puisse évoluer de manière autonome alors que l'ensemble de la société reste profondément inégalitaire.

Mais, d'une part on observe que d'autres secteurs se sont engagés plus tôt et de manière plus volontariste dans des politiques incitatives visant à instaurer l'égalité entre les femmes et les hommes. Ainsi le ministère de la défense peut s'enorgueillir que les femmes représentent aujourd'hui 27% des officiers recrutés au concours externe, et la progression devrait se poursuivre, résultats assez inattendus si on adopte un point de vue différentialiste : la direction d'un corps d'armée requerrait-elle des qualités plus féminines que la direction d'un orchestre (qui n'est confiée à une femme que dans 6% des concerts programmés dans nos institutions) ?

D'autre part il faut considérer l'effet d'entraînement qu'aurait sur l'ensemble de la société une plus juste répartition des rôles et des responsabilités dans un secteur dont la fonction est de solliciter et de nourrir les imaginaires : arts de la représentation, les arts du spectacle apportent une contribution non négligeable au maintien du « *système de dénigrement et de dévalorisation du féminin [...]* ».

Il pourrait en être autrement : la création artistique a toujours oscillé entre un réalisme social, dont la force de dénonciation trouve ses limites dans le renforcement du consensus et le maintien du statu quo, et l'ouverture sur des imaginaires qui permettent d'entrevoir d'autres possibles, offrent la vision de mondes en mouvement, participent de l'invention d'autres rapports au monde ; cette dernière tendance, généralement minoritaire, est régulièrement évacuée de toute reconnaissance officielle et médiatique, reléguée par l'histoire des arts au rayon des utopies et idéalismes privés d'avenir. Il n'y a pourtant pas là de fatalité.

Questionner ainsi l'objectivité du jugement artistique c'est commencer à se demander ce que nous racontent les spectacles auxquels nous assistons et, par exemple, quelles représentations ils nous proposent des hommes, des femmes et de leurs échanges.

Questions de représentation

Si la création chorégraphique, dès le début du 20^{ème} siècle, a pu rompre radicalement avec un modèle de fémininité créé et imposé par le ballet romantique et permis que des femmes, danseuses et chorégraphes, prennent en charge leur propre représentation, c'est, dit-on, que la danse est un art mineur.

Des raisons similaires sont invoquées pour expliquer que des femmes parviennent aujourd'hui à s'immiscer à la direction d'orchestres de musique baroque ou contemporaine tandis que « *le grand répertoire* » (de Beethoven à Bruckner) est le domaine réservé de la virilité paternelle et guerrière. [...] *Il n'est pas encore né, le concert du Nouvel An à Vienne sous la direction d'une femme...* » Marie-Aude Roux, *Le Monde*, 23-24 octobre 2005.

Pourtant les citadelles ne sont pas toujours imprenables. En témoigne l'ouverture inattendue des orchestres classiques aux musiciennes interprètes à partir du moment où on a eu recours, pour éviter les passe-droits dans les concours de recrutement, à l'usage du paravent. Une étude réalisée aux Etats-Unis montre qu'aujourd'hui encore « *lorsque ce paravent est présent, la chance des musiciennes d'intégrer un orchestre [...] augmente sensiblement* ». Cette pratique fait, du coup, l'objet d'une « *polémique récurrente* ». Hyacinthe Ravet, *Féminin et Masculin en musique*, in *L'Accès des femmes à l'expression musicale*, L'Harmattan, 2005.

L'orchestre philharmonique de Vienne a tranché dès l'origine cette question de représentation en excluant de ses rangs les femmes et les « personnes de couleur » et se tient à cette position, malgré un vote de 1997 visant à rendre possible le recrutement de musiciennes : jusqu'ici, seules des harpistes ont été admises à jouer avec l'orchestre comme artistes associées et non comme membres permanentes.

« It has been their belief that they have a special aesthetic unity as an all-male ensemble, and that people of color would destroy their image of Austrian authenticity. » Lettre de la Présidente de l'Alliance internationale des femmes musiciennes, <http://multitudes.samizdat.net>, juin 2005

Quant à l'art dramatique, on peut constater assez aisément que la maîtrise de la représentation continue d'échapper largement aux femmes, en tant qu'auteurs ou metteuses en scène, et que le nombre de rôles de femmes reste inférieur, y compris dans le répertoire contemporain, au nombre de rôles d'hommes. Au delà des chiffres, une étude comparée, qualitative, de la nature des rôles ainsi que de l'interprétation qui en est faite sur nos scènes sera nécessaire pour répondre aux questions suivantes :

« L'actrice ne fit-elle que renforcer les stéréotypes féminins et confirmer par sa soumission la ségrégation des sexes, tout en profitant habilement de sa position, ou bien eut-elle une action positive sur la construction culturelle d'une identité féminine ? » Aurore Evain, L'Apparition des actrices professionnelles en Europe, L'Harmattan, 2001.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Quels rôles de femmes sont suffisamment complexes pour échapper aux stéréotypes : maman ou putain, muse ou sorcière ? Et surtout... victime. Ah ! la victime ! De combien de grands rôles féminins serait privé le répertoire – et les actrices – sans cette figure emblématique de l'idéal féminin ? Les auteurs et metteurs en scène, toujours prêts à dénoncer les malheurs de leurs héroïnes, sont plus rarement capables de les rêver triomphantes. Combien de rôles féminins sont caractérisés de manière autonome, autrement que par leur rapport à un rôle masculin (femme, fille, mère ou maîtresse de...) ? Comment se répartissent les grands rôles, ceux qui portent la pièce, entre les personnages féminins et masculins ? Les personnages « neutres », qui ont fait leur apparition dans le théâtre du 20ème siècle, sont-ils distribués équitablement entre comédiennes et comédiens ?

La comparaison de l'âge des unes et des autres constitue sans doute un indice intéressant sur la nature des rôles :

- 25% des comédiennes ont moins de 30 ans contre 17% des comédiens seulement. L'examen des périodes de chômage dans une carrière de comédienne éclairera aussi la question.

Le même type d'exploration sur la distribution des rôles devra être mené dans le domaine de la danse.

« Les corps féminins dépourvus d'attraits pour les hommes étaient bien difficiles à représenter. Les vieilles apparaissent rarement dans l'imagerie du 19ème siècle, sauf dans les caricatures, sous forme de stéréotypes édulcorés ou encore comme portrait de « la mère de l'artiste ». Anne Higonnet, Femmes et images – Apparences, loisirs, subsistance, in Histoire des femmes en Occident, t.4, Le XIXème siècle, dir. Geneviève Fraisse et Michelle Perrot, Plon 1991.

Des systèmes de filtres qui laissent les talents en jachère et les viviers improductifs...

En voici un exemple. Si l'on rapporte le nombre de directeurs et directrices de compagnies dramatiques subventionnées par le Ministère de la Culture, au nombre de directeurs et directrices de centres dramatiques ou théâtres nationaux, on se rend compte que :

5,7% des directeurs de compagnies dramatiques peuvent espérer diriger un jour un centre dramatique ou un théâtre national.

0,9% des directrices de compagnies dramatiques peuvent imaginer la même reconnaissance de leur travail et les mêmes moyens de le développer.

De l'initiation artistique à l'insertion professionnelle puis à la prise de responsabilités, à chaque palier, différents filtres permettent d'éliminer les femmes, toujours plus nombreuses à la base de la pyramide. Ainsi par exemple, « les femmes sont plus nombreuses que les hommes à s'investir dans les activités artistiques en amateur [...] : 52% de femmes et 42% d'hommes en ont pratiqué une au cours de leur vie. [...] Cette suprématie se retrouve dans tous les milieux sociaux [...] et à tous les âges de la vie. » On l'explique par une plus grande disponibilité des unes que des autres et une meilleure organisation de leur temps. Mais on explique par leur manque de temps et de disponibilité leur absence aux postes de responsabilité des associations et fédérations !

Les seuils d'élimination apparaissent de manière très visible si l'on examine le secteur de l'enseignement spécialisé (musique, danse et art dramatique) :

Les garçons représentent 27% des élèves de l'enseignement initial (Emma, Enm, Cnr) mais 50% des étudiants des conservatoires nationaux supérieurs.

Les hommes constituent 49% du corps enseignant des Emma, Enm et Cnr mais on en trouve 86% à la direction d'un de ces établissements et 100% à la direction des quatre principaux établissements d'enseignement supérieur.

« J'aurais dû me rappeler que les mœurs font les lois et que les lois ne font pas les mœurs. » George Sand, Lettre à Charles Meure, 31 octobre 1830.

Les freins à l'égalité préjugés, idées reçues et pratiques discriminatoires et comment en sortir ?

L'accès aux postes de direction

Rares sont les candidates

Le premier obstacle réside dans le fait que les candidates sont toujours beaucoup moins nombreuses que les candidats. Or il est rare que leur nombre corresponde au vivier disponible :

Les femmes les plus talentueuses et les plus compétentes éprouvent souvent de sérieuses difficultés à se convaincre elles-mêmes de la légitimité de leur candidature pour accéder à des fonctions habituellement occupées par des hommes. Elles ont donc d'autant plus de difficultés à en convaincre les personnes qui se trouvent en situation de décision.

A l'inverse, une sorte de légitimité se crée en faveur de candidatures censées reproduire à l'identique la situation précédente.

Il n'est pas rare d'ailleurs qu'une femme soit nommée à la succession d'une autre femme. Comme si la première nomination féminine créait un précédent et ouvrait la voie.

Une action volontariste est donc nécessaire pour faire émerger des candidatures féminines et pour en assurer la légitimité : travail de conviction et d'accompagnement auquel les administrations sont peu habituées et pour lequel elles trouvent peu de disponibilité.

Des réticences difficiles à formuler

Les membres d'un jury éprouvent parfois des difficultés à verbaliser les réticences éprouvées à l'égard de certaines candidatures. L'expérience montre que ces premières réticences, exprimées dans un langage non verbal, phrases interrompues, ponctuées de points de suspension etc., sont provoquées par des candidatures atypiques, ce que sont, en raison de leur rareté, les candidatures féminines.

On ne sait pas dire pourquoi, mais *on sent bien* que ça ne va pas. En effet, penser que des directions, a fortiori celles de gros équipements, puissent être pourvues par des personnes qui ne ressemblent pas à ceux qu'on a l'habitude de voir occuper ces fonctions demande un véritable effort d'imagination et la mobilisation de nouveaux systèmes de pensée. Ce phénomène est encore plus sensible quand il s'agit de directions artistiques.

Quand les craintes s'expriment

Elles font appel à des critères, souvent contradictoires, qui n'ont d'autre justification que le malaise ressenti face à l'inconnu :

Une « forte personnalité », considérée comme une qualité chez un candidat, sera chez une candidate le signe d'un caractère dont on ne manquera pas de craindre qu'il soit source de conflits. Comment cependant, dans l'état actuel des choses, imaginer qu'une femme puisse, sans être dotée d'une forte personnalité, se porter candidate à un poste inévitablement marqué par le masculin ?

A l'inverse, on peut entendre insinuer à propos d'une candidate qu'elle pourrait « ne pas faire le poids », vis à vis des élus, des personnels, des syndicats... Mais qu'est ce que « le poids » vient faire, dans des situations de négociation où les qualités nécessaires sont l'écoute et la persuasion, si ce n'est indiquer une référence, plus ou moins consciente, à la stature physique de la plupart des interlocuteurs habituels ?

Le charisme d'un candidat qui emporte la conviction sera perçu chez une candidate comme un art de la séduction dont on se méfiera.

« Le charme (attribut féminin) n'a rien de commun avec le charisme (qualité masculine), et une frontière très mince sépare l'exploitation de son appartenance à un genre donné, et le recours au sexe pour faire avancer sa carrière [...], « comme si la séduction ne concerne que les femmes » Marion Paoletti, citée dans Joan W. Scott, Parité ! L'universel et la différence des sexes, Albin Michel, 2005.

L'âge est également invoqué à l'encontre de candidates, plus rarement à l'encontre de candidats : l'idée qu'il faille avoir acquis expérience et maturité pour faire valablement acte de candidature à une direction est plus fréquente chez les femmes, qui ont tendance à retarder ce moment, que chez les hommes, qui hésiteront moins à se présenter et à se faire connaître très tôt. Or, il faut bien le reconnaître, on est émoustillé à l'idée de prendre le risque de la jeunesse (il faut bien qu'ils fassent

leurs preuves), et moins enclin à examiner des candidatures plus solides mais moins visiblement attractives. Les femmes pâtissent doublement de cet état d'esprit qu'on ne peut rationnellement expliquer mais qu'il faut bien constater : d'une part, le jeunisme fonctionne mieux au masculin qu'au féminin, d'autre part il y a peu de chances d'accéder à une direction, passée la cinquantaine.

Ainsi on se met dans l'incapacité de nommer une femme à la tête d'un équipement important ou dont la situation paraît complexe. De telles réticences, prégnantes dans notre secteur, entrent en contradiction avec les conclusions d'une étude récente commandée par le ministère de l'équipement : « *Le choix d'une femme, pour occuper un poste d'encadrement, tend à se faire, soit par défaut de disposer d'un homme, soit pour répondre à certaines caractéristiques du poste, le plus souvent conjoncturelles et dans un contexte problématique : un projet de réorganisation, une situation fragile, des conflits non résolus... Il est rare que l'on pense à mettre une femme sur un poste où « tout va bien ».*

Si les femmes accèdent beaucoup plus rarement que les hommes à des postes de direction, elles en sont plus aisément évincées : une fois nommée, une femme devra incessamment apporter la preuve de ses capacités, la moindre erreur lui sera fatale. Il n'en est pas de même pour ses collègues masculins. Les exemples abondent de la différence de traitement réservé aux unes et aux autres dans ce type de situations, chacunE en a en tête.

« Et c'est comme par un sursaut nostalgique et parodique que les chefs d'état veulent encore aujourd'hui marquer leur règne par des architectures emphatiques ». Françoise Collin, La Sortie de l'innocence, in Femmes et art au 20ème siècle, hors série n°2 de la revue Lunes, sous la direction de Marie-Hélène Dumas.

Ce qui est en jeu dans la nomination d'un artiste à la tête d'une institution relève aussi – parce que la gloire de l'artiste semble retomber sur celui (ou celle) qui le nomme – de cette propension « *nostalgique et parodique* » à la reproduction du même (qui se conjugue paradoxalement avec une aspiration proclamée à la découverte et à la nouveauté).

« Qu'on me donne du nouveau, je l'aime, je le réclame. Il me faut du nouveau à tout prix. Mais quel nouveau ? Du nouveau qui soit la suite légitime de notre passé. Du nouveau et non pas de l'étranger. Du nouveau qui soit le développement de notre site naturel... Du nouveau, encore un coup, mais qui soit exactement semblable à l'ancien. » dit par Léopold-Auguste, le grammairien, in Paul Claudel, Le Soulier de satin..

Et les interprètes... « Sois belle et tais-toi » ?

C'est le titre d'un film, produit en 1976, dans lequel Delphine Seyrig interroge des actrices sur leur métier, leurs rapports aux metteurs en scène qui les dirigent, les rôles qui leur sont proposés : ils sont rares, stéréotypés (mères, ingénues, prostituées ou domestiques) et aliénants, et ne correspondent pas à leur expérience personnelle.

Trente cinq ans plus tard et dans un nouveau siècle, nous interrogeons des comédiennes, des danseuses et des musiciennes. Sans attendre la publication de ces entretiens qui se poursuivront dans les mois qui viennent, voici quelques indices sur les conditions dans lesquelles des femmes exercent leur métier d'interprète.

Comédienne ET metteuse en scène ?

De nombreux témoignages montrent que les comédiennes qui sont une fois passées à la mise en scène sont plus rarement distribuées par leurs homologues masculins. Un metteur en scène ne semble pas rencontrer les mêmes difficultés à poursuivre parallèlement une carrière de comédien. Quelles réticences, ou quelles craintes, se manifestent ainsi chez les directeurs d'actrices qui contraignent les femmes à choisir entre l'une ou l'autre carrière ?

Cette réalité incite à suggérer que le vivier dans lequel pourraient se recruter certaines directrices d'institutions théâtrales pourrait utilement s'élargir à des artistes mieux connues comme comédiennes que comme metteuses en scène. La promotion de l'égalité doit prendre en compte de telles spécificités conjoncturelles.

La musicienne, le paravent, l'orchestre et l'hôpital

C'est l'histoire d'une corniste qui remporte un concours de recrutement, après audition derrière paravent. Aussitôt intégrée dans l'orchestre, elle fait l'objet de la part de ses collègues de sévères contestations quant à la capacité de sa cage thoracique. Pour mettre fin au harcèlement, elle finira par obtenir que l'ensemble des cornistes de l'orchestre se rende à l'hôpital et se soumette à des tests dont

elle sortira victorieuse devant tous ses challengers malgré une apparence physique qui ne la donnait pas gagnante.

Puisque les flûtistes y sont arrivées, aux cornistes tous les espoirs sont permis...

La danseuse et le Colosse

C'est une chorégraphie dans laquelle une toute petite et très frêle danseuse porte en équilibre sur son épaule un danseur dont la masse musculaire devrait l'écraser sans faillir : les forces demandent à être gérées dans leurs rapports les unes aux autres et non à être exercées avec brutalité.

Pétition pour mettre fin au viol correctif :

« Le "viol correctif", une pratique cruelle consistant à violer des lesbiennes pour les "guérir" de leur homosexualité, atteint un niveau critique en Afrique du Sud.

Mais des militantes courageuses sont en train de risquer leur vie pour faire en sorte que des cas récents fassent changer les choses. Leur appel au Ministre de la Justice a dépassé les 140 000 signatures, ce qui l'a contraint à réagir à la télévision nationale.

Si nous sommes suffisamment nombreux à donner de l'ampleur à cette campagne, nous pourrions obtenir une action urgente pour mettre fin au "viol correctif".

Appelons le Président Zuma et le Ministre de la Justice à condamner publiquement le "viol correctif", à qualifier pénalement les crimes de haine, et à conduire un changement radical vis-à-vis du viol et de l'homophobie. Plus nous serons nombreux à rejoindre cette campagne aujourd'hui, plus puissant sera notre appel. Merci de faire passer le mot -- faites suivre le lien suivant à vos amis et à votre famille »

[http://www.avaaz.org/fr/stop_corrective_rape_4/97.php?
cl_tta_sign=da316c600a93d8b2442deb57532646dc](http://www.avaaz.org/fr/stop_corrective_rape_4/97.php?cl_tta_sign=da316c600a93d8b2442deb57532646dc)

Avaaz est un réseau citoyen mondial de 7 millions de membres qui mène des campagnes visant à ce que les opinions et les valeurs des peuples influent sur les décisions mondiales. (Avaaz signifie "voix" dans de nombreuses langues). Nos membres sont issus de tous les pays du monde; notre équipe est répartie sur 13 pays et 4 continents et travaille dans 14 langues. Pour découvrir certaines de nos plus grandes campagnes, cliquez ici ou suivez-nous sur Facebook ou Twitter.

Pour contacter Avaaz, <http://www.avaaz.org/fr/contact>, ou appelez-nous au +1-888-922-8229 (Etats-Unis) ou au +55 21 2509 0368 (Brésil).

Manifeste Zones d'Attraction

Symphilosophie, Witz et performance

Zones d'attraction est un collectif mutant dont le besoin de liberté est infini dans toutes les directions. Quête d'une écriture à plusieurs mains, en acte, performative, et dont le sens est l'élaboration d'un désir collectif.

Quête d'une synthèse ouverte, qu'aucune théorie ne peut épuiser.

La renforcer, la multiplier telle une interminable série de miroirs.

Quête d'une cohérence produite par constellations, par agencements qui se composent et se recomposent en traçant le ciel d'un plan d'immanence.

Attractions et aimantations qui persistent dans l'inachèvement.

Bildung inachevée, esquisses de poésie critique : formes provisoires, production d'images et de possibilités de vie en commun.

La congruence doit être au centre de l'articulation entre théorie et pratique. Il faut donc cesser d'être aveugle à l'effet des concepts !

Lorsque la théorie se propage vers la pratique et réciproquement...

Synthèse disjonctive, connexion des hétérogènes et anarchisme méthodologique !

Unité rêvée entre égalité et symbolicité, le fragment romantique est une forme exemplaire : il est à la fois partie d'un tout et forme finie, tout, autosuffisance. Un fragment, comme une petite œuvre d'art, doit être complètement séparé du monde environnant et complet en soi, tel un hérisson.

Ne pas voir dans le fragment la synthèse inachevée, le résidu ou le débris, mais plutôt l'anticipation, la promesse et le germe d'un projet en devenir ; l'unité expressive, métamorphique quelconque où le passé et l'avenir, l'idéal et le réel, le subjectif et l'objectif, le conscient et l'inconscient échangent leurs pouvoirs ; le passé rendu présent et le présent lancé dans le futur ; l'invisible devenu sensible et le sensible spiritualisé.

Le sens de nos projets est le même que celui des fragments.

C'est par la direction que les fragments du passé et les fragments d'avenir sont différents : régressive pour les premiers, progressive pour les seconds.

Pour les œuvres du passé, mais sans nostalgie ! Il faut les trahir, les fragmenter, les actualiser.

Défaire les liens de l'unité représentative pour dessiner des guirlandes de fragments.

Toute chose figée doit être remise dans le mouvement des métamorphoses ! Soyons briseurs de glace.

Contre le moralisme binaire, contre les identifications forcées à des postures philosophiques où la mode finit par figer, par congeler la matrice critique.

Vigilance face à la naturalisation des discours, de cette totalité qu'on veut nous vendre comme vérité.

Baisons la normalité !

Construisons notre propre sol pas à pas.

Si toute philosophie a besoin de constituer un sol, le nôtre sera la périlleuse confiance au présent.

Nous ne marchons pas droit !

Ignorons la ligne droite !

Brouiller les pistes et les sentiers. Déplacements, contournements, détournements, retournements.

Pour entrer dans la danse, il faut déjà oser une marche particulière...

Cesser de croire que la description ou le repérage des structures nous sort de l'ordre et de son discours.

C'est que les discours dominants exercent une certaine fascination... Ils maintiennent sous hypnose ceux qui ont encore le désir de parvenir en haut des structures décriées.

Attention, le cynisme guette !...

Rien n'est pire que l'échos du ricanement de la mort-en-dedans du cynique.

Détourner pour surprendre et se surprendre. Entrevoir, produire et propager des discours autres.

Jusqu'à la contagion massive et globale de l'autrement possible.

N'en déplaise au néo-simplisme, chacun de nous sait qu'il est plusieurs ! Et nous savons déjà que nous ne sommes pas seuls.

Construisons des ponts, des passerelles, des réseaux, des passages.

Porter le regard sur nos transversalités individuelles et collectives, nos multiples implications et appartenances, pour résister à l'isolement, à l'atomisation, à l'écrasement de notre subjectivité.

Nous ne cherchons pas l'interdisciplinarité mais la multiplication des rencontres, des interférences, des frottements, des confrontations, en toute symphilosophie.

Nous sommes pour une dispute, active et féconde !

Les philosophes qui ne s'exècrent pas ne sont habituellement unis que par la sympathie et non par la symphilosophie.

À l'exemple de la philosophie chinoise, ne pas prendre le chaos pour un ennemi. En faire un ami.

Considéré positivement, le chaos n'est pas un désordre mais une puissance de production, une précipitation de pensées et de sentiments.

Notre tâche n'est pas de le dissiper ou de le résorber, mais bien de le construire, de faire oeuvre de désorganisation. Le chaos d'où un monde peut surgir.

Travailler à l'érosion de l'institué. Pour une chaologie active et logologique !

Pourquoi chercher à séparer rigoureusement ce qui est hétérogène ?

Osons jouer aux mélanges insolubles. Pour une connexion des hétérogènes.

Et l'ironie là-dedans ?

C'est quand il libère le plus d'énergie que le fragment est achevé, comme en physique lors de la fission d'un atome. L'ironie est au coeur de la possibilité de cette connexion. Elle est le propre du fragment quand celui-ci libère son énergie contradictoire. Celui-ci est alors Witz, principe d'affinités, explosion d'esprit comprimé, philosophie en acte, zone d'attraction.

N'avoir que faire de la bureaucratie scientifique, des définitions universitaires, des flics de l'écriture, et trouver une plateforme pour nos rêves.

Sortons des institutions malades !

Plutôt que des champs sociaux ou disciplinaires distincts, nous sommes happés par les interférences, par les zones d'attraction.

« Zones », car il s'agira de zoner et de faire zoner les concepts. Les faire parvenir jusqu'à la vibration matérielle de l'action.

« Zones », faubourgs d'habitation sur les glacis des dernières fortifications de l'ordre.

« Zones », faubourgs de paroles, de personnes et d'actions.

« Attraction » : interférences et convergences entre les zones mobiles, pour allumer le feu des déplacements, des pas de côté.

Interférence... ça commence à grésiller dans le poste...

Allons nous accepter de passer d'un monde inventif à un monde préventif ?

Pour une libération immédiate des mots et des idées !

Pour l'autrement possible quotidien !

Pour une combinatoire explosive ! Pour une kinésphère fictive et instable !

L'homoparentalité en question, par Sylviane Agacinski

LE MONDE | 21.06.07

Le terme d'"homoparentalité" ne désigne pas le fait, pour une personne homosexuelle, d'avoir des enfants. Les homosexuels ont toujours eu des enfants, avec une personne d'un autre sexe, sans avoir besoin de se définir comme "homoparents".

Le mot-valise "homoparentalité" a été forgé pour instaurer le principe d'un couple parental homosexuel et promouvoir la possibilité juridique de donner à un enfant "*deux parents du même sexe*". Or c'est bien l'institution d'un couple parental homosexuel qui fait question, dans la mesure où il abolirait la distinction homme/ femme au profit de la distinction entre homosexuels et hétérosexuels. Cette dernière division est-elle en l'occurrence pertinente ?

On semble ne pas remarquer que la revendication du "mariage homosexuel" ou de l'"homoparentalité" n'a pu se formuler qu'à partir de la construction ou de la fiction de sujets de droit qui n'ont jamais existé : les "hétérosexuels". C'est en posant comme une donnée réelle cette classe illusoire de sujets que la question de l'égalité des droits entre "homosexuels et hétérosexuels" a pu se poser. Il s'agit cependant d'une fiction, car ce n'est pas la sexualité des individus qui a jamais fondé le mariage ni la parenté, mais d'abord le sexe, c'est-à-dire la distinction anthropologique des hommes et des femmes.

Dans une civilisation comme la nôtre, héritière du droit romain, le mariage a toujours été l'union légale d'un homme avec une femme, dont il fait la mère de ses enfants : le mot français matrimonial garde la trace du mariage latin, le *matrimonium*, qui a pour but de rendre une femme mère (*mater*). Et, si nous sommes heureusement fort éloignés du droit romain et de l'inégalité des sexes qu'il instituait, le mariage n'en repose pas moins encore sur l'union des deux sexes en raison de leur complémentarité dans la génération.

Il est fort difficile de séparer la question du mariage "homosexuel" de celui de l'"homoparentalité", car nul ne peut ignorer qu'un "mariage homosexuel" instaurerait symboliquement comme couple parental deux personnes du même sexe et mettrait en question la filiation bilatérale des enfants (un côté maternel et un côté paternel).

On invoque généralement un culturalisme intégral pour affirmer que le droit civil et particulièrement l'institution du mariage et de la filiation sont de pures constructions, étrangères à la sexualité et à la génération. Mais il n'en est rien, car le lien de filiation unissant un enfant à ses parents est universellement tenu pour bilatéral, et cette bilatéralité serait inintelligible si elle ne s'étayait directement sur la génération sexuée.

C'est, à l'évidence, le couple complémentaire et dissymétrique mâle-femelle qui donne son modèle à la distinction des côtés paternel et maternel de la filiation. Qu'il y ait ici deux côtés ne signifie pas, bien entendu, que les parents civils soient toujours les mêmes personnes que les géniteurs ou parents naturels. On sait bien que la parenté civile ne coïncide pas nécessairement avec la génération biologique, comme on dit. Mais cela n'empêche pas que, en général, on ait cherché à faire coïncider l'une et l'autre : la fidélité des épouses a toujours été exigée pour que les pères soient, autant que possible, les géniteurs.

N'oublions pas non plus que l'ordre civil n'efface pas tout lien "biologique" : l'inceste reste tabou entre parents et enfants naturels, et la responsabilité morale des géniteurs, lorsqu'ils sont connus, ne s'efface pas simplement derrière la parenté légale.

Quoi qu'il en soit, il est impossible de ne pas voir l'analogie entre la dissymétrie sexuelle qui préside à la génération et les deux côtés, masculin et féminin, de l'ascendance d'un individu. Il n'y a là aucune confusion entre la nature et le social, mais il y a une analogie, c'est-à-dire une identité de structure entre le couple géniteur, sexué, et la bilatéralité de la filiation. L'altérité sexuelle donne son modèle formel à la bilatéralité des ascendants (c'est pour cela, et pour cela seulement qu'ils sont deux, et non pas trois ou quatre).

En résumé, si l'ordre humain, social et symbolique, donne aux individus une filiation double, mâle et femelle, ce n'est pas en raison des sentiments qui peuvent lier les parents entre eux, des désirs qui les animent ou des plaisirs qu'ils se donnent, c'est en raison de la condition sexuée de l'existence humaine et de l'hétérogénéité de toute génération dont la culture a jusqu'ici voulu garder le modèle.

Il s'agit donc de savoir si l'institution du mariage et de la filiation doit continuer à inscrire chacun dans l'ordre d'une humanité elle-même sexuée, ou bien si l'on veut briser ce modèle dans lequel s'articulent la génération, la différence des sexes et celle des générations. Ajoutons que, inévitablement, la

reconnaissance du mariage entre deux personnes du même sexe leur ouvrirait un droit à l'adoption conjointe, voire à la procréation assistée. Dans ce cas, la société serait conduite à autoriser, voire à prendre en charge, les procréations médicalement assistées (PMA) pour des couples de femmes (insémination avec donneur), mais aussi pour des couples d'hommes, et alors la légalisation des "mères porteuses" tenterait de s'imposer au nom précisément de l'égalité des couples. Cependant, il est conforme à l'égalité des droits entre les individus de reconnaître à chacun un droit à l'adoption, sans discrimination de sexe ni de sexualité. Aussi, si la personne adoptante, à titre individuel, vit avec un autre homme, ou une autre femme, l'intérêt de l'enfant est que cette personne puisse avoir un lien juridique avec lui (que l'enfant ait ou non, par ailleurs, un deuxième parent de l'autre sexe). La fonction de beau-père, ou de belle-mère, assortie de droits et de devoirs, pourrait fournir le modèle d'une relation familiale nouvelle, comparable à celle d'une famille recomposée, sans qu'un père et son compagnon, ou une mère et sa compagne, soient confondus avec un couple parental.

Sylviane Agacinski, philosophe, est professeur agrégée à l'École des hautes études en sciences sociales.

PROSTITUTION : DIALOGUES (extraits) à propos d'un livre paru en 2009

Le 20 janv. 09, à 15:41,

Nouveauté : "Autobiographie d'une travailleuse du sexe" de Nalini Jameena

Nalini Jameela, 51 ans, travailleuse du sexe au Kerala (Inde) depuis l'âge de 20 ans, raconte sans honte ni détours, ce qui a constitué pour elle une expérience « professionnelle » comme n'importe quelle autre. Et plaide pour plus de dignité et pour une attitude plus généreuse envers toutes celles qui pratiquent ce métier. Un livre poignant et combatif qui a fait sensation lors de sa parution en langue malayalam, en 2005.

En toute simplicité, sans fausse honte ni regret, Nalini Jameela, née en 1954 à Trissur, au Kerala, narre l'existence qui fut la sienne, celle d'une jeune fille pauvre, pratiquement dépourvue d'instruction (sa fréquentation de l'école s'étant interrompue après les classes primaires). Devenue jeune fille, Nalini Jameela épouse un malfrat de son quartier, lequel se donne la mort trois ans plus tard la laissant seule, à vingt-quatre ans, avec leurs deux enfants. La jeune femme a réussi à trouver un emploi dans une usine pour un salaire de 2,50 roupies par jour quand sa belle-mère la met en demeure soit de quitter la maison avec ses deux enfants soit de faire en sorte d'y ramener plus d'argent. Accablée par cette demande qu'il lui est impossible de satisfaire, Nalini s'en ouvre à une amie qui lui présente une femme du nom de Rosa Chechi. Cette dernière lui promet cinquante roupies par jour si elle accepte de « passer du temps avec un homme ». La première pensée de Nalini est pour ses enfants : avec cinquante roupies, ils seront à l'abri du besoin pendant dix jours....

Ainsi commence pour Nalini Jameela une vie de travailleuse sexuelle (puisque tel est le mot qu'elle emploie pour son métier) avec pour premier client... un officier de police. Par deux fois, elle tentera une nouvelle expérience matrimoniale qui se soldera chaque fois par un échec qui la ramènera à la rue et son ancien métier.

En 1998, néanmoins, sa vie amorcera un tournant : à l'époque impliquée dans une association en faveur des travailleuses du sexe. Nalini Jameela commence à faire entendre la voix de ces femmes brutalisées qui, quand elles ne sont pas purement et simplement interdites de parole, ne disposent que de très peu de tribunes pour s'exprimer, et sont systématiquement maltraitées et exploitées, notamment par les forces de police. Quelque temps après, Nalini Jameela se voit invitée à une conférence des travailleuses du sexe en Thaïlande lors de laquelle on lui demande de contribuer à la réalisation d'un film documentaire. Après avoir tourné un film de huit minutes (One day in the life of a sex worker – Une journée dans la vie d'une travailleuse du sexe), elle réitère l'expérience avec un autre, de 27 minutes (A Glimpse among the silenced – qui traite des atrocités policières commises à leur rencontre). C'est alors que l'idée d'écrire son autobiographie lui est soufflée par l'un de ses amis - communiste militant, qui l'exhorte à passer à l'acte malgré ses .« J'ai cinquante et un ans et je veux continuer à pratiquer le métier de travailleuse du sexe », déclare Nalini Jameela dès les premières pages de cette autobiographie. Nourri de points de vue affirmés, d'une grande lucidité, voire d'une remarquable sagesse, tout le livre, constitue un plaidoyer convaincu et convaincant en faveur d'une attitude plus généreuse et digne envers les travailleuses sexuelles.

L'AUTEUR A travers son travail dans différentes associations, telles que Jwalamukhi et 'FIRM', Nalini Jameela s'est faite la porte-parole des travailleuses du sexe au Kerala. Elle y a mené un ardent combat afin que le travail sexuel soit considéré et respecté comme un métier à part entière. Elle s'est battue pour définir et défendre les droits des travailleuses ainsi que des minorités sexuelles, pour améliorer leur qualité de vie et plus spécifiquement pour l'utilisation des préservatifs (que nombre de clients issus des classes moyennes et aisées refusent catégoriquement d'utiliser). On compte 8000 professionnelles du sexe au Kerala, toutes conscientes des dangers du SIDA.

Nalini Jameela a aujourd'hui acquis une notoriété qui dépasse largement les frontières de l'Inde et s'étend à toute l'Asie du Sud-est.

Auteur : Nalini Jameena Editeur : Actes Sud. Date de parution : juin 2008

Original Message ----- From

To :

Cc :

Tuesday, January 20, 2009 5:03 PM

Re: Fwd: [DroitsEtProstitution] nouveau livre -

Je pense qu'on ne peut pas recommander de lire un livre vraisemblablement pro-prostitution sans au moins recommander un livre qui donne un autre point de vue sur la question comme par exemple, le petit livre d'attac "Mondialisation de la prostitution". Je pense juste que la prostitution n'est pas un

métier et que la prostitution dite libre comme elle est souvent décrite n'existe pas. C'est une violence physique ET symbolique envers toutes les femmes, malgré la tendance du moment (dont font partie pas mal de féministes) à assimiler liberté (sexuelle) et prostitution. Le corps ne s'achète pas, les femmes (et les hommes par la même occasion) ne sont pas à vendre, et je vois mal comment élever un petit garçon en lui expliquant que les hommes et les femmes sont égaux si il voit qu'on peut acheter les "services" d'une femme. J'ai d'ailleurs du mal à comprendre que sur un groupe d'échange féministe comme EFIGIES circulent autant de pubs pro-prostitution, pour moi c'est l'anti-féminisme par excellence... Et ne vous méprenez pas, je ne suis pas contre les prostituées, je veux dire les personnes, bien au contraire, je pense qu'il faut travailler avec elles pour les protéger au maximum, mais je ne vois pas en quoi légaliser une telle pratique les protégera de quoi que ce soit, au contraire (les exemples sont nombreux), c'est une menace envers toutes les femmes et c'est probablement l'expression de la domination masculine la plus probante.

Quelques extraits du livre d'attac pour conclure...

« En 2001, on évaluait entre 40 et 42 millions le nombre total de prostituées dans le monde. Plus de 75% étaient très jeunes, âgées entre 13 et 25 ans. Plus de 9 prostituées sur 10 dépendent de proxénètes. » (p. 15)

« En France, selon l'OCRTEH, il y aurait entre 15 000 et 20 000 prostituées, dont 70 % d'étrangères. » (p. 15)

« En Thaïlande, parmi les 2 millions de personnes prostituées (1,5 % de la population en Asie) au moins 1/3 sont des enfants, principalement des fillettes. » (p. 17)

« Chaque année, selon l'ONU, la traite mondiale à des fins de prostitution fait environ 4 millions de nouvelles victimes chez les femmes et les enfants. » (p. 21)

« De l'avis des experts européens, le trafic des femmes et des enfants rapporte plus que celui des armes et de la drogue. La raison en est simple : une arme comme une dose ne peut être vendue qu'une fois, tandis qu'une femme peut l'être de nombreuses fois. » (p. 25).



On apprend également qu'une femme rapporte environ entre 100 000 et 150 000 euros par an...

Réponse

... "toutes les idées sont légitimes, surtout celles qui émanent de la pensée dominante" (c'est-à-dire la condamnation de la prostitution).

Quand vous dites "la pensée dominante = (c'est à dire) la condamnation de la prostitution", vous allez très vite là.

Il faudrait d'abord définir "la pensée dominante", c'est à dire de quels dominants il s'agit. Il faut savoir si vous parlez de la pensée "unique", c'est à dire celle qui est répandue par les médias (d'où qu'elle vienne) et la pensée chez les féministes. Il faut définir un cadre à cette pensée pour la qualifier de dominante ou pas.

Ensuite la "condamnation de la prostitution". D'abord le verbe "condamner" est très fort, il signifie un appel à un jugement soit juridique, soit religieux, ou moral.

Ensuite vous dites que les "anti-prostitution", apparemment la pensée dominante pour vous, condamnent "la prostitution".

Mais plus bas, vous dites que les "anti" condamnent "les prostituées".

Vous allez aussi vite dans ce dernier raccourci.

Condamner, si condamnation il y a, la prostitution et condamner les prostituée, la différence est énorme.

Vous ne pouvez pas accuser untel d'avoir accusé les prostituées dans son mail. A part éventuellement quand elle a dit que c'était une violence que l'on faisait à "toutes les femmes". Mais j'y reviendrai plus tard.

Pour ma part je ne sais pas à propos de la prostitution, quelle est la pensée dominante chez les féministes et d'autres. Je n'ai pas de moyen de savoir si le nombre d'"anti" et de "pro" parmi les femmes (et les hommes) qui réfléchissent à ce problème de manière objective, ou du moins qui cherchent à l'être. Pour l'instant, si je pars du principe que la gratuité n'est pas un concept familier de la pensée dominante, alors celui qui consiste à dire que la prostitution est un commerce comme les autres est plus proche de la pensée dominante que celui de la gratuité.

Si j'estime que le don de son corps un autre être humain est un don, et non pas un acte commercial, alors je parle de gratuité.

J'ai personnellement tendance à croire que la pensée dominante, la vraie, celle qui est partagée par les dominants, et que j'estime être le patriarcat contre lequel je lutte en tant que féministe (oui, j'ose. Et même parler de capitalisme), cette pensée dominante considère la prostitution comme "le plus vieux métier du monde". Ce n'est pas moi qui l'ai dit, et j'ai vaguement l'impression que c'est une phrase - et une pensée - qui date de très très longtemps.

Donc pour moi, la pensée dominante consiste non seulement à considérer la prostitution comme un métier, mais à la "tolérer", à l'"encourager", à l'"encadrer" et maintenant à la "légaliser" avec l'aide de certaines féministes.

Parce que jusqu'à maintenant, il s'agissait bien de la condamner moralement et juridiquement avec toute l'hypocrisie en règle lorsqu'il s'agit de "prohibition", de manière à ce que le commerce "interdit" rapporte le plus d'argent possible au plus petit nombre de gens possible. On est d'accord ? C'est à dire un commerce "illicite" entre les mains des dominants. Le rendre accessible à la majorité, c'est à dire le légaliser, est une façon de le démocratiser, c'est certain, mais c'est toujours considérer le plaisir sexuel comme un commerce.

Là, ça commence à tiquer. Le plaisir de qui ? Si l'on considère que la personne qui s'adonne à l'"alcool", la "drogue", au "jeu"... et à la prostitution, en tire un plaisir moyennant finance, alors le plaisir de la personne qui s'"offre" moyennant finance est occulté. On ne parle pas de la bouteille, du gramme de cocaïne, de la roulette, quand on parle d'addiction. On ne parle pas non plus du corps qui s'est prostitué.

Dans la théorie qui voudrait que la prostitution est une addiction comme une autre, que le corps peut être une marchandise (légal ou pas), le ou la prostitué(e) n'existe pas dans le discours. Ni dans le marché.

La personne est chosifiée. Le corps est une chose. Le corps en l'occurrence ne ressent pas de plaisir, il n'a pas de désir sexuel.

C'est le marché.

Un marché de dupes, quand il est assumé. C'est à dire quand il ne s'agit pas de viol pur et simple (enfants, adultes anciennement violés, etc.)

Ce qui n'est pas dit, le "Non-Dit" de la prostitution "assumée" selon Eric Berne (des jeux et des hommes), c'est que la personne qui "achète" un corps cherche tout de même le plaisir de ce corps. Il n'est pas possible de nier totalement l'existence d'un être vivant. Il y a occultation de cette existence. Dans l'acte, il y a inconsciemment la recherche du plaisir de l'autre. Et le (ou) la prostitué(e) le sait, consciemment ou non.

Dans ce cas, le réel "marché" ou "accord" consiste d'un côté à chercher à donner du plaisir quand même, et de l'autre à en ressentir le moins possible. L'argent permet de maintenir le statut-quo.

La distance nécessaire. L'argent permet au (ou à la) prostitué(e) de rester inaccessible dans son plaisir. C'est en cela qu'il s'agirait d'une "addiction". Au même titre que la banque d'un casino gagne toujours. Ne serait-ce que par la présence de caméras de surveillance qui permettent à la direction d'empêcher un joueur de gagner vraiment.

Tu dis "*Je pense juste que la prostitution n'est pas un métier et que la prostitution dite libre comme elle est souvent décrite n'existe pas.*"

La prostitution dite "libre" serait ce "non-dit", la "non-existence" d'un marché de dupes.

En quelque sorte dire qu'elle "n'existe pas", c'est déjà la considérer.

Comme l'esprit humain ne peut pas s'imaginer la négation. Quand on dit à quelqu'un "il n'existe pas de voiture jaune là bas", la personne se l' imagine quand même.

C'est très bien de penser, mais d'où tires-tu tes renseignements ? Es-tu prostituée ou connais-tu des prostituéEs qui te permettraient de tenir de tels propos ? Qui es-tu pour affirmer qu'une activité qui prodigue un salaire n'est pas un métier ? si ce n'est pas un métier et que les prostituéEs ne travaillent pas, que font-ils ? Ce sont sans doute des êtres lascifs et feignants, comme on nous le répète à l'envi. C'est très féministe de ta part de condamner ainsi ces personnes. De la même manière, affirmer que la prostitution libre n'existe pas est une accusation grave qui consiste à rejeter touTEs ceuxLLES qui affirment leur engagement libre dans la prostitution du côté des inconscientEs, des écereléEs, des aliénéEs, des fouLLEs, des imatures.

Tu affirme ensuite que la prostitution est une violence physique et symbolique contre toutes les femmes, c'est bien, tu as bien appris la leçon anti-prostitution. Mais qu'est-ce à dire "C'est une

violence physique ET symbolique envers toutes les femmes" ? Est-ce que le ou la prostituéE qui pratique une fellation dans une chambre d'hôtel te procure une violence physique ?

Si elle ne le veut pas, c'est en effet assez répugnant, pardonne-moi mais c'est absurde. Qu'elle s'inflige à lui ou elle-même une violence, tu es en droit de le penser mais c'est son affaire et tu n'as rien à en dire, mais dire que la prostitution est une violence physique contre toutes les femmes c'est de la diffamation.

.../... La "diffamation", c'est un mot très fort. Diffamer les personnes qui se prostituent est une chose, étendre le concept de viol à toutes les personnes qui se prostituent en est une autre. Il s'agit pour vous d'une erreur, puisque cela ne prend pas en compte les personnes qui se prostituent de façon consciente et responsable. Mais comme ces personnes-là tablent sur le Non-Dit, sur la Non-Existence de ce "marché de dupes", ne pas en tenir compte n'est pas vraiment une erreur. Vous ne pouvez pas accuser quelqu'un de faire un erreur et de profiter de cette erreur quand même. Ou alors il s'agit d'une prouesse intellectuelle, qui consiste à le dire sans le dire. Voilà pourquoi il est si difficile de faire du lobbying pour légiférer ce "commerce".

« Mais en dehors de ces personnes là, effectivement, la prostitution n'est pas un acte "volontaire" au sens où vous l'entendez. Il s'agit plutôt d'un moyen de combattre la misère en faisant ce que l'on peut. Et en cela, il est nécessaire de chercher à protéger ces personnes, puisque ce sont les victimes d'un système économique qui ne leur permet pas de faire autrement. Et cela n'est pas de la diffamation, au même titre qu'une mère qui tend à protéger ses enfants d'un père violent ne fait pas de la "dénonciation calomnieuse".

Les mères qui ne protégeaient pas leurs enfants de pères violents ou incestueux, auparavant, avant qu'elles ne soient accusées de faire du SAP par les associations de pères, étaient accusée de "non-assistance à personne en danger". Elles étaient condamnées en Justice. C'est aussi absurde qu'injuste, si l'on sait que les mêmes tribunaux aujourd'hui les accusent de le faire. Mais c'est une réalité. Il y a vraiment non-assistance.

Nous, en tant que femme ou homme, et il n'est pas question forcément de "féminisme", si nous le dénonçons, nous ne risquons pas (encore) de nous faire maltraiter si nous le faisons. Si nous intervenons en tant qu'être humain pour éviter que des gens soient obligés de "donner" leur corps sur un marché dur, et pas où il n'est pas question de duperie libidinale, nous avons raison de le faire.

Légiférer sur la prostitution pour les quelques personnes qui en tirent un bénéfice moral, c'est abandonner toutes ces personnes qui souffrent de la marchandisation de leur corps. Et il s'agit d'une souffrance tellement insupportable, que quelque soit le nombre de ces personnes qui offrent réellement leur corps moyennant finance pour tirer ce fameux bénéfice moral, je ne crois pas qu'il faille l'accepter ni le permettre.

Il y a certainement un moyen d'éviter d'utiliser l'argent pour stimuler le plaisir. Au même titre que l'on peut jouer aux cartes pour le simple plaisir de gagner. Mais je crois que cela fait partie de ce que certains appellent la "décroissance", de CQFD (CE Qu'il Faut Détruire) pour retrouver un équilibre avant que notre écosystème soit complètement ravagé.

> Quant à la violence symbolique, je ne sais pas bien ce que c'est, mais je suppose que ça n'est violent que pour celles qui se sentent agressées par l'idée que autrui pratique le porno, le S/M, la prostitution, et que, pour je ne sais quelle raison, considèrent ces activités et leurs pratiquantEs toi-même à la fin de ton mail). On peut penser que ces pratiques sont anti-féministes, chacunE pense bien ce qu'il veut, mais cela ne nous donne pas le droit d'émettre un avis moralisateur et de condamner ces personnes en raison même de leur anti-féminisme. Je le dis et je le répète : ce que les gens font dans leur chambre (ou ailleurs) ne te regarde pas et n'a pas à subir ton ire. Sauf si la personne est réellement violée. Dans ce cas la colère est tout à fait légitime.

Par ailleurs, l'idée de la prétendue violence symbolique de la prostitution repose sur la conception de la prostitution hétérosexuelle et voile la réalité et la disparité des pratiques qui co-existent au sein du travail sexuel. Mais ça, on ne peut pas le savoir quand on réfléchit en partant de lieux communs. Pour la fameuse rhétorique "*le corps ne s'achète pas*", rappelons que les prostituéEs ne vendent pas leur corps (a-t-on idée de penser qu'à la fin d'une passe, leA prostituéE sort avec une jambe en moins ? ou son sexe en moins ?) mais vendent des services sexuels, et que quand bien même iels vendraient leur corps, cela ne te concerne pas.

Commercialiser les "services à la personne", c'est exactement ce que les libéraux cherchent à nous faire gober. Pour ma part, j'estime que l'argent ne doit pas remplacer le don de soi. Le service que l'on rend, sans rien attendre en retour fait partie de cette notion de "gratuité" qui fait tant rire plume, et qui en fait, le déplore, sans l'avouer.

C'est ce qui nous rend meilleurs les uns envers les autres. C'est ce qui nous civilise.

En outre, tu dis ne pas être "contre les prostituées" mais 1) tu leur reproche d'être anti-féministes, de produire de la violence physique et symbolique à l'égard de toutes les femmes, d'être des feignantEs et de gagner de l'argent sans effort. D'être incapables de faire des choix de vie. 2) Tu condamnes la prostitution alors qu'elle est leur métier, leur gagne pain, peut-être plus encore ? Alors oui, tu agis et tu penses contre les prostituéEs.

N'est-ce donc pas toi qui produit de la violence ?

Cordialement

Les féministes doivent soutenir et inclure les travailleuSES du sexe

Compte rendu de la réunion avec Osez le féminisme.

Le mercredi 19 janvier 2011 au soir, trois militantEs du STRASS se sont renduEs à la « formation » et au débat organisé par Osez Le Féminisme (OLF).

Bien que les organisatrices pensent qu'elles ont tenu un débat de qualité ouvert et respectueux de la parole de chacune, nous ne partageons pas le même sentiment. Si en effet, nous avons eu le droit à trois minutes par tour de parole, nous avons également eu droit à une heure de « formation » au préalable de la part de Caroline De Haas (CDH) à laquelle nous n'avons pas pu répondre dans les détails étant donné notre temps de parole limité, et étant dans une position minoritaire parmi les membres de la salle. La conclusion a ensuite été faite de nouveau par les organisatrices qui ont bien tenu à diriger le débat dans le sens qu'elles avaient décidé, à savoir la préparation d'une prise de position par OLF en faveur de la pénalisation de nos clients.

Notre parole a tout le long du débat été réduite au statut de témoignage individuel non représentatif, tandis que les organisatrices se positionnaient en tant qu'expertes qui avaient lu sur le sujet. Elles ont bien expliqué que le fait de ne pas être prostituée ne les empêchait pas de pouvoir s'exprimer et d'avoir une analyse sur la prostitution, faisant des comparaisons en disant qu'on n'avait pas besoin d'être noir pour être contre le racisme ou pas besoin d'être une femme pour être contre le sexisme, etc. Certes, elles peuvent ne pas être travailleuses du sexe pour avoir une opinion contre le travail sexuel. Le problème c'est que tout le monde a le droit apparemment d'avoir une opinion sur le travail du sexe sauf les travailleurs du sexe eux-mêmes dont la parole n'est que rarement reprise politiquement et jamais considérée comme une parole d'expert.

Pour nous, la prise de parole à la première personne est à la fois un acte politique et un principe féministe et progressiste parce que nous croyons que l'émancipation des travailleurs du sexe est l'œuvre des travailleurs du sexe eux-mêmes. Par exemple, les hommes ont le droit d'avoir une opinion sur le sexisme, mais nous nous demandons comment OLF réagirait si elles se retrouvaient dans une salle pleine d'hommes avec seulement trois femmes dans la salle qui auraient droit à trois minutes par tour de parole, et que les hommes à la tribune leur faisaient une « formation » sur le sexisme, et leur expliquaient qu'ils s'opposent à la reconnaissance du travail des femmes afin de les protéger contre l'exploitation et la violence.

Parce que de nombreuses contre-vérités ont été dites durant notre « formation », nous aimerions interpellier nos formatrices maintenant que nous avons plus de trois minutes pour les exposer et leur répondre. Beaucoup de chiffres ont été avancés sans que nous sachions toujours comment ils ont été fabriqués. Mais simplement parce qu'après des années de lobby intensif certaines organisations internationales les reprennent, ils deviennent soudainement des arguments d'autorité.

Nous avons eu droit à des chiffres sur le nombre de travailleurs du sexe dans le monde et en France bien qu'il n'existe aucun moyen de nous comptabiliser. Nous avons déjà expliqué comment les chiffres en France sont construits par la police en s'appuyant uniquement sur les arrestations qui visent en priorité les étrangères travaillant dans la rue et comment l'amalgame entre immigration et traite permet de mieux expulser. Or, les leaders d'OLF choisissent de reprendre ces chiffres.[1]

Nous avons eu droit à un chiffre sur l'âge moyen d'entrée dans la prostitution dans le monde sans aucune comparaison avec l'âge d'entrée moyen dans le travail en général comme si le travail des enfants dans le monde n'était pas une chose courante. Or, c'est seulement lorsqu'il s'agit du travail sexuel, que le travail des enfants devient un argument pour interdire toute une profession, y compris pour les adultes consentants que nous sommes. Nous refusons cet amalgame et nous pensons que ce n'est pas en luttant contre le travail sexuel qu'on réduira le problème du travail des enfants.

Nous avons appris ensuite qu'il y aurait entre 3000 et 8000 enfants prostitués en France. Pourtant, en 2005, il est dénombré 60 jeunes filles et 4 garçons de moins de 18 ans sur les 1 200 personnes prostituées identifiées dans des procédures. En outre 7 mineurs figurent parmi les 895 personnes mises en cause pour proxénétisme en 2005. Pour Paris, les données produites par la Police nationale font état de 55 cas de prostitution de mineurs, une moitié de nationalité française (24 filles et 4 garçons), une autre moitié de nationalité roumaine (27 personnes mineures). Selon l'aide sociale à l'enfance, 0,1% des 1188 mineurs ont été signalés pour « réseau de prostitution » par les services éducatifs auprès des tribunaux. Seuls 15 mineurs en situation de prostitution sont enregistrés en 2005.[2]

Tandis que nous ne savons pas combien de travailleurs du sexe nous sommes réellement en France, CDH déclare que 85 à 90% d'entre nous aurions un proxénète, et que 80% d'entre nous aurions été victimes de viol. Pour le prouver, elle nous cite entre autres un rapport Raymond sur une étude comparative de la prostitution dans 5 différents pays qui montrerait l'impact de ces violences sur les

prostituées et de la nécessité de les exposer. En réalité, ce rapport a été écrit non pas par Janice Raymond mais par Melissa Farley et ce rapport ne concerne de toute façon pas la France. Farley est par ailleurs discréditée dans le monde scientifique anglo-saxon pour avoir mené des interviews de prostituées dans des centres psychiatriques afin de prouver que l'immense majorité des prostituées souffrent de troubles psychiatriques post-traumatiques. Dans la même logique, « nos formatrices » vont même jusqu'à nous expliquer que 100% des prostituées qui appellent les centres d'appel contre le viol le font suite à un viol. L'intérêt de ces chiffres de toute façon invérifiables, c'est surtout de nous enfermer dans un statut de victime par essence pour confisquer notre parole et accuser de non-légitimité et de non-représentativité toute parole pute qui leur serait contradictoire.

CDH pour nous expliquer que la légalisation du travail sexuel serait un échec nous cite ensuite plusieurs exemples de pays étrangers sans même faire de distinction entre les régimes de légalisation, de dépénalisation et de pénalisation préférant parler de systèmes d'abolitionnisme, prohibitionnisme et réglemmentarisme qui par les exemples ensuite donnés portent complètement à confusion puisqu'un système comme la Suède où les clients sont pénalisés est décrit comme abolitionniste plutôt que prohibitionniste. Le travail sexuel en tant que tel étant déjà légal en France et les revendications des travailleurs du sexe ne correspondant pas aux modèles de ces pays, cela ajoute à la confusion.

CDH cite par exemple le Maire d'Amsterdam qui tente de se débarrasser d'une partie de son quartier rouge en instrumentalisant la question de la traite et du travail des enfants. Il ne lui vient pas à l'esprit bien entendu les spéculations financières autour des prix de l'immobilier et la pression des riverains. Ces déclarations politiques n'ont donné pour seul changement législatif qu'une plus grande restriction de la migration, et en termes pratiques, uniquement un rachat à plus bas prix de biens immobiliers.

CDH explique ensuite que la légalisation du travail sexuel en Allemagne a amené une augmentation de 70% de la traite des femmes. Or ces chiffres correspondent à l'augmentation des moyens policiers alloués à la lutte contre la traite mais ne reflète en aucun cas celui du nombre de victimes de la traite identifiées par la police et qui sont les suivant :

2000 – 926 victimes

2001 – 987 victimes

2002 – 811 victimes (Année de la légalisation)

2003 – 1235 victimes

2004 – 972 victimes

2005 – 642 victimes

2006 – 775 victimes

2007 – 689 victimes

2008 – 676 victimes

2009 – 710 victimes[3]

Au sujet de l'Allemagne encore, CDH nous affirme comme vérité absolue le fait que les chômeuses allemandes peuvent perdre leurs allocations si elles refusent un emploi de travailleuse du sexe. Cette rumeur a pour origine un article du Tageszeitung daté du 18 décembre 2004 "Ein Job wie jeder andere"[4] qui émet l'idée d'une possibilité technique de perte de ses droits après un refus de travail incluant des services sexuels à la suite de la récente loi légalisant le travail du sexe en 2002. Dans cet article, l'auteur estime qu'il y a pu y avoir des cas isolés mais n'apporte aucune preuve de tels faits. Des représentants de l'équivalent de l'ANPE allemande interviewés précisent qu'ils n'ont jamais eu de telles annonces car les agences ont leur propre service de recrutement. Un porte-parole du bureau du travail déclare en addition qu'on ne peut pas intervenir dans ce secteur à cause du fait que l'obligation à un tel travail violerait différents droits.

L'information est reprise par Clare Chapman dans le Telegraph du 30 janvier 2005 sous le titre "If you dont take a job as a prostitute, we can stop your benefits" avec une nouvelle version. L'article raconte ici l'histoire d'une berlinoise de 25 ans n'ayant pas été identifiée pour des raisons légales, qui risque de perdre ses allocations. Elle souhaite travailler dans un bar de nuit et se voit proposer un poste dans un bordel. Chapman explique que les agences d'escortes peuvent passer des annonces dans les registres de l'ANPE, que la loi allemande oblige toute femme de moins de 55 ans n'ayant pas travaillé pendant plus d'un an d'accepter un travail incluant ceux de l'industrie du sexe. Le gouvernement allemand ne pouvant pas distinguer suffisamment correctement les bordels des bars de nuit, les agences pour l'emploi seraient donc contraintes de traiter ces annonces de la même façon que les autres. Cependant le lecteur appréciera les différences entre le premier article du journal de Berlin et sa traduction des faits en anglais dans celui du Telegraph qui est depuis utilisé par les opposants à la législation allemande.[5]

CDH nous a parlé ensuite de l'impact de la légalisation du travail sexuel en Australie, oubliant que l'Australie est un Etat fédéral et que chaque Etat a des lois différentes sur le travail sexuel. Mais qu'à

cela ne tienne, le nombre de contaminations au VIH en Australie aurait doublé depuis que le pays aurait légalisé la prostitution. Les premières lois de décriminalisation dans certains Etats ont eu lieu à partir de 1979 comme en Nouvelles Galles du Sud et ont continué dans les années 1980 et 1990 dans d'autres Etats tandis que la loi est restée la même dans les Etats de la côte ouest. Pourtant, les travailleurs du sexe en Australie jouissent d'une santé sexuelle meilleure que la population en général et ont un faible taux de VIH / sida. Les travailleurs du sexe en Australie font aussi état de taux très élevés d'utilisation du préservatif.[6]

Dans le contexte australien aucun cas de transmission au VIH d'une travailleuse du sexe vers un client ou d'un client vers une travailleuse du sexe n'a été documenté au moins jusqu'en 1997.[7] Mais il suffit en effet après cette période d'un seul cas de contamination et d'une mauvaise interprétation des règles mathématiques pour parler malhonnêtement de 100% d'augmentation qui sera traduit ensuite par un doublement des cas. De 1992 à 1997 l'information fournie par la Clinique métropolitaine sexuelle indique que le taux de prévalence VIH est resté bas parmi les femmes s'identifiant comme travailleuses du sexe autour de 0.1%[8] Les travailleurs du sexe rapportent aussi des taux aux IST inférieurs à ceux de la population générale. Par exemple en 1989 une étude de la Clinique Brisbane Special dans le Queensland conclut que le risque relatif pour une travailleuse du sexe de développer une IST était deux fois moins que celui pour les autres femmes visitant la clinique.[9]

L'expérience australienne indique que la dépénalisation ou la légalisation de la prostitution a créé un climat dans lequel la grande majorité des travailleurs et travailleuses du sexe peuvent accéder aux services sociaux et de santé et créé des conditions de travail sécurisantes pour eux-mêmes, tandis que la pénalisation permet à la police d'arrêter les travailleurs du sexe et de confisquer leurs préservatifs pour les utiliser comme preuve afin de caractériser le délit.

CDH a ensuite pris en modèle la Suède où la prostitution aurait soit disant diminué. Or, en Suède comme en France, seule la prostitution de rue est prise en compte et aucun élément ne permet de dire que la prostitution dans son ensemble aurait réellement diminué quand les scènes de prostitution ont très bien pu se déplacer à la suite de la pénalisation des clients et de l'essor de l'usage d'Internet depuis la loi de 1999.

D'après nos collègues de Suède[10], leur pays est loin d'être un paradis féministe. Depuis que la prostitution a officiellement disparu, il n'y a plus aucune association de santé communautaire pour aller distribuer des capotes dans les rues. Ce serait 'encourager la prostitution' quand il faut lutter contre. Même chose sur les drogues, la Suède est contre la réduction des risques et tout comme ce sont les putes qui se distribuent des capotes entre elles, ce sont les usagers de drogues qui organisent l'échange de seringues.

La Suède c'est le pays où on criminalise la transmission du VIH ou sa potentielle transmission. Les putes suédoises, qui sont censées ne pas être criminalisées car victimes, vont quand même en prison quand elles sont séropositives car elles mettraient en danger la vie des autres, et ce, même si elles utilisent des capotes. Tandis que le cas de Julian Assange soupçonné de viol fait grand bruit, le taux de condamnation pour viol reste très bas malgré des lois dites pour protéger les femmes.

En Suède, on retire la garde des enfants aux putes car elles représenteraient un risque et une mauvaise influence. Les travailleurs du sexe continuent d'être imposés fiscalement sur leurs revenus même si le travail sexuel n'est pas reconnu comme travail. C'est un pays où il n'y a aucune donnée scientifique sur la prostitution, seulement des estimations. Officiellement 100% des prostituées de Suède sont victimes de la traite car il ne peut y avoir de 'prostitution choisie'. Or, depuis la loi de pénalisation des clients censée lutter contre la traite des femmes, seulement un cas de victime de traite a reçu le droit d'asile en Suède, tandis que les autres comme tous les travailleurs du sexe migrants sont expulsées.

La Suède est un pays où les travailleurs du sexe n'ont pas le droit d'être consultés sur les lois qui les concernent, certes comme en France, mais c'est la ministre de la Justice Beatrix Ask qui le dit explicitement au Parlement car contraire aux valeurs du pays. C'est un pays où contrairement à ce qui est souvent dit, les putes ne reçoivent aucune aide sociale mais seulement un 'accompagnement psychologique' pour leur dire qu'elles sont victimes et que ça fait du bien de pleurer, et cette « aide » est conditionnée au fait d'arrêter le travail du sexe.

C'est un pays où les discriminations et le stigma sont plus forts car nous n'y sommes perçus que comme des cas sociaux. C'est un pays où son image peut être rendue publique dans les médias suite aux grandes opérations policières anti-clients auprès des médias et malgré le fait que nous y soyons censées être des victimes à protéger. C'est un pays où on peut perdre son emploi, son logement, ses amis etc juste après avoir été outée comme pute et ce sans recours légal.

C'est un pays où il faut se cacher dans des endroits dangereux pour rencontrer ses clients et où le prix des passes a diminué. C'est un pays où il vaut mieux ne pas contacter la police après une

agression lors de son travail car on se retrouve surveillé et on perd ses clients. C'est un pays où la violence contre les puttes a augmenté.

La Suède est tout sauf un pays où les puttes ne sont pas pénalisées. C'est un pays prohibitionniste qui refuse de reconnaître les droits humains des travailleurs du sexe car comment reconnaître des droits à des personnes qui sont censées ne plus devoir exister? C'est exactement ce que l'une d'entre nous s'est vu répondre quand elle a demandé quel sera l'impact sur les revenus des puttes si nous avons moins de clients suite à la pénalisation. Une personne de la salle lui a dit : « Mais il n'y aura plus de puttes ».

CDH a même cité l'Inde où les prostituées seraient soit disant organisées sur des positions abolitionnistes alors que le syndicat Durbar avec plus de 60.000 membres revendiquent la décriminalisation du travail sexuel, la reconnaissance du travail sexuel comme un travail et l'autodétermination des travailleurs du sexe comme toutes les organisations de travailleurs du sexe à travers le monde qui se sont développées depuis les années 1970.

Au delà des chiffres, CDH nous énonce les principes d'OLF qui seraient en contradiction avec la prostitution : la dignité humaine, le refus de la marchandisation du corps et le féminisme. Pour nous, ces principes ne sont que des formules toutes faites. Nous concevons notre dignité humaine autrement et si nous comprenons que l'usage de son corps et de sa sexualité et son rapport à l'intime peuvent avoir des significations différentes selon les individus, nous considérons que cela devrait nous regarder nous-mêmes en priorité selon cet autre principe féministe qu'est la libre disposition de son corps.

Quelque soit le travail que nous faisons, notre corps est toujours marchandé et mis à disposition du capital. Le consentement au travail n'est pas le désir de travail. En ce sens, nous sommes d'accord avec CDH pour dire que le travail n'est pas la liberté. Pourtant, personne ne préconise de criminaliser le travail ou de refuser des droits aux travailleurs afin de dénoncer les horreurs du travail que sont l'exploitation et les violences car tout le monde comprend bien que la prohibition empirerait ces problèmes au lieu de les résoudre.

OLF a pour principe que la sexualité doit se dérouler dans la réciprocité du désir et prend le risque de mettre en parallèle l'absence de désir avec l'absence de consentement. Nous pensons que cela créerait un précédent dangereux car depuis la dépénalisation de l'homosexualité en 1981, l'Etat cesse d'intervenir dans la sexualité entre adultes consentants. La pénalisation de nos clients serait ainsi un retour en arrière et impliquerait que tels des mineurs de moins de 15 ans nous ne serions pas capables d'exprimer notre consentement éclairé.

Cette infantilisation, cette réduction au statut de mineurs, c'est exactement ce dont les femmes ont souffert quand leur était déniée l'égalité des droits. C'est parce qu'on estimait qu'elles ne pouvaient exprimer leur propre volonté et qu'elles étaient trop influençables hier par l'Eglise, aujourd'hui par des proxénètes, que le droit de vote était refusé ou le racolage pénalisé. Quand CDH dit que la prostitution renvoie le message que les femmes seraient sexuellement à disposition des besoins irrépressibles des hommes, c'est encore renforcer cette vision paternaliste que les travailleuses du sexe ne seraient pas capables de dire non, et se verraient imposer par l'argent la volonté de leur client.

L'argent peut révéler en effet un rapport de domination, mais la transaction économique en tant que telle ne veut pas toujours dire que celui qui paie a du pouvoir sur l'autre. Quand on consulte un psychologue ou un médecin que l'on doit payer souvent très cher, nous ne sommes pas forcément en position de domination sur ce professionnel. On peut être pute et dire non à un client, imposer ses pratiques, ses tarifs, et le port du préservatif. On peut même être pute et être féministe.

C'est sans doute ce qu'il fut le plus violent à entendre dans ce débat. Nous nous sommes retrouvées non plus en position de victimes mais en celles d'accusées, de complices du patriarcat. Une personne dans la salle allant même jusqu'à utiliser l'expression « armée de réserve du patriarcat » pour nous désigner. L'existence de la prostitution, nous dit on, aurait des conséquences sur toutes les femmes en termes de violences, de domination, de pressions sexuelles de la part des hommes. Florence Montreynaud des Chiennes de Garde nous a expliqué qu'un homme marié dont la femme refuse d'avoir des rapports sexuels peut toujours se diriger vers une prostituée au lieu de tenter de séduire sa femme à nouveau et de renouer le dialogue dans le couple pour essayer de la comprendre.

Les puttes se retrouvent ainsi divisées en deux groupes : celles victimes qui ne peuvent s'exprimer par elles-mêmes, dont ce n'est pas la faute et qu'il faut absolument sortir de là par tous les moyens, et les égoïstes libérales minoritaires non-représentatives qui normaliseraient des rapports de domination par simple appât du gain ou par naïveté et mauvaise interprétation de ce que serait réellement la libération des femmes.

Cela revient à porter la culpabilité des violences contre les femmes sur d'autres qui n'en sont pas responsables. Au lieu de voir les puttes qui refusent d'arrêter le travail sexuel comme un encouragement fait aux hommes de traiter les femmes comme des puttes, pourquoi ne pas plutôt se

battre pour exiger que les putes comme toutes les femmes soient respectées, et ainsi le stigmate de putain ne pourra plus être une arme contre nous toutes ?

Rien n'est fait pour lutter contre les vrais problèmes de violences, d'exploitation etc qui demeurent même après qu'on ferme les yeux et qu'on fait comme si la prostitution avait disparu soudainement dans le parfait pays devenu soit disant féministe.

Rien n'est par exemple fait pour lutter contre les vrais viols. Quand on est pute, la police n'enregistre que rarement les plaintes. Et dans ces cas là, il n'y a aucune féministe derrière nous pour nous aider. En fait, on s'entend dire parfois que le seul moyen d'éviter les violences c'est d'arrêter le travail sexuel, comme si nous les méritions.

Pénaliser les clients c'est punir les hommes qui respectent le contrat, qui respectent nos règles. Pendant ce temps les vrais violeurs eux continuent de sévir mais ca n'intéresse personne. Rien n'est fait pour lutter contre l'exploitation et la pauvreté ou contre les contrôles migratoires qui créent la traite des êtres humains en forçant les migrants à passer par des réseaux clandestins. Ce n'est pas la demande pour le sexe qui crée la traite. Le client au contraire pourrait être un allié. Pour l'instant c'est encore le seul qui peut alerter la police sans prendre le risque de se faire condamner ou expulser. Dans certains pays il y a des lignes d'appel gratuites pour les clients afin qu'ils contactent la police s'ils suspectent un problème.

La notion de travail ne veut pas dire que l'on nie l'exploitation ou la violence mais que l'on peut utiliser les droits acquis par les mouvements de travailleurs et enfin devenir de vrais citoyens. Nous ne sommes pas rien, nous ne sommes pas des cas sociaux, ni des victimes au sens où l'on pourrait nous réduire à un rôle de témoignage individuel qui n'aurait aucune valeur politique, comme si nous ne détenions aucune expertise sur nous-mêmes et notre propre condition. Etre un travailleur ça veut dire que nous faisons partie de la classe ouvrière et que nous pouvons faire des alliances avec d'autres en tant qu'égaux. Nous ne voulons plus être en position de personnes que l'on aide et qui doivent se réinsérer dans la société mais en position d'acteurs et actrices qui ont le droit de transformer la société et d'être politiques. Pour nous, c'est ça être féministe.

[1] http://www.lemonde.fr/idees/article/2010/06/02/combien-de-travailleurs-du-sexe-sommes-nous-par-thierry-schaffauser_1366353_3232.html

L'hermaphrodite, de la Renaissance aux Lumières

(Introduction à un colloque dans le cadre de l'axe « Marges et frontières de la littérature » qui constitue un des pôles du centre de recherches « Textes et cultures » de l'Université d'Artois (EA 4028).

Le 1er décembre 2010.

Bien que l'hermaphrodite ait été l'objet ces dernières années de nombreuses études, tant en France que dans le monde anglo-saxon, en particulier à travers le prisme des gender studies, il mérite qu'on y revienne. En effet, pour ce qui est de la période envisagée, les travaux de Kathleen P. Long pour la Renaissance, de Patrick Graille pour les XVIIe et XVIIIe siècles, et l'analyse de Pierre Ronzeaud sur l'utopie hermaphrodite, pour ne citer que les ouvrages les plus connus, invitent à poursuivre la réflexion sur une figure aussi complexe que contradictoire, notamment en ce qu'elle interroge les frontières entre le masculin et le féminin, la norme et le monstrueux, le mythe et la réalité, et se trouve à la croisée de nombreux discours, où se confrontent et s'interpénètrent le médical, le politique, le théologique et le littéraire, entre héritage antique et modernité.

La fable ovidienne de la nymphe Salmacis, s'unissant à jamais au bel Hermaphrodite, suscita nombre de commentaires et de réécritures, et rencontra à la Renaissance le mythe de l'androgynisme platonicien, idéal de l'unité perdue, qui, dans sa version christianisée, a donné naissance à une riche pensée ésotérique et poétique autour de l'Adam double : aussi l'androgynisme apparaît-il dans nombre de textes, en particulier allégoriques, comme le symbole de l'union et de la complétude.

En revanche, Hermaphrodite est dans la fable une figure de l'impuissance et de la perte : c'est un dieu déchu, incomplet, qui se rapproche par là même de l'hermaphrodite réel, objet à partir du début du XVIIe siècle de violentes querelles entre médecins. Le refus progressif de la possibilité d'existence de l'« hermaphrodite parfait », qui rassemblerait en lui les caractères masculins et féminins et pourrait être fécond et comme homme et comme femme — ce qui annule la frontière entre les sexes — est ainsi à lire comme une volonté de disjoindre réalité et mythe, ou en d'autres termes d'empêcher la superposition entre l'androgynisme mythique et l'hermaphrodite anatomique.

Cela dit, et ce n'est pas un hasard, les deux termes sont synonymes chez la plupart des auteurs de l'époque, ce qui signale la difficulté à envisager l'hermaphrodite en dehors du puissant mythe androgynique. C'est en effet la tension entre l'image idéale de la fusion des sexes et la possibilité angoissante d'une confusion informe qui habite nombre de textes. Le discours scientifique qui vise à détruire la fascination exercée par l'être bisexué n'y parvient pas, dans la mesure où il n'arrive pas à classer l'inclassable. L'hermaphrodite occupe ainsi dans nombre de champs de savoir une place stratégique et déstabilisante, parce qu'il oblige sans cesse à penser la frontière des sexes : le discours médical s'interroge sur l'origine et la nécessité de la distinction sexuée ; le droit, en ayant à statuer sur l'identité sexuelle, impose avec hésitation une définition complexe à partir d'éléments anatomiques et/ou du comportement social (différenciant ainsi le sexe et le genre). La théologie mystique, l'alchimie, les récits de voyages, les canards, en accordant à l'hermaphrodite une place majeure, obligent à s'arracher à l'évidence de la séparation des sexes, et par là même interrogent les normes que la société admet ou construit.

Ce n'est donc pas un hasard si cette figure se retrouve surtout dans des textes que l'on pourrait qualifier de « marginaux » : les pamphlets politiques ou religieux, les utopies (de Artus à Casanova), les textes burlesques (comment ne pas penser à Hermaphrodite, personnage de La Pucelle d'Orléans ?), la littérature ésotérique, alchimique ou mystique, ou encore les ouvrages érotiques, voire franchement pornographiques. On ne saurait par ailleurs négliger toutes les questions liées à la langue ou au style « hermaphrodite » qui apparaissent dans nombre de ces textes : le sexe de la langue pose à son tour problème.

Le colloque vise à lancer une vaste enquête qui permettra de trouver des documents, éventuellement iconographiques, qui n'ont pas encore été étudiés, et d'enrichir ainsi le corpus sur l'hermaphrodite. Il s'agira aussi, dans une perspective diachronique, avec ses continuités et ses ruptures, d'étudier les enjeux de cette figure, et de se demander si elle n'est pas déjà devenue, avant même le romantisme, un mythe littéraire et esthétique.

Colloque s'inscrit dans le cadre de l'axe « Marges et frontières de la littérature » qui constitue un des pôles du centre de recherches « Textes et cultures » de l'Université d'Artois (EA 4028).

le 1er décembre 2010.

Pour finir... et pour continuer : Des Hommes et des Femmes

http://www.tumultueuses.com/Reponse-a-un-lecteur?var_hasard=723042624d22fb000a307

Le lecteur:

« Une question, pour ma compréhension. Je découvre votre site via le site rue89 et commence naturellement par lire la déclaration de votre "raison d'être" et me viens la question suivante dès le premier paragraphe : Je fais partie de la majorité des gens qui pensent que les hommes et les femmes sont différents et complémentaires. Je suis un homme et je ne pourrai par exemple jamais sentir un enfant pousser dans mon ventre et c'est une différence "naturelle" majeure. Or votre premier paragraphe semble indiquer que les Tumultueuses pensent que nous ne sommes pas "naturellement" différents ni complémentaires. En quoi ne le sommes nous pas ?

*A tout hasard, si vous avez déjà pris la peine sur votre site d'expliquer ce point, un lien vers l'explication me suffira. Merci d'avance pour le temps que vous passerez à m'éclairer sur ce sujet. »
le 18/12/2010*

Cher lecteur,

Merci de votre message. Il nous rappelle que ce qui nous semble évident sur un sujet, après de nombreuses lectures, réflexions et expériences, ne l'est pas forcément pour tout le monde. C'est pourquoi, nous avons pris le temps de vous répondre longuement afin que nos positions soient (mieux) comprises.

Minorité, majorité, qui a raison ?

C'est vrai, votre opinion rejoint l'opinion de la majorité, mais faire partie de la majorité ne signifie pas avoir raison. Ce n'est pas le nombre, ni le type de personnes qui défendent une idée qui en garantissent la crédibilité. Nous savons que nous défendons des points de vue qui sont minoritaires, mais ce n'est pas pour autant que ceux-ci sont moins valables.

Evidences

Des personnes naissent avec des organes femelles, d'autres avec des organes mâles, et d'autres avec les deux que l'on appelle les intersexes. Vous nous dites que vos organes mâles font que vous ne pouvez porter d'enfant. Et après ? Vous venez juste de rappeler une évidence : dans l'espèce humaine, la reproduction est sexuée.

Sommes-nous des vagins et des pénis sur pattes ?

Ces évidences une fois rappelées, pensez-vous que c'est la nature qui peint la chambre des bébés mâles en bleus et celle des bébés filles en rose ?

Pensez vous que c'est la nature qui a donné Barbie aux filles et Superman aux garçons ?

Est-ce bien elle qui dans les magasins crée des rayons jouets filles d'un côté et garçons de l'autre ?

Rase-t-elle aussi les jambes des femmes parce qu'il ne serait pas féminin d'avoir les jambes poilues ?

Serait-ce toujours elle qui considérerait que baiser à tout va est plus grave lorsqu'on est une femme ?

Ou, à l'inverse, qu'il est plus grave de pleurer lorsqu'on est un homme ?

Enfin, la nature aurait-elle exigé que dans la langue française "le masculin l'emporte sur le féminin" ?

Des tests réalisés afin de savoir s'il existait deux cerveaux selon le sexe (dans des laboratoires différents, et à des moments différents) ont montré que les différences entre hommes et femmes qu'on a l'habitude de constater (et qui sont en réalité le fait de leurs éducations différentes) étaient effacées une fois que les personnes y étaient préparées de la même façon.

Autrement dit, quand les hommes et les femmes étaient entraînés aux mêmes exercices, les différences constatées dans le fonctionnement de leurs cerveaux s'amenuisaient pour finalement disparaître.

En clair, nous sommes ce par quoi on nous conditionne. (cf livre de C. Vidal qui s'intitule "Hommes, femmes, avons-nous le même cerveau". Les tests dont il est question plus haut y sont référencés.)

Nous devenons ce que nous sommes en raison d'un conditionnement qui débute dès la petite enfance, et qui nous apprend à nous comporter comme une femme ou comme un homme, en fonction de nos organes génitaux de naissance.

Si ces différences étaient "naturelles", pourquoi serait-il nécessaire qu'on nous rappelle constamment comment faire pour être un « vrai » homme, ou une « vraie » femme ? ("ne pleure pas tu es un garçon", "les petites filles ne se bagarrent pas comme ça", "until n'est pas un vrai mec", "unetelle ne fait pas comme une fille" etc.).

Et donc, s'il existe de « faux » hommes et de « fausses » femmes, alors que ces personnes possèdent un organe mâle ou femelle considéré comme normal, n'est-ce pas la preuve que l'idée d'une vérité masculine et d'une vérité féminine a une origine sociale et pas génitale ?

De plus, si nous n'étions que des organes génitaux sur pattes, naturellement différents et complémentaires, pourquoi nos considérations sur ce que sont l'homme et la femme évolueraient-elles selon les époques et les sociétés ?

Enfin, si tout ceci était si naturel et immuable pourquoi avoir tellement peur que cela disparaisse à cause du militantisme de personnes aux avis supposés méprisables parce que minoritaires ?

« Ok c'est culturel, mais enfin, c'est utile: on ne peut pas être tous pareil ! »

Que l'on se rassure. La crainte d'un effacement des sexes à cause des théories féministes est un vrai non sens. Regardez autour de vous : selon nos parcours, nos religions, nos idéaux, nous sommes vraiment toutes et tous différents. Eh oui, certains hommes pro-féministes sont beaucoup plus proches de nos idées que certaines femmes conservatrices. En somme, n'ayez crainte, les gens ne sont pas identiques. La vraie uniformisation est sociale : c'est celle qui veut que toutes les femmes soient pareilles entre elles et tous les hommes pareils entre eux. C'est celle qui par exemple réprime les comportements de certains hommes que l'on ne juge pas assez « masculins » et qui donc se forcent à avoir l'air de « vrais hommes ». Est-ce naturel de se forcer à avoir l'air d'un « vrai » homme ?

« Ok, on ne sera pas tous pareil, mais à quoi bon remettre tout cela en question ? »

Ce sont les éducations différentes selon que l'on naît mâle ou femelle qui consacrent la hiérarchie entre les sexes. Par éducation nous entendons évidemment bien plus que les parents, mais tout ce qui modèle une société (films, musique, médias, écoles, pairs, etc...)

Dans un monde où sont valorisées la compétition, la force, la rigueur, la réussite, comment voulez vous que les personnes élevées au féminin, et donc élevées à la douceur, à la gentillesse, à la compassion, aillent massivement très loin ? Il y en aura toujours quelques-unes, mais la grande majorité des femmes continuera à se perdre dans des aspirations qui ne tournent qu'autour de leur vie sentimentale et familiale, pendant qu'une majorité d'hommes continuera à être nourri par des désirs de réussite. Elles continueront à se sentir méprisables parce que célibataires et/ou sans enfant, et à l'inverse, à se sentir valorisées par les titres ronflants de "bonne mère" et "bonne épouse" pour le temps gratuitement consacré à leur foyer, l'idée étant qu'elles se donnent "naturellement" et par "amour".

Il n'y aurait rien de mal à être perçue comme une "bonne mère" ou une "bonne épouse" si les concepts de "bon père" et "bon époux" étaient aussi pensés comme suffisants pour un homme. Mais nous savons toutes et tous qu'il n'en est rien. Tous ceux qui vantent les supposés rôles féminins, ceux-ci étant soit disant très honorables, sont ceux qui pour rien au monde ne voudraient être honorés de cette façon. Ils savent très bien que dans cette société, l'honneur se trouve ailleurs.

Nos éducations au féminin nous ont appris à penser que c'est seulement sur nous que devait peser la responsabilité du « respect de soi » (les femmes devraient paraître être "respectables" pour être "respectées"), qu'il ne faudrait pas gagner plus d'argent que nos hommes pour que leur virilité ne soit pas en danger, etc...

Voilà pourquoi nous considérons que « l'égalité dans la différence », si c'est dans cette différence, est une vaste blague...

La fameuse complémentarité...

Réfléchissons à l'idée de complémentarité, puisque vous l'évoquez : ce stéréotype malheureusement trop répandu n'est-il pas simplement la preuve que nous vivons dans des sociétés qui analysent tout à travers le seul prisme hétérosexuel ?

C'est quoi au juste être « complets » ?

Toutes les femmes n'ont pas besoin de se compléter avec un homme pour être heureuses. Inversement certains hommes se complètent très bien entre eux.

Dire "homme + femme = complémentarité", cela revient-il à dire que des couples de gays ou de lesbiennes seraient incomplets ?

D'où vient cette idée qu'il faut trouver la personne qui nous est "complémentaire" pour connaître le bonheur ? On choisit plus souvent sa ou son partenaire pour ce qu'on peut partager de commun (valeurs, idées, humour, passions ou tout simplement un vécu semblable) que pour l'inverse, non ?

Pourquoi en revanche nos sexes biologiques (= nos capacités ou non à porter un enfant) devraient-ils être différents pour être heureux à deux ?

Même si c'étaient a priori les différences qui rapprocheraient deux êtres, en quoi cela disqualifierait-il le fait que d'autres soient rapprochés par leurs similitudes ?

Après tout, et avec un peu d'humour, ne dit-on pas que les opposés s'attirent mais aussi que qui se ressemblent s'assemblent ?

En résumé.

Les différences biologiques dont la fonction est uniquement reproductive n'enferment pas le cerveau des personnes. Oui, pour se reproduire, il y a deux sexes, mais rien à voir avec ce qui se passe dans nos têtes.

Nous l'avons compris, vous avez un zizi.

Vous pouvez donc, si tout fonctionne, lâcher du sperme pour vous reproduire.

Mais, ne nous faites pas croire que vous n'en lâchez que dans cette fin. D'un côté, il y a la reproduction, phénomène naturel, de l'autre, le désir et le plaisir, des phénomènes culturels perçus de manières différentes selon les époques et les sociétés.

La reproduction est une possibilité et pas une obligation.

Tant mieux !

Car, tout le monde ne veut pas ou ne peut pas avoir d'enfants. Et d'ailleurs, les personnes qui en ont n'en fabriquent pas non plus tout le temps.

Pourquoi alors faire de la reproduction le fondement d'un paquet d'idéologies (instinct maternel, virilité, instinct protecteur etc), quand de manière évidente nous vivons des milliards de choses qui ne mettent pas du tout en jeu nos fonctions reproductrices ?

Pourquoi préférer croire à un déterminisme biologique absolu lorsqu'il s'agit d'un déterminisme social sur lequel nous pouvons toutes et tous exercer des changements, aussi difficile que cela peut l'être ?

Au final, n'est-ce pas plutôt rassurant de savoir que nous avons ce pouvoir ?

Pour conclure sur une note optimiste, nous espérons que votre démarche (celle de nous interpeller) soit peut être déjà la première étape d'un processus de remise en cause de cet ordre biologique, dont vous nous parlez avec tant de certitude.

Nous reconnaissons que c'est un processus de questionnement qui est long et qui n'est pas souvent facile, car il implique de remettre en cause tant d'idées que nous avons acceptées comme allant de soi. Mais il est à la portée de tout le monde, à condition d'accepter que même les "évidences" ne sont pas dispensées de questionnement.

Après tout, si elles sont si vraies, vous n'y perdrez rien. En revanche, si elles sont fausses, il serait dommage de ne pas s'en rendre compte...

Si notre humble dissertation vous a suggéré quelques pistes de réflexions, alors elle en valait le coup.

Nous vous souhaitons plein de bonheur quelle qu'en soit la forme.

Amicalement vôtres